




BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Rapport
annuel
2021

Avant-propos du gouverneur

« La Banque de France, une institution de confiance et de stabilité au service des Français »

François Villeroy de Galhau



SES MISSIONS



Au moment où nous présentons ce *Rapport annuel*, l'attaque militaire russe contre l'Ukraine constitue une violation très grave des principes fondateurs de l'ordre européen et international. Face à ces atteintes à la paix et à la sécurité aux portes de l'Europe, les autorités publiques sont pleinement mobilisées pour agir avec force et détermination. La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sont naturellement des acteurs engagés, dans leur domaine de compétence, l'unité dans l'action économique et financière se révélant une arme particulièrement efficace.

Auparavant, l'année 2021 avait été, après le choc de 2020, à nouveau une « année Covid ». La pandémie s'est prolongée plus longtemps qu'attendu, mais l'économie s'est redressée mieux encore qu'espéré. Ce *Rapport annuel* atteste que la Banque de France est restée exceptionnellement engagée, dans une année pleine de paradoxes. La France a affiché un taux de croissance de 7 % – le plus élevé depuis 52 ans et l'un des plus forts en Europe – et près de 650 000 créations d'emplois en un an, mais encore 2,2 millions de personnes au chômage, dont près de 500 000 jeunes, avec cependant de nombreuses entreprises qui peinent à recruter. La dette publique représente 115 % du PIB tandis que les ménages disposent d'un surplus d'épargne financière accumulé d'environ 170 milliards d'euros. Face à cette situation contrastée et en dépit des risques de tous ordres à l'horizon, la Banque de France aborde résolument l'avenir : elle a appris de cette période sans précédent, et a fait preuve d'une réactivité et d'une efficacité renouvelées, en étant encore plus proche des Français, à l'écoute des entreprises et des ménages. Les 9 300 femmes et hommes de la Banque de France ont mobilisé l'arsenal de leurs compétences sur l'ensemble du territoire.

C'est à eux que ce *Rapport annuel* est d'abord dédié, à leur travail que je veux chaleureusement saluer. Ils sont animés par un fort sens du service public, dont la crise nous a montré combien il était indispensable. Mais un service public visible, innovant, performant, à rebours des clichés trop faciles et injustes. Un service public qui attire – 400 recrutements en 2021 – et qui mérite reconnaissance de ses gains de productivité : nous avons conclu l'an dernier plusieurs accords sociaux innovants, sur le télétravail, la gestion des emplois et des parcours professionnels, la formation, l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, la prévoyance collective. Les femmes et les hommes de la Banque de France sont forts de leurs compétences, et surtout parce qu'ils croient à leurs missions.

Des missions au service de la **stratégie monétaire**, d'abord : grâce aux programmes d'achats de titres de l'Eurosystème et au maintien de taux d'intérêt très bas, l'économie a été financée et des centaines de milliers d'emplois ont été préservés. Efficaces pour lutter contre le risque de déflation, nos outils de politique monétaire le seront également pour lutter contre la hausse actuelle de l'inflation, accrue par l'invasion de l'Ukraine. Au moment où nous célébrons les 20 ans de l'euro fiduciaire, la Banque de France et l'Eurosystème poursuivent leur stratégie de sécurité et d'innovation. Les billets en euros sont des moyens de paiement sûrs, et un symbole tangible de la réussite de l'euro, saluée par 74 % des Français. Leur déploiement s'accompagne de la préparation d'un euro numérique, car les banques centrales de la zone euro connaissent l'attachement des citoyens aux billets, mais aussi leur besoin d'évolution et de modernité.

La pandémie et la crise géopolitique que nous traversons ont également montré qu'un **système financier stable et efficace** est une partie de la solution, face à une crise dont la source ne se trouve pas cette fois dans la finance. Avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et

le Haut Conseil de stabilité financière, la Banque de France a exercé une surveillance rapprochée des risques, et les bons résultats des six principaux groupes bancaires français témoignent de l'efficacité de notre supervision. Les risques, qui ont diminué à court terme, se sont néanmoins reportés vers le moyen et long terme. S'y ajoutent des défis plus structurels pour la stabilité du système financier comme le risque cyber, le financement de la transition écologique, la transformation numérique et la montée en puissance de l'intermédiation non bancaire. Le rôle actif de la Banque de France et de l'ACPR dans les enceintes européennes et internationales au service de la prise en compte des enjeux climatiques s'est traduit par des avancées indispensables pour l'avenir. Ainsi, nous progressons vers un cadre harmonisé de publication d'informations extra-financières ; après l'exercice pilote de l'ACPR en mai 2021, un premier test de résistance climatique des banques européennes va être lancé en 2022. La politique monétaire elle-même va être « verdie », aux termes de la revue stratégique de l'Eurosystème conclue en juillet dernier. Quant à l'engouement pour les cryptoactifs, il suscite une montée des risques et nécessite donc la mise en œuvre d'un cadre réglementaire adapté.

L'année 2021 a finalement moins affecté les entreprises et les ménages qu'on ne pouvait le craindre. La Banque de France y a contribué par ses **services à l'économie**. Grâce à son réseau de succursales et sa connaissance du tissu économique local, elle a contribué à identifier et soutenir les entreprises les plus fragiles, et à préserver plus de 21 000 emplois grâce aux Médiateurs du crédit. L'action des correspondants *start-up* a accompagné la forte dynamique de la Tech française. Dans sa cotation de 300 000 entreprises, la Banque de France a évité les dégradations automatiques, et mis en lumière la bonne résilience des entreprises et PME françaises. Pour les particuliers aussi, la Banque a eu à cœur de mettre en œuvre les dispositifs facilitant la meilleure inclusion financière : la lutte contre le surendettement, le droit au compte, le microcrédit ont ainsi aidé à réduire les risques d'exclusion financière. Plus de quatre millions de clients en situation de fragilité financière ont bénéficié du plafonnement des frais d'incidents bancaires. Orienter les publics et les informer, développer l'éducation économique et financière des plus jeunes sont aussi des missions importantes de notre banque centrale, qu'elle a également fait rayonner grâce à Citéco, la Cité de l'économie installée à Paris.

Pour accomplir au mieux ses missions, la Banque de France s'est dotée d'un nouveau plan stratégique « Construire ensemble 2024 », destiné à renforcer ses services autour de quatre axes : soutenir l'économie, servir la société et l'Europe, assurer l'avenir et être une entreprise attractive. En cohérence avec ses engagements, la Banque de France s'est dotée de nouvelles ambitions pour sa responsabilité sociale et environnementale : sobriété numérique, maîtrise de son empreinte environnementale par limitation des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie et aux déplacements, initiatives collaboratives et mécénat culturel. L'année 2021 a été une belle année de solidarité.

Utile dans ses missions et performante dans sa gestion, la Banque de France veut rester le repère qu'elle a su être depuis... 222 ans. L'année présente s'ouvre dans des conditions plus incertaines encore que l'an dernier, mais avec une conscience renforcée de la force de l'Europe lorsqu'elle agit face aux menaces. Dans un contexte de montée de l'inflation en Europe, plus que jamais, la Banque de France assurera son rôle, celui d'une institution de confiance et de stabilité au service des Français.



CHIFFRES CLÉS

LA BANQUE DE FRANCE
EN 2021, C'EST ...

105 unités permanentes

9 290 salariés (équivalent temps plein)



-12,6%
d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019

763 millions €
de résultat net de l'exercice

87%
d'utilisateurs très satisfaits ou satisfaits

Après une année 2020 qui avait vu le produit intérieur brut de la France baisser de 8 %, 2021 a été l'année de la sortie de crise. La situation est cependant restée tendue au plan sanitaire et a été rendue difficile au plan économique par des contraintes d'approvisionnement et la hausse du prix des matières premières. Dans ce contexte,

QUELLE A ÉTÉ L'ACTION DE LA BANQUE DE FRANCE ?



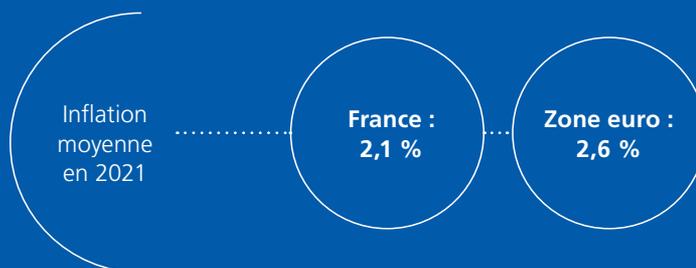
→ LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE GRÂCE À LA POLITIQUE MONÉTAIRE

- Achats de titres par l'Eurosysteme à hauteur de 90 milliards d'euros par mois en moyenne, la Banque de France achetant la grande majorité des titres français
- Opérations ciblées de refinancement des banques, à taux très bas, dont les banques françaises ont largement bénéficié
- Maintien de taux directeurs à un niveau très bas
- Indication claire qu'à moyen terme les taux directeurs resteront à un niveau bas
- La BCE a affiché un objectif d'inflation clarifié et élargi, visant le taux de 2 %, meilleure façon de maintenir la stabilité des prix à moyen terme



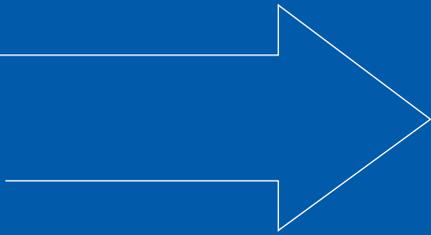
→ DES FINANCEMENTS À TAUX TRÈS FAVORABLES

- Les taux d'intérêt des prêts aux entreprises maintenus à un niveau historiquement bas : 1,27 % en moyenne
- Le crédit aux entreprises dynamique : + 3,6 % (glissement annuel à fin décembre 2021)
- Faible niveau des défaillances
- Le taux des crédits à l'habitat toujours très bas : 1,1 % en décembre 2021
- Le crédit aux particuliers soutenu : + 6,4 % pour le crédit à l'habitat (taux de croissance annuel en décembre 2021) + 2,1 % pour le crédit à la consommation (taux de croissance annuel en décembre 2021)



UN REBOND DE L'ÉCONOMIE RAPIDE ET DE GRANDE AMPLEUR

- Le PIB français a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le mois de septembre 2021 et a connu une croissance de 7 % en 2021



+ 7% de PIB
en 2021

CRÉDITS AUX PARTICULIERS

à l'habitat

11%

taux d'intérêt moyen en décembre 2021

+6,4%

taux de croissance annuel
en décembre 2021

à la consommation

+2,1%

taux de croissance annuel
en décembre 2021

UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LE DISPOSITIF FRANÇAIS DE SORTIE DE CRISE

Participation au plan d'action de sortie de crise

- Apporter notre expertise aux comités départementaux
- Amplifier l'information des entreprises
- Identifier et soutenir les entreprises fragiles

Médiation du crédit

Accompagnement des TPE-PME et de la Tech

6 473
entrepreneurs orientés

+2000
start-up ont bénéficié
d'une cotation

Adaptation de la cotation Banque de France

38,5%
de succès des interventions

301 634
entreprises cotées

1 694
entreprises confortées

21 206
emplois préservés

LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET L'ANTICIPATION DES RISQUES

Solidité des banques et des assurances

- Bons résultats des groupes bancaires au test de résistance européen
- **15,54 %** : ratio de solvabilité moyen des six principaux groupes bancaires français à fin 2021
- **251 %** : taux de couverture moyen du capital de solvabilité requis pour les entreprises d'assurance supervisées à fin 2021

Le défi de la transformation numérique

- Surveiller les risques croissants liés aux cryptoactifs
- Préparer l'émission éventuelle d'une monnaie numérique : entre septembre 2020 et décembre 2021, la Banque de France a mené neuf expérimentations
- Accompagner l'écosystème innovant : adoption de la charte Fintech de l'ACPR

Le défi de la transition climatique

- Exercice pilote de suivi des risques climatiques : 9 groupes bancaires et 15 groupes d'assurance mobilisés
- Création du « Centre sur le changement climatique »
- Animation du réseau NGFS des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier

L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

Sélectionnée par la Commission européenne, la Banque de France a piloté avec succès, le 15 septembre 2021, **la première adjudication de titres de dette européens de courte durée**

LA PROTECTION DES PERSONNES FINANCIÈREMENT FRAGILES

La détection et la protection des personnes en situation de fragilité financière

4 millions
de clients des banques
ont bénéficié du plafonnement
des frais d'incidents

Les attentes du public

les succursales
de la Banque de France
ont répondu à
1,3 million
de demandes

Le traitement du surendettement

en 2021,
environ
120 000
dossiers déposés

UNE COMMUNICATION RENDUE PLUS ACCESSIBLE

« La Banque de France
à votre écoute »

17

rendez-vous citoyens en ligne
pour une communication
plus claire et plus efficace

324 000
vues pour l'ensemble
des événements

LA PÉDAGOGIE ÉCONOMIQUE

Développer la compréhension de l'économie et de la finance
chez les Français les plus fragiles et les jeunes

5,8 millions

de vues
sur les supports EDUCFI

SOMMAIRE

STRATÉGIE MONÉTAIRE	16
Une stratégie modernisée de politique monétaire	20
Le rebond de l'activité et des prix en 2021	24
Notre politique monétaire accompagne la reprise	26
Modernité et sécurité : la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes	29
STABILITÉ FINANCIÈRE	32
La Banque de France a veillé au bon fonctionnement du système financier	36
La Banque de France contribue aux réponses qu'appellent les changements structurels du système financier	39
La Banque de France relève les défis de la monnaie numérique et de la transition climatique	42
SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ	50
La Banque de France sur plusieurs fronts pour accompagner les entreprises dans la sortie de crise	54
La Banque de France au service du public : vers une offre globale en matière d'inclusion financière	58
La Banque de France opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière	62
La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe	65
STRATÉGIE DE TRANSFORMATION	68
Par notre expertise et notre indépendance, soutenir l'économie	73
Par notre ouverture, servir la société et l'Europe	73
Par notre performance durable, assurer l'avenir	74
Par notre solidarité, être une entreprise attractive	75

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	82
Les actions pour la préservation de l'environnement	86
Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives	89
La Banque de France, mécène et solidaire	92
Par ses investissements et achats, la Banque agit pour une économie durable	94
GOUVERNANCE	98
Les organes exécutifs	100
Les organes délibératifs et de contrôle	103
L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels	103
GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES	106
ANNEXES	137
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2022	138
Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2022	140
Les effectifs de la Banque de France	141
Le périmètre de la Banque de France	142
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2021	143
Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement – Année 2021	146





STRATÉGIE MONÉTAIRE



LA STRATÉGIE MONÉTAIRE EN 2021, C'EST ...



MISSIONS

Au cœur de l'Eurosystème, la Banque de France participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique monétaire **pour contribuer à un bien public majeur : une monnaie stable**

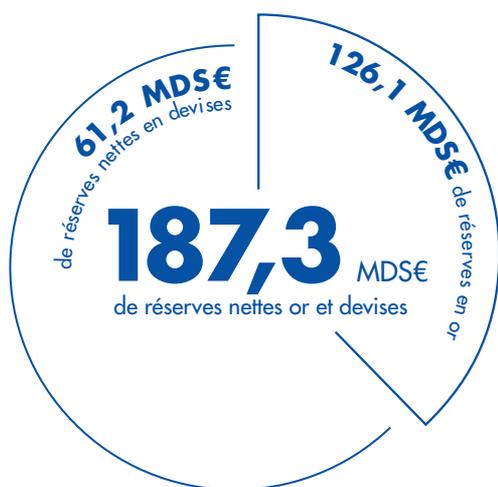
- participation aux décisions de politique monétaire du Conseil des gouverneurs
- mise en œuvre des mesures exceptionnelles pour assurer le soutien à l'économie
- statistiques et prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire

La Banque de France **assure la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes** :

- impression des billets de la série Europe dotés de signes de sécurité innovants
- mise en circulation des billets et entretien de la monnaie fiduciaire
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement
- maintien de la monnaie centrale comme ancre du système de paiement

L'expertise à l'état de l'art de la Banque de France conforte son rôle de banque centrale des marchés, **pour une place financière de Paris sûre et performante** :

- fluidification du marché des capitaux
- gestion des réserves de change



12
points
de conjoncture

4
projections
macroéconomiques



+7,0%

CROISSANCE
de l'activité en France en 2021

+2,1%

INFLATION
annuelle moyenne en 2021

+1,27%

TAUX D'INTÉRÊT MOYEN
des prêts aux entreprises
(à fin décembre 2021)

+3,6%

CROISSANCE
du crédit aux entreprises
(en glissement annuel, à fin décembre 2021)

LA POLITIQUE MONÉTAIRE ACCOMPAGNE LA SORTIE DE CRISE DE L'ÉCONOMIE

Après une année 2020 marquée par une récession majeure, la reprise de l'activité en 2021 a été forte. Elle s'est toutefois accompagnée de tensions sur certains prix, notamment ceux de l'énergie. Le soutien de la politique monétaire à l'économie s'est poursuivi en 2021, assurant des conditions de financement stables tout au long de l'année.

1

Une stratégie modernisée de politique monétaire

Les économies de la zone euro ont connu de profonds changements depuis la précédente revue de la stratégie monétaire, menée en 2003. Pour mettre à jour son cadre de politique monétaire, l'Eurosystème a lancé en janvier 2020 une nouvelle revue stratégique, dont les conclusions ont été publiées en juillet 2021.

Un objectif d'inflation clarifié et élargi

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule que la Banque centrale européenne (BCE) a pour objectif de maintenir la stabilité des prix. La définition précise et quantifiée de cet objectif revient à la BCE. La revue de la stratégie monétaire a fait évoluer la formulation de celui-ci, par rapport à la précédente revue de 2003.

Une cible symétrique de 2 % d'inflation à moyen terme

La stabilité des prix dans la zone euro est désormais définie comme une cible d'inflation de 2 % à moyen terme¹. Claire, cette formulation remplace la précédente qui, depuis 2003, mentionnait une inflation « proche

de, mais inférieure à 2 %² ». La cible d'inflation est dorénavant symétrique, ce qui signifie que la BCE se préoccupe autant des écarts persistants négatifs que positifs par rapport à 2 %.

La BCE confirme l'orientation « de moyen terme » pour la cible d'inflation du fait des délais de transmission de sa politique à l'inflation. Cette orientation permet de prendre en compte d'autres aspects pertinents pour la stabilité des prix, comme l'emploi, la stabilité financière, ou le changement climatique³.

Le calcul de l'inflation inclura davantage le coût du logement

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) reste la mesure appropriée pour l'objectif de stabilité des prix. Toutefois, le Conseil des gouverneurs a demandé aux agences statistiques européennes de développer une mesure de l'inflation qui prenne mieux en compte les coûts des logements occupés par leurs propriétaires. L'inclusion de ce coût améliorera la représentativité de l'IPCH pour les ménages et sa comparabilité entre pays.

La politique monétaire prête à relever de nouveaux défis

La stabilité financière est désormais pleinement intégrée au cadre d'analyse de la Banque centrale européenne

Les crises ont montré que la stabilité financière est nécessaire pour assurer la stabilité des prix. Le cadre analytique de

LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMATIQUE PAR LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Afin d'assurer la meilleure qualité à son bilan, l'Eurosystème exige que des actifs soient fournis en garantie des opérations de refinancement. La notation d'une créance affecte son éligibilité et les décotes appliquées. Le risque climatique serait pris en compte dans la notation des créances privées, selon les orientations suivantes :

- une définition commune pour la prise en compte des risques climatiques, au niveau de chaque entreprise de la zone euro ;
- l'application d'un principe de proportionnalité selon lequel les risques climatiques sont d'abord évalués pour les grandes entreprises des secteurs les plus polluants, puis pour les petites et moyennes entreprises (PME) de ces mêmes secteurs ;
- une obligation de moyen pour récupérer les meilleures données individuelles, l'utilisation en priorité de données conformes à la réglementation européenne (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) lorsqu'elles sont disponibles, et la possibilité d'utiliser des données sectorielles ou régionales en cas d'indisponibilité des données individuelles ;
- des méthodologies fondées sur une approche prospective s'appuyant elle-même sur des scénarios climatiques standardisés et reconnus (tels que ceux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, connu sous son sigle en anglais, NGFS, pour *Network for Greening the Financial System*).

l'Eurosystème a été élargi, pour s'appuyer à la fois sur l'analyse économique et sur l'analyse monétaire et financière.

Les éventuels effets secondaires des mesures de politique monétaire sur la solidité et la rentabilité du secteur financier, sur les dynamiques de marché ou sur l'épargne et l'investissement sont ainsi explicitement pris en compte dans l'analyse.

L'Eurosystème est pionnier dans la prise en compte du réchauffement climatique pour la politique monétaire

Le changement climatique engendre des risques spécifiques susceptibles d'affecter la stabilité des prix. L'Eurosystème s'est engagé à prendre en compte l'incidence, sur la politique monétaire et sur les activités de banque centrale, du changement climatique et de la transition vers une économie sobre en carbone.

Une communication plus claire et plus efficace avec le grand public

L'Eurosystème a revu en profondeur sa communication, afin de s'adresser à un public plus large. Les événements d'échanges, tels que ceux qui ont été organisés en 2021 (« La Banque de France à votre écoute »), seront dorénavant plus fréquents et deviendront des éléments durables de la communication entre l'Eurosystème et les citoyens.

8 juillet 2021

présentation des conclusions
de la revue stratégique

2%

cible d'inflation symétrique
et à moyen terme,
meilleure façon de maintenir
la stabilité des prix

1 M. Cecioni, G. Coenen, R. Gerke *et al.* (2021), « La BCE adopte une cible d'inflation claire et symétrique de 2% », *Bloc-notes Éco*, n° 240, Banque de France.

2 BCE (2003), *La stratégie de politique monétaire de la BCE*, mai.

3 Y. Fischer et G. Sestieri (2021), « Le mandat de la BCE vu à travers le prisme de la nouvelle stratégie monétaire », *Bloc-notes Éco*, n° 241, Banque de France.

LA BANQUE DE FRANCE à votre écoute !



Événement national
du 8 février



Consultation des députés et des sénateurs
les 6 mai et 16 juin
(inédite au sein de l'Eurosystème)



Échange avec la jeunesse
du 30 juin
Interview du gouverneur par Cyrus North



Nombre total de questions posées

10 000 en live
+ de **100 000** en replay¹

+ de **211 000** vues
Voir la vidéo²

+ de **600**

EN RÉGIONS



Audiences régionales cumulées
live + replay

+ de **13 500** vues
Voir les replays³

Trois sources complémentaires ont été mobilisées pour recueillir l'avis de nos concitoyens :

- L'Eurobaromètre, sondage semestriel effectué auprès des citoyens des 19 pays de la zone euro, mesure le soutien à l'euro et à la Banque centrale européenne depuis 1999.
- Un sondage réalisé en janvier 2021 par l'institut CSA, par téléphone, auprès de 5 000 Français, et portant sur leur connaissance de la politique monétaire et du niveau des prix.
- Un panel représentatif de 30 citoyens interrogés en ligne pendant une semaine sur leur perception de l'action de la Banque centrale, avant et après avoir reçu les informations pédagogiques sur l'action de la politique monétaire.

Quels enseignements ?

- Une politique mal connue mais qui intéresse les Français
- Beaucoup d'interrogations sur l'inflation
- Au-delà de la stabilité des prix, de fortes préoccupations exprimées par nos concitoyens

Nos engagements pour une communication plus claire et efficace sur la politique monétaire :

- Mesurer les anticipations d'inflation des PME et des ménages
- Rencontrer et interroger plus régulièrement les Français
- Adapter en continu nos supports et les rendre toujours plus accessibles

¹ <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france-votre-ecoute>

² <https://www.youtube.com/>

³ <https://www.banque-france.fr/>

324 000
vues

pour l'ensemble des événements
« La Banque de France à votre écoute »



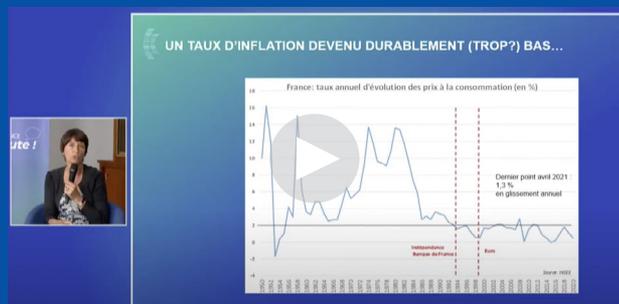
↑ La Banque de France à votre écoute! En Île-de-France, juin 2021



↑ La Banque de France à votre écoute!
Morceaux choisis



↑ La Banque de France à votre écoute!
En Normandie, juin 2021



↑ La Banque de France à votre écoute!
En Bourgogne-Franche-Comté, juin 2021



↑ La Banque de France à votre écoute!
En Occitanie, mai 2021

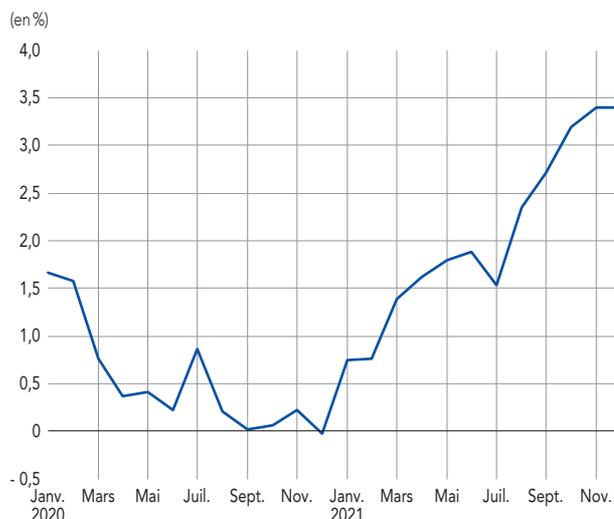




↑ Projections macroéconomiques, décembre 2021



Inflation IPCH en France, en glissement annuel



Source : Eurostat.

2

Le rebond de l'activité et des prix en 2021

Après une année 2020 marquée par une récession majeure, la reprise de l'activité en 2021 a été forte. Elle s'est toutefois accompagnée de tensions sur certains prix.

Un fort rebond de la croissance en sortie de crise en zone euro

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire exceptionnelle, les mesures de confinement ayant eu un effet tant sur l'offre que sur la demande. En 2021, l'économie de la zone euro a fortement rebondi, effaçant la plus grande partie des pertes d'activité de 2020. Après une baisse du PIB de - 6,5 % en 2020, la croissance de la zone euro s'est établie à + 5,2 % en 2021. Ce rebond n'est pas d'égale vigueur dans tous les pays. Si la croissance est soutenue en France (+ 7,0 %) et en Italie (+ 6,5 %), elle est plus modérée en Espagne (+ 5,0 %) et en Allemagne (+ 2,8 %). Dans les deux premiers cas, l'intensité du rebond est à mettre en regard du recul de l'activité en 2020 (- 8,0 % en France et - 8,9 % en Italie) et du surcroît d'investissement en 2021. En Allemagne, la faiblesse relative de la reprise en 2021 doit être mise en perspective avec

le caractère modéré du recul de 2020 (- 4,9 %). Mais les difficultés d'approvisionnement qui ont entravé la reprise ont particulièrement touché ce pays. En Espagne, la reprise est modérée, en dépit d'une forte chute en 2020 (- 10,8 %). Malgré une consommation dynamique, ce pays est pénalisé par la faiblesse de ses exportations, en particulier celles de services liés au tourisme.

Les évolutions en 2021 et les perspectives pour 2022 en France

L'activité est revenue à son niveau pré-crise dès septembre 2021

Le PIB français a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le mois de septembre 2021. Les prévisions ont ainsi été revues à la hausse, en particulier après la bonne surprise du troisième trimestre, qui a vu une croissance de 3 % par rapport au trimestre précédent. L'industrie a d'abord porté la reprise en début d'année, avant que la production ne soit affectée, durant l'été, par des problèmes d'approvisionnement dans les secteurs de l'automobile, des équipements électroniques et des machines et équipements. Ces difficultés résultent notamment de la perturbation du commerce mondial. À partir du deuxième trimestre, les services marchands sont devenus le principal moteur du dynamisme de la croissance, avec la normalisation de l'activité dans des secteurs comme le commerce, les transports ou l'hébergement-restauration.

Quelles perspectives pour l'inflation et pour l'activité?

La progression de l'inflation a été forte en 2021 : le glissement annuel de l'inflation IPCH est passé de 0,8 % en janvier à 3,4 % en décembre⁴. Pour sa part, l'inflation nationale mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) était à 2,8 % en décembre. L'écart entre l'IPC et l'IPCH est actuellement – et a priori temporairement – accentué par le poids plus élevé de l'énergie dans le panier IPCH. La hausse de l'inflation traduit pour l'essentiel le redressement des prix de l'énergie, qui avaient chuté en 2020, et la progression des prix des biens manufacturés due aux difficultés d'approvisionnement mondiales. Une fois ce choc

absorbé, l'inflation totale en France devrait repasser sous 2,0 % et reviendrait progressivement vers une dynamique proche de celle des années 2002-2007.

Après un rebond exceptionnel sur les trois premiers trimestres de 2021, l'activité économique en France progresserait à un rythme plus modéré fin 2021 et début 2022. Elle retrouverait en 2024 une croissance plus habituelle, renouant avec sa tendance de long terme.

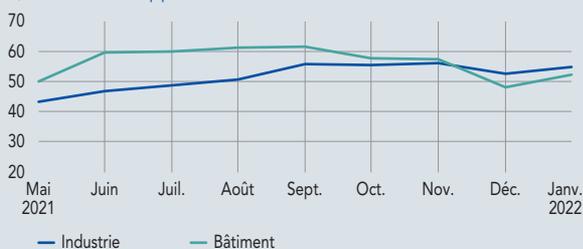
⁴ Banque de France (2021), *Projections macroéconomiques*, décembre.

LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT ET DE RECRUTEMENT QUI ENTOURENT LA REPRISE

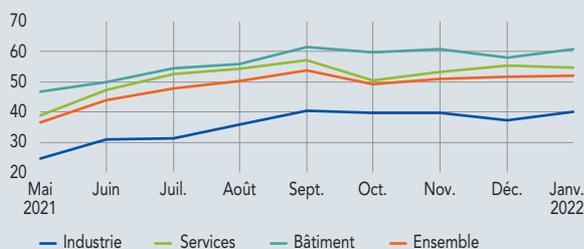
Proportion d'entreprises déclarant rencontrer des difficultés ayant un impact sur la production

(en %)

a) Difficultés d'approvisionnement



b) Difficultés de recrutement



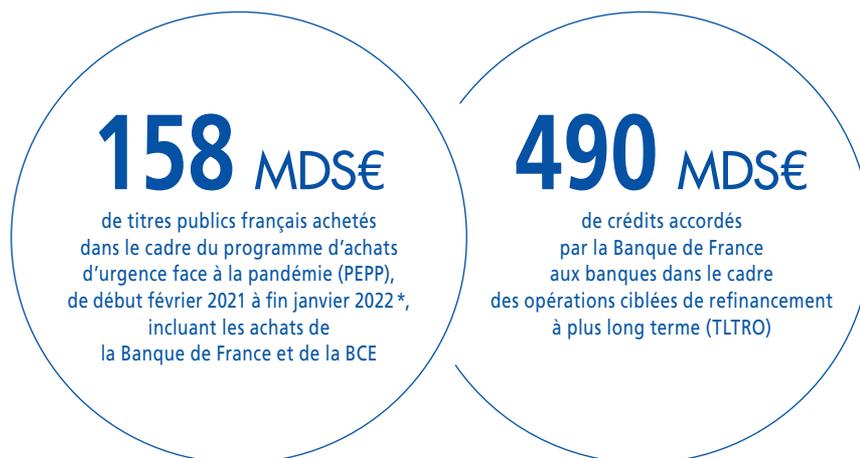
Source : Banque de France, point de conjoncture à début janvier 2022.

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France, réalisée auprès de 8 500 entreprises, est un outil de suivi de l'économie. Elle permet notamment d'évaluer les difficultés d'approvisionnement et de recrutement dans la reprise.

Fin 2021, les difficultés d'approvisionnement concernaient près d'une entreprise sur deux dans l'industrie et le bâtiment. Ces difficultés s'accompagnent de hausses des prix des matières

premières, qui ont poussé certaines entreprises à augmenter leurs prix de vente, quand d'autres ont abaissé temporairement leurs marges.

Par ailleurs, près d'une entreprise sur deux déclarait des difficultés de recrutement fin 2021. Ce résultat est en partie dû aux rebonds de l'activité et de l'emploi, mais il souligne aussi des tensions structurelles sur certaines qualifications.



* Statistique bimestrielle.

3

Notre politique monétaire accompagne la reprise

La politique monétaire a soutenu l'économie en 2021

L'Eurosystème a poursuivi son action monétaire en 2021, tout d'abord par ses programmes d'achats de titres. 20 milliards d'euros d'achats nets de titres par mois ont été effectués dans le cadre du programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme* – APP). Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme* – PEPP), initié en 2020, s'est poursuivi, dans le respect d'une enveloppe plafonnée à 1 850 milliards d'euros. En 2021, les achats nets au titre du PEPP ont été de 70 milliards d'euros par mois et ont fluctué d'un mois sur l'autre afin de préserver des conditions de financement favorables dans l'économie de la zone euro. La Banque de France est chargée de la grande majorité des achats de titres français.

Les opérations de crédit ciblées de refinancement de l'économie (*targeted longer-term operations* – TLTRO) se sont également poursuivies : quatre opérations ont eu lieu en 2021, auxquelles ont participé les banques européennes. Leurs conditions resteront très attractives

jusqu'en juin 2022, avec un taux d'intérêt pouvant descendre jusqu'à – 1 % en cas d'atteinte des cibles de volume de crédit. La Banque de France conduit ces opérations avec les banques françaises éligibles, qui ont eu largement recours au dispositif.

Les indications sur les évolutions à venir des taux directeurs ont été mises en conformité avec les conclusions de la revue de la stratégie monétaire. Le Conseil des gouverneurs a ainsi annoncé en 2021, à l'appui de son objectif d'inflation symétrique de 2 %, que les taux d'intérêt directeurs resteraient à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation atteignent 2 % – bien avant la fin de son horizon de projection et durablement sur le reste de l'horizon de projection –, et qu'il jugeait les progrès effectifs de l'inflation sous-jacente suffisants pour être compatibles avec une stabilisation de l'inflation à 2 % à moyen terme. Cela peut donner lieu à une période transitoire pendant laquelle l'inflation serait modérément supérieure à l'objectif.

Les conditions de financement sont restées favorables tout au long de 2021

Le crédit aux entreprises a été dynamique et accessible

L'année 2020 avait été marquée par une forte progression du crédit aux entreprises, favorisé par les mesures de soutien à l'économie. La croissance des prêts dans la zone euro s'est



↑ Salle des marchés de la Banque de France

DE NOUVEAUX TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE POUR LES CONTRATS FINANCIERS

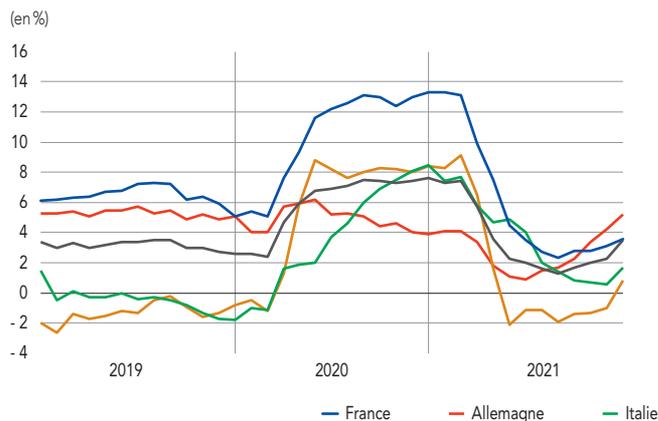
L'euro *short-term rate* (€STR) est désormais l'indice de référence pour les opérations au jour le jour non garanties. Introduit en octobre 2019, il a coexisté avec l'EONIA (*Euro OverNight Index Average*) pendant une période de transition allant jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Il reflète le coût d'emprunt des banques, mesuré avec un panel de remettants et de contreparties plus large que celui de l'EONIA. Par la suite, une autre évolution très attendue

est le développement d'une structure de taux d'intérêt par terme dérivée de l'€STR. Cette innovation répond à une volonté de fiabilisation des indices de référence utilisés pour les opérations de financement à court terme. Ceux-ci servent également de norme pour la valorisation des produits de taux à plus long terme (*swaps* de taux d'intérêt et opérations à terme sur taux d'intérêt), et affectent plus globalement les conditions de financement.

	EONIA	€STR
Type de taux	Taux de prêt interbancaire au jour le jour	Taux emprunteur sans garanties au jour le jour
Agents remettants	28 banques	49 banques
Contreparties	Banques	Banques, gestionnaires d'actifs, autres institutions financières non bancaires
Administrateur	European Money Markets Institute (EMMI)	Banque centrale européenne (BCE)
Conformité au règlement européen BMR	Non conforme	Conforme

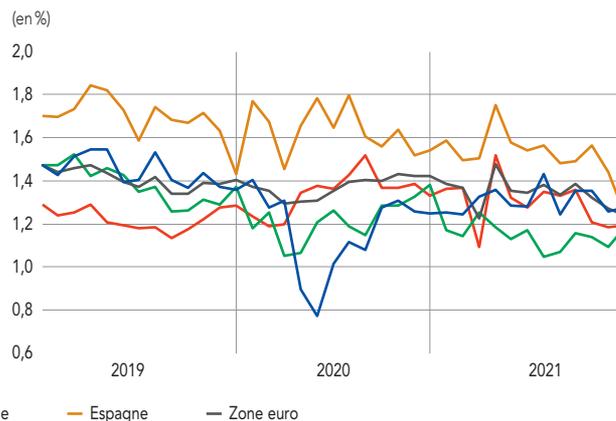
Source : Banque de France.

Taux de croissance annuel des crédits aux sociétés non financières



Champ : Sociétés non financières résidentes.
Source : Banque centrale européenne.

Taux d'intérêt moyen des crédits aux sociétés non financières



Champ : Sociétés non financières résidentes et non résidentes.
Source : Banque centrale européenne.

normalisée en 2021. Le crédit reste toutefois dynamique en France (+ 3,6 % en glissement annuel à fin décembre) et, sur deux ans, sa croissance atteint + 16,9 %. Les taux d'intérêt des prêts aux entreprises se sont maintenus à un niveau historiquement bas (1,27 % en moyenne en France), facilitant l'accès au crédit.

La situation financière des entreprises apparaît solide, meilleure que ce qu'on pouvait craindre

Le recours à l'endettement par les entreprises, sous forme de crédits et de titres de dette émis sur les marchés, s'est nettement modéré en 2021 en France (+ 52 milliards d'euros, après + 220 milliards en 2020). Beaucoup d'entreprises, dont une majorité de petites et moyennes entreprises (PME), ont peu dépensé les fonds empruntés. Elles accumulent ainsi des dépôts (+ 38 milliards d'euros de dépôts supplémentaires en 2021, après + 172 milliards en 2020). L'encours de dette nette (dette brute moins trésorerie sous forme de dépôts et d'OPC monétaires⁵) est globalement stable. Ce résultat se retrouve dans les bilans à un niveau plus détaillé, et les défaillances sont restées faibles en 2021 (cf. chapitre Services à l'économie et à la société).

De même, les ménages ont augmenté leur épargne financière durant la pandémie. La Banque de France estime qu'un surplus d'épargne d'environ 170 milliards s'est constitué entre le premier trimestre 2020 et le troisième trimestre 2021. Bien qu'il ait continué à augmenter en 2021, ce surplus d'épargne s'accumule de moins en moins vite.

+ 3,6%

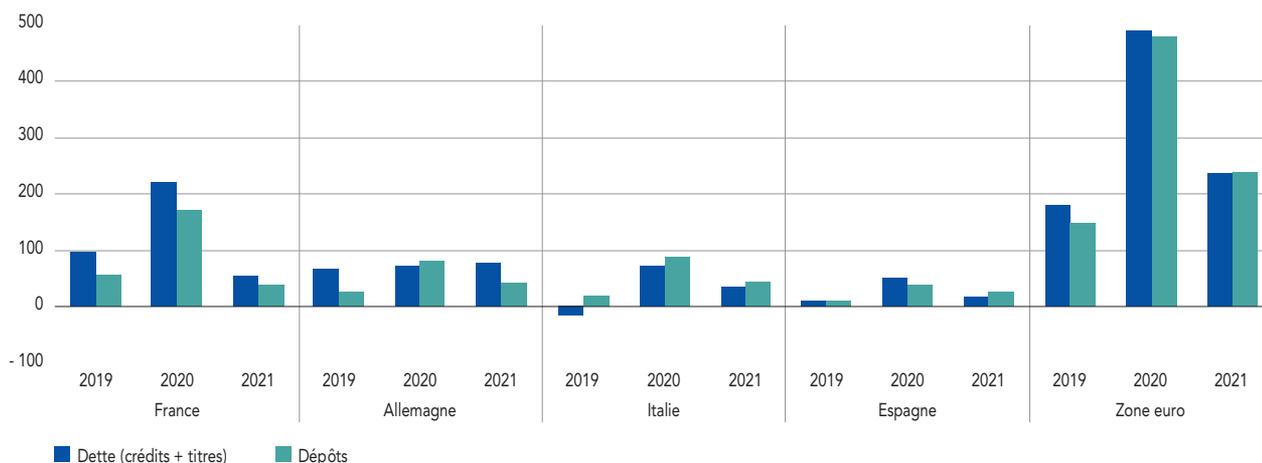
croissance des prêts
aux entreprises en France
à fin décembre 2021

+ 1,27%

taux d'intérêt moyen
des crédits nouveaux
aux entreprises en France
à fin décembre 2021

Flux de dette et de dépôts des entreprises

(en milliards d'euros)



Source : Banque centrale européenne.

Nos outils de politique monétaire sont efficaces

En garantissant des conditions de financement favorables à l'économie en 2020 et en 2021, la politique monétaire a permis d'éviter un choc déflationniste. L'Eurosystème estime que les mesures exceptionnelles de politique monétaire prises en 2020 et poursuivies en 2021 devraient avoir un effet cumulé de l'ordre de 1,2 point de pourcentage sur les prix à la consommation et de 1,8 point sur le PIB pour la période 2020-2023, permettant de préserver de 2 à 3 millions d'emplois en zone euro.

Quelle sortie des dispositifs anti-crise ?

La BCE a annoncé en décembre 2021 une extinction des mesures exceptionnelles initiées en 2020 ⁶. Les achats nets d'actifs au titre du programme d'urgence face à la pandémie (PEPP) seront arrêtés en mars 2022. Les conditions de rémunération très favorables du programme d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO) prendront fin en juin 2022. En effet, l'activité économique et l'inflation ont connu un rebond marqué en 2021.

S'il en était besoin, l'Eurosystème prendrait les mesures adaptées pour ramener à moyen terme l'inflation autour de 2 %. La politique monétaire sera menée de sorte à assurer une inflation sur sa cible dans la durée.

4

Modernité et sécurité : la confiance dans la monnaie sous toutes ses formes

Sécurité et innovation pour la monnaie fiduciaire

La fabrication des billets à la pointe de l'innovation

Dotée d'une papeterie et d'une imprimerie fiduciaires, la Banque de France est toujours en 2021 le premier imprimeur de billets en euros au sein de l'Eurosystème, avec une production de près de 1,2 milliard de coupures de 20 euros et de 50 euros.

Le centenaire des deux sites industriels, installés à Vic-le-Comte et à Chamalières, a été célébré en 2021. Tous les ateliers de production sont aujourd'hui dotés d'équipements de pointe : les machines sont très largement automatisées, des robots réalisent la coupe et l'emballage des billets, la qualité et la traçabilité de ces derniers sont assurées avec l'assistance de caméras embarquées.

⁵ OPC : organisme de placement collectif.

⁶ <https://www.ecb.europa.eu/>



↑ À la papeterie EUROPAFI, la machine à papier M3F fabrique le papier fiduciaire



↑ À l'imprimerie, la première étape d'impression

Les vingt ans de l'euro et la circulation fiduciaire

Le 1^{er} janvier 2002, les pièces et billets en euros entraient dans la vie quotidienne. La création graphique des premières séries de billets était inspirée par le thème des époques et des styles architecturaux, à travers la représentation de fenêtres, de portails et de ponts. En décembre 2021, la BCE a lancé des travaux en vue de proposer un autre graphisme des billets. Le public sera invité à se prononcer sur les propositions, avant la décision du Conseil des gouverneurs en 2024.

L'Eurosystème réaffirme ainsi son attachement à la monnaie fiduciaire, tant pour sa figuration symbolique de l'unité européenne que pour sa fonction de moyen de paiement. Au quotidien, la Banque de France se mobilise en permanence pour que les espèces restent facilement accessibles. En 2021, 99 % de la population métropolitaine résidait dans une commune équipée d'au moins un distributeur automatique de billets ou à moins de quinze minutes en voiture d'une commune équipée.

Être prêt à émettre une monnaie numérique

S'assurer du maintien, en toutes circonstances, du rôle d'ancre de la monnaie centrale pour le système de paiement

En 2021, la Banque de France a été très engagée dans le démarrage de la phase d'investigation de l'Eurosystème sur la possibilité d'émettre une monnaie numérique de banque

centrale (MNBC). Les travaux visent à répondre aux défis de la numérisation des paiements et de l'économie, et notamment son impact sur le rôle d'ancre de la monnaie centrale. Alors que de plus en plus de transactions financières se font par l'intermédiaire de systèmes numériques, notamment ceux qui reposent sur les technologies dites de « registre distribué », il est apparu nécessaire de réfléchir à l'intérêt et aux modalités d'émission d'une MNBC. Elle serait une nouvelle forme de monnaie, capable d'offrir les qualités maximales de sécurité et de liquidité qui sont spécifiques à la monnaie publique pour les transactions numérisées (cf. chapitre Stabilité financière).

Veiller à ce que la monnaie demeure inclusive, y compris à l'ère numérique

Un euro numérique pour les paiements de détail offrirait aux Européens une monnaie publique à la fois innovante et totalement sûre, simple d'utilisation et facilement accessible à tous, garante de l'inclusion financière et protectrice de la vie privée. Pour préserver la liberté de choix, cet euro numérique viendrait en complément – et non en substitution – des billets, d'une part, et des moyens de paiement privés, d'autre part.

FAITS SAILLANTS 2021

FÉVRIER

8 février : Premier moment d'échanges de la série d'événements « La Banque de France à votre écoute ».

11 février : Discours du gouverneur lors des rencontres dédiées au climat et à la finance durable : « Le rôle des banques centrales dans le verdissement de l'économie ». <https://www.banque-france.fr/intervention/>

AVRIL

13 avril : Discours du gouverneur à l'Institut Peterson pour l'économie internationale : « Comment repenser le rôle des banques centrales et la stabilité financière ? » <https://www.banque-france.fr/intervention/>

JUILLET

1^{er} juillet : Discours du gouverneur à Paris Europlace : « Les voies pour l'avenir : la monnaie numérique de banque centrale et les paiements innovants ». <https://www.banque-france.fr/intervention/>

8 juillet : Christine Lagarde et Luis de Guindos présentent les conclusions de la revue de la stratégie monétaire.

22 juillet : Nouveau format de la conférence de presse suivant les réunions des Conseils des gouverneurs monétaires, en cohérence avec les conclusions de la revue de la stratégie monétaire.

27 juillet : Publication de la Lettre du Gouverneur au Président de la République : « La politique monétaire au-delà de la crise Covid ».

OCTOBRE

12 octobre : Discours du gouverneur à la conférence du Forum européen des finances et de la monnaie : « Stratégie monétaire et inflation en Europe : quoi de neuf ? » <https://www.banque-france.fr/intervention/>

DÉCEMBRE

6 décembre : Lancement public des travaux pour modifier le thème et le graphisme des billets, à horizon 2024.

7-22 décembre : La Banque de France célèbre le centenaire de son imprimerie à Chamalières et de sa papeterie à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

16 décembre : Annonce de la fin des achats nets effectués dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) et des conditions exceptionnelles des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO), respectivement en mars et juin 2022.





STABILITÉ FINANCIÈRE

LA STABILITÉ FINANCIÈRE EN 2021, C'EST ...



MISSIONS

Outre la confiance dans la monnaie, la Banque de France participe à la fourniture d'un autre bien public essentiel : **la solidité du secteur financier**

- supervision prudentielle des banques et des assurances
- protection des intérêts de la clientèle

Anticiper et prévenir les risques :

- évaluation des nouveaux risques
- contribution à l'évolution de la régulation
- accompagnement des banques et des assurances dans leur transformation digitale

Assurer le bon fonctionnement et la sécurité des paiements :

- prévention des risques systémiques
- bon fonctionnement des infrastructures de paiement et de marché

215

missions de contrôle sur place des assurances et des banques (hors MSU), et de leurs pratiques commerciales.

33

missions de contrôle pour le compte de la BCE (cadre du Mécanisme de surveillance unique – MSU)

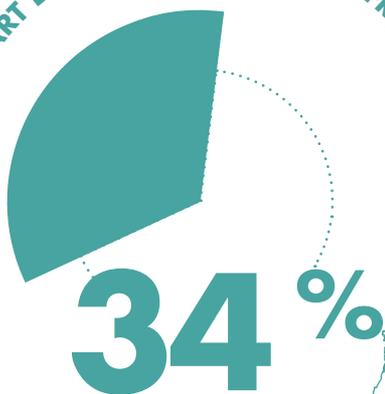
254%

taux de couverture moyen du ratio de solvabilité pour les entreprises d'assurance supervisées

15,54%

le ratio de solvabilité (*core equity Tier one*) des six principaux groupes bancaires français

PART DU BILAN DES BANQUES FRANÇAISES



34%

(donnée provisoire)

dans le total de la zone euro

PART DU BILAN DES ASSUREURS FRANÇAIS

33%

(donnée provisoire)

dans le total de la zone euro

MAÎTRISER LES RISQUES D'AUJOURD'HUI ET ANTICIPER LES DÉFIS DE DEMAIN

La Banque de France veille, conjointement avec le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF), à la stabilité du système financier. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative adossée à la Banque de France, y participe également à travers ses missions de surveillance des banques et des assurances et de protection de leur clientèle.

1

La Banque de France a veillé au bon fonctionnement du système financier

La Banque de France a maintenu en 2021 la forte mobilisation déployée en 2020 pour garantir, dans le contexte pandémique lié à la Covid-19, le bon fonctionnement du système financier, que ce soit en matière de surveillance des risques ou d'actions de supervision. Pour le suivi des établissements bancaires de taille importante, l'ACPR agit en coordination avec le Mécanisme de surveillance unique (MSU).

Une surveillance rapprochée des risques

Dans un contexte de stabilisation des vulnérabilités à court terme et de confirmation de risques structurels à moyen et long terme, la Banque de France s'est attachée à maintenir un suivi rapproché de la situation financière de l'ensemble des agents économiques.

Valorisation élevée des prix des actifs financiers risqués

La dynamique positive observée sur les marchés financiers à partir du printemps 2020 s'est prolongée, aidée par la réouverture des économies et le soutien sans précédent des politiques monétaires et budgétaires. Mais certains

indicateurs de valorisation boursière attestent d'un niveau d'exubérance persistant qui expose les marchés d'actifs risqués à une correction brutale, susceptible de déstabiliser des acteurs financiers non bancaires recourant au levier de la dette, avec de possibles effets de contagion sur d'autres segments de marché ¹.

Stabilisation de la situation des agents non financiers

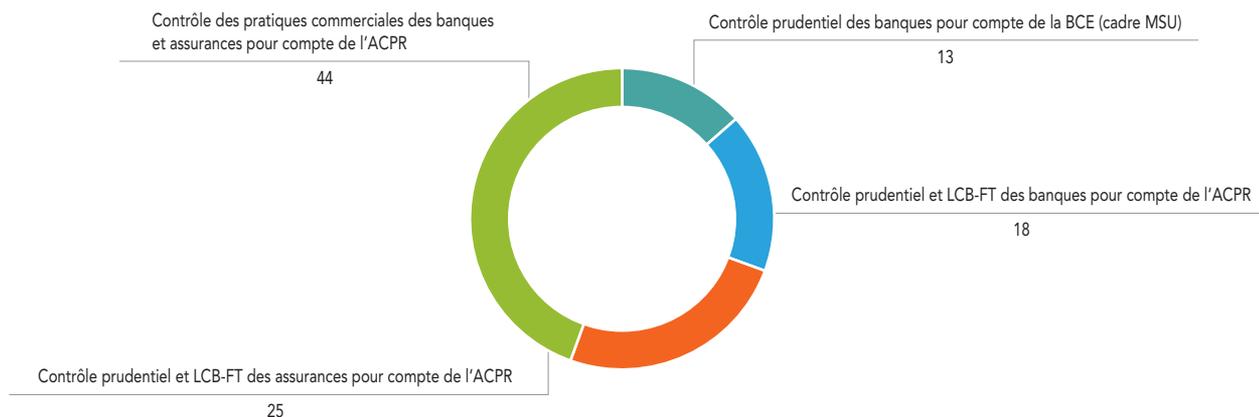
Les sociétés non financières ont vu leurs niveaux d'endettement brut et de trésorerie se stabiliser en 2021, après une forte hausse en 2020, même si 14 % d'entre elles ont vu leur dette augmenter et leur trésorerie baisser. Dans le même temps, les dispositifs publics de soutien ont permis d'éviter une augmentation des faillites d'entreprise. Sur l'exercice 2021, celles-ci restent même bien en deçà des observations en période pré-covid ².

Les ménages connaissent un haut niveau d'endettement, ce qui crée une vulnérabilité macrofinancière en cas de choc. Pour autant, leur situation financière semble globalement bien orientée et le nombre de ménages en situation fragile a diminué.

Solidité des banques et assurances, mais des enjeux structurels de profitabilité

Les banques françaises affichent des niveaux de performance, de solvabilité et de liquidité en amélioration sur l'exercice 2021. Ceci s'est notamment traduit par un

Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2021 (en %)



Note : LCB-FT, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

redressement de leurs valorisations boursières qui ne saurait occulter l'importance des défis structurels de profitabilité liés à l'environnement de taux bas et à la transformation numérique.

Les assureurs français disposent toujours d'une solvabilité solide, avec notamment des réserves suffisantes pour faire face à une remontée progressive des taux, mais la persistance de l'environnement de taux bas pourrait affecter cette solvabilité.

Les actions de supervision ont fortement contribué à la résilience du système financier

L'ampleur systémique de la crise sanitaire liée à la Covid-19 a justifié l'importance et l'intérêt d'une action particulièrement forte, rapide et coordonnée des autorités microprudentielles et macroprudentielles.

Au niveau microprudentiel : préserver la solvabilité et la liquidité des banques et des assurances

Après avoir apporté un soutien sans précédent à l'économie française et européenne, les pouvoirs publics ont amorcé un retrait graduel des mesures de flexibilité réglementaire prises pour faire face à la crise, ainsi qu'un ciblage des dispositifs d'aide venant soutenir la reprise économique. L'invitation faite aux institutions financières³ à ne pas verser de dividendes ni à effectuer de rachats d'actions, dans le but de préserver leurs fonds propres, a pris fin le 30 septembre 2021. En décembre 2021, la Banque

centrale européenne (BCE) a confirmé qu'en raison de la bonne situation de liquidité des banques européennes, la flexibilité sur les coussins de liquidité⁴ expirerait à fin 2021. L'autorisation donnée aux banques par la BCE et l'ACPR d'exclure les réserves en banque centrale du calcul du ratio de levier (fonds propres/total des actifs), afin de ne pas entraver l'efficacité des mesures exceptionnelles de politique monétaire, a été prolongée, en juin 2021, jusqu'au 31 mars 2022.

Au niveau macroprudentiel : des mesures pour préserver un endettement soutenable pour les ménages et les entreprises

Dans le cadre de sa mission de surveillance des risques et des vulnérabilités pour la stabilité financière, le HCSF a tout particulièrement examiné en 2021 les risques associés à l'augmentation de l'endettement des entreprises en lien avec

1 Banque de France (2022), *Évaluation des risques du système financier français – Décembre 2021*, janvier.

2 Banque de France (2021), « Les défaillances d'entreprises – France, novembre 2021 », *Stat info*, décembre.

3 Par le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Mécanisme de surveillance unique

(MSU), à laquelle l'ACPR s'est conformée en février 2021 pour les établissements sous sa supervision.

4 Actifs pouvant être facilement vendus sur les marchés afin de générer des liquidités en un temps très court. La flexibilité introduite portait sur l'élargissement à de nouveaux actifs, comme certaines catégories d'obligations d'entreprises par exemple.



↑ Siège de l'ACPR



BONS RÉSULTATS DES GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS AU TEST DE RÉSISTANCE EUROPÉEN

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a lancé le 29 janvier 2021 un test de résistance visant les 50 principaux groupes bancaires européens, dont sept français ¹. En parallèle, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé un exercice complémentaire pour 51 autres banques qu'elle supervise directement, dont quatre françaises ². Ces tests visaient à évaluer la capacité de résistance des grandes banques européennes face à des chocs macroéconomiques et financiers très défavorables.

À l'horizon de trois ans, le scénario le plus adverse combinait une évolution défavorable de la pandémie de covid-19 et le maintien de taux sans risque bas. Les trajectoires du PIB supposaient une baisse cumulée de 3,4 % pour la France et de 3,6 % pour l'Union européenne entre fin 2020 et fin 2023. Ces prévisions, qui s'appliquaient à un environnement macroéconomique 2020 déjà très dégradé, étaient donc particulièrement pessimistes.

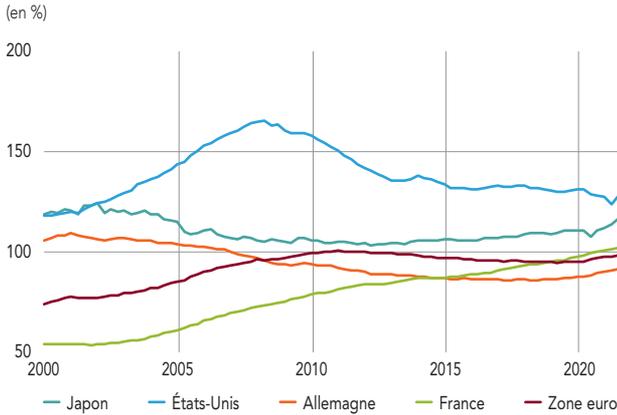
Les résultats de ces tests, publiés le 30 juillet 2021, confirment la résilience des systèmes bancaires français et européen sur l'horizon de l'exercice. Pour les sept groupes bancaires français concernés par le test ABE, le ratio de solvabilité CET1 (*common equity Tier one*) agrégé passerait de 15,3 % à 9,7 % entre fin 2020 et fin 2023 en scénario dégradé ³. Parmi eux, seul HSBC Continental Europe verrait son ratio CET1 passer sous le seuil des exigences réglementaires. Ce même ratio évoluerait de 15 % à 10,2 % pour les 50 groupes bancaires européens.

¹ BNP Paribas, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, HSBC Continental Europe, La Banque Postale et Société Générale.

² Bpifrance, Caisse de refinancement de l'habitat (CRH), RCI Banque, SFIL.

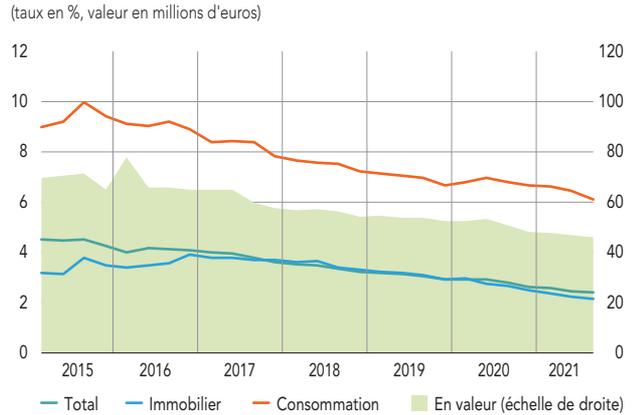
³ Pour l'ensemble des banques directement supervisées par la BCE et soumises aux tests de résistance européens, ce ratio passerait de 15,1 % à 9,9 %.

Endettement des ménages en proportion du revenu disponible brut



Note : Dernier point à juin 2021.
Source : Banque de France.

Prêts non performants (NPL) sur les ménages dans le bilan des banques françaises, par type de crédit



Notes : NPL, *non-performing loans*. Premier point à mars 2015, dernier point à septembre 2021.
Source : ACPR.

la pandémie, et à la dérive des conditions d'octroi des crédits immobiliers résidentiels. Sur proposition du gouverneur de la Banque de France, le Haut Conseil a pris des mesures nécessaires et équilibrées permettant d'endiguer ces risques sans faire obstacle à la reprise économique :

- Il a ajusté sa recommandation sur le crédit à l'habitat en janvier 2021, avant de la transformer en décision juridiquement contraignante : à partir du 1^{er} janvier 2022, les banques pourront être sanctionnées si elles ne respectent pas un taux d'effort des emprunteurs plafonné à 35 % des revenus et une durée de prêt qui n'excède pas 25 ans pour 80 % de leur production de crédit. Les mesures prises ont permis de maintenir un crédit plus sûr, avec une réduction importante de la part des prêts hors limites, sans entraver le dynamisme du crédit à l'habitat qui est resté très soutenu en 2021 ;
- Il a prorogé sa mesure « grands risques » ayant pour objet de plafonner l'exposition des banques systémiques aux grandes entreprises les plus endettées. Cette mesure vise à limiter toute concentration des risques au sein du secteur bancaire, et incite donc à la diversification des créanciers bancaires et à l'équilibre des modalités de financement, encore plus importants dans le contexte de crise ;
- Il a annoncé la prochaine normalisation du coussin contracyclique ⁵ à son niveau d'avant-crise, étant donné

que le contexte exceptionnel qui prévalait au moment du relâchement autorisé en mars 2020 n'est plus d'actualité : la croissance de l'économie est dynamique et aucune restriction de crédit n'est observée.

2

La Banque de France contribue aux réponses qu'appellent les changements structurels du système financier

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé ou amplifié les changements structurels qui transforment le système financier en profondeur depuis plusieurs années (digitalisation, intermédiation non bancaire ou encore finance durable). Anticipant ces mouvements et accompagnant l'impulsion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), la Banque de France contribue à la mise en place des réponses nécessaires pour accompagner les acteurs et limiter les risques.

⁵ Le coussin contracyclique (ou CCyB pour *countercyclical capital buffer*) est une exigence réglementaire en capital bancaire, calibrée entre 0 %

et 2,5 % des actifs pondérés du risque. Ce coussin doit être augmenté lors de la montée du cycle financier et relâché lors de son retournement.



↑ Conférence internationale sur la finance durable, Paris, septembre 2021



Préparer la transformation du cadre réglementaire européen

Plusieurs textes européens, au cœur des préoccupations de la Banque de France et de l'ACPR, devraient être finalisés dans le cadre de la PFUE et participer à l'émergence d'une « Union de financement pour l'investissement durable » que la Banque de France entend promouvoir.

Les enjeux structurels au cœur des priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

La PFUE devrait faire avancer les négociations sur les deux enjeux clés des transitions écologique et numérique. En matière de finance durable, deux propositions seront particulièrement suivies : i) la directive *Corporate Sustainability Reporting (CSRD)* destinée à renforcer et harmoniser les obligations de transparence des entreprises en matière extra-financière, et ii) la proposition de règlement sur les obligations vertes. De la même manière, s'agissant de l'encadrement de la finance numérique, deux dispositifs stratégiques pourraient être adoptés rapidement en 2022 : i) le règlement *Digital Operational Resilience Act (DORA)*, créant un cadre juridique sur la résilience opérationnelle numérique des acteurs financiers, afin de prévenir les cybermenaces, et ii) le règlement *Markets in Crypto-Assets (MiCA)*, visant à encadrer les émetteurs et les prestataires de services sur cryptoactifs. La finalisation de la transposition de

Bâle 3 et la revue de Solvabilité 2 permettront quant à elles de poursuivre le renforcement de la résilience des banques et des assurances.

Vers une Union de financement pour l'investissement durable

Dans la durée, construire le triptyque « Union bancaire – Union des marchés de capitaux – Finance durable » est plus que jamais nécessaire pour accélérer le financement de la transition écologique et numérique, optimiser le partage des risques et viser l'autonomie stratégique européenne. L'achèvement de l'Union bancaire doit permettre l'émergence d'un marché bancaire dynamique, intégré et plus résilient. La Banque de France défend des solutions pragmatiques pour compléter les deuxième et troisième piliers de l'Union bancaire et mettre en œuvre les instruments existants. Le projet d'Union des marchés de capitaux contribuera à favoriser une meilleure allocation de l'épargne dans l'Union européenne (UE), dès la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 de la Commission européenne en faveur du financement des entreprises. Le contexte post-Brexit participe à cette dynamique en invitant l'UE à se doter d'un réseau financier solide et polycentrique.

Accompagner la montée en puissance de l'intermédiation non bancaire

La diversification croissante des sources de financement de l'économie permet d'améliorer les conditions d'accès au

RÔLE ET TRAVAUX DU CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Le Conseil de stabilité financière (CSF, ou FSB – *Financial Stability Board*) est une institution internationale basée à Bâle, chargée de surveiller le système financier et d'émettre des recommandations destinées à préserver la stabilité financière internationale. Il a été créé lors du sommet du G20 de Pittsburgh en 2009, succédant au Forum de stabilité financière créé en 1999 par le G7.

Le CSF regroupe les autorités de 24 pays (dont la Banque de France, membre du comité plénier, du comité de pilotage et du comité permanent d'évaluation des vulnérabilités) et des instances de normalisation internationale telles que le Comité de Bâle ou l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA, ou IAIS en anglais). Ensemble, ils évaluent les risques pour le système financier et développent des

standards rigoureux et harmonisés en matière de supervision et de réglementation.

La Banque de France apporte son expertise à l'analyse des vulnérabilités et participe au développement de nouveaux standards. En 2021, elle a plus particulièrement contribué aux travaux sur les réformes des fonds monétaires (*money market funds* – MMF), l'amélioration des paiements transfrontaliers, l'encadrement des cryptoactifs et des *stablecoins*, la prise en compte du changement climatique et la promotion de bonnes pratiques en matière de finance durable, l'amélioration de la cyber-résilience du système financier et la capacité de rétablissement et de résolution des chambres de compensation.

crédit et de mieux répartir les risques au sein du système financier. Malgré la prépondérance du crédit bancaire, la taille du secteur de la finance non bancaire au niveau européen a nettement progressé au cours des dix dernières années, passant de 25 000 à 46 000 milliards d'euros ; celui-ci représente dorénavant 51 % des actifs financiers au niveau mondial. En France, sa taille est de 6 000 milliards d'euros. En octobre 2021, les encours de financement de marché représentaient 36,4 % du financement des sociétés non financières françaises. Une complémentarité existe ainsi entre intermédiation bancaire et financement de marché, et contribue utilement à l'efficacité de l'Union des marchés de capitaux.

La crise de la Covid-19 a néanmoins révélé certaines vulnérabilités spécifiques à la gestion d'actifs, notamment les risques de liquidité des fonds monétaires (*money market funds* – MMF). Ces fonds ont une double fonction : source de financement à court terme pour les entités financières et les sociétés non financières et placement pour les investisseurs (institutionnels principalement).

La Banque de France a contribué aux travaux du Comité européen du risque systémique (CERS) ⁶ menés avec l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF – ESMA) en vue d'une révision du règlement européen des MMF prévue en 2022. Une recommandation publique à la Commission européenne préconise de renforcer la

liquidité des MMF, de limiter les bénéfices au premier sortant en cas de fuite des investisseurs et d'améliorer la conduite des *stress tests*. Ces travaux concordent avec ceux menés en parallèle par le Conseil de stabilité financière (CSF) au niveau mondial ⁷ (cf. encadré ci-dessus).

Se préparer face à la montée du risque cyber

La dimension systémique du risque cyber augmente avec l'accélération de la digitalisation. La surface d'exposition des institutions financières aux attaques s'est étendue, en lien notamment avec le large recours au télétravail, tout comme leurs interconnexions à l'intérieur et à l'extérieur du système financier. Certains cyber-incidents pourraient ainsi menacer la stabilité financière, par événement isolé ou avec impact simultané sur plusieurs composants du système financier. La cyber-résilience du secteur financier constitue donc une priorité pour la Banque de France et l'ACPR. Celles-ci mènent plusieurs actions qui visent à adapter le cadre réglementaire et à renforcer la préparation des acteurs financiers, pour mieux se prémunir mais aussi réagir. En juin 2021, la Banque de France a piloté un nouvel exercice de crise cyber dans le cadre du groupe de place Robustesse qu'elle préside. En outre, l'ACPR a publié des notices sur la gestion du risque informatique pour les secteurs de la banque et de l'assurance.

⁶ European Systemic Risk Board (ESRB), communiqué de presse, 9 décembre 2021.

⁷ FSB, Financial Stability Board (2021), *Policy Proposals to Enhance Money Market Fund Resilience*, octobre.

LES TRAVAUX DE L'EUROSISTÈME SUR L'EURO NUMÉRIQUE DE DÉTAIL



3

La Banque de France relève les défis de la monnaie numérique et de la transition climatique

Face aux transformations d'ampleur induites par les transitions climatique et numérique, la Banque de France est force de proposition et d'action en vue de préserver ces biens communs que constituent, du point de vue de la stabilité financière, la monnaie unique européenne, l'Euro, mais aussi l'environnement.

Relever le défi de la transformation numérique

Surveiller les risques croissants liés au développement du marché des cryptoactifs

Le marché des cryptoactifs reste pour l'heure d'une taille relativement limitée (environ 2 600 milliards de dollars fin 2021 ⁸, soit environ 3 % de la capitalisation boursière mondiale). De ce fait, il n'est pas identifié comme risqué sur le plan systémique, mais son attrait auprès d'investisseurs (professionnels ou non) et le développement de la finance décentralisée lui valent une croissance particulièrement dynamique (capitalisation multipliée par 3,5 sur l'année 2021).

Les actifs numériques dits de première génération (par exemple, le Bitcoin ou l'Ether), émis sur des infrastructures de registre distribué sans adossement à un sous-jacent réel, représentent près de 95 % de la valorisation du marché des cryptoactifs. Leur détention comporte plusieurs risques élevés, au premier rang desquels figurent ceux liés à une volatilité forte et à la faiblesse des garanties en matière de conservation.

Les cryptoactifs dits de deuxième génération (ou *stablecoins*), adossés à un fonds de réserve comprenant des actifs réels (devises, titres financiers, dépôts à vue, etc.), présentent également des vulnérabilités, qui proviennent surtout des incertitudes sur la valeur du stablecoin et la permanence dans le temps de la garantie qui résulte de sa parité avec l'actif de référence.

En outre, l'ensemble des cryptoactifs, opaques et peu ou pas régulés, présentent des vulnérabilités fortes en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que sur le plan de la résilience opérationnelle, par exemple face au risque cyber (*cf. supra*).

La progression rapide du marché des cryptoactifs, ainsi que ses liens croissants avec la finance traditionnelle pourraient, à terme, conduire à une augmentation des risques pour la stabilité financière, appelant donc une attention particulière des autorités publiques. Celle-ci peut se traduire par une



↑ Les travaux innovants autour d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), novembre 2021



intervention réglementaire (*voir ci-après*), mais également par une démarche opérationnelle proactive, au travers d'expérimentations sur l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale.

Établir un cadre réglementaire qui favorise l'innovation et préserve la confiance

Le développement des cryptoactifs nécessite la mise en place d'un cadre réglementaire adapté qui permette de favoriser l'innovation financière tout en garantissant la confiance ainsi que la stabilité du système financier. S'agissant d'un phénomène mondial, la régulation des cryptoactifs doit donner lieu à une étroite coordination au niveau international, notamment pour prévenir les arbitrages réglementaires. Les différentes instances internationales en charge de l'encadrement du secteur financier ont ainsi engagé des travaux au niveau du G20. Sur le plan européen, un projet de règlement sur les marchés de cryptoactifs (*Markets in Crypto-Assets – MiCA*), proposé par la Commission européenne à l'automne 2020, est en cours de négociation (*cf. supra*). La réglementation européenne aura aussi vocation à couvrir les évolutions les plus récentes, comme le développement de la finance décentralisée (c'est-à-dire sans intermédiaires).

8 Sources de l'industrie, non vérifiées ni auditées.

NOTRE PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATIONS SUR L'UTILISATION DE LA MONNAIE NUMÉRIQUE DE BANQUE CENTRALE POUR LES RÈGLEMENTS INTERBANCAIRES

La diffusion des innovations techniques, telles que la technologie de registre distribué (*distributed ledger technology – DLT*), a conduit à l'émergence d'une numérisation des instruments financiers sous forme de jetons numériques (*tokens*). La Banque de France étudie la mise à profit de ces nouvelles technologies pour faire évoluer la fourniture de monnaie centrale aux intermédiaires financiers. Elle a engagé à cet effet des expérimentations sur la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) à des fins de paiements interbancaires.

Après un appel à candidatures, la Banque de France a mené neuf expérimentations échelonnées entre septembre 2020 et décembre 2021. Celles-ci ont réuni des partenaires publics et privés et présentant des profils variés, tant sur le plan géographique que sectoriel. Les expérimentations ont couvert divers cas d'usage, notamment le règlement-livraison de titres sous forme de *tokens* ou encore le règlement de transactions transfrontalières, y compris multidevises.

Il a été établi qu'une MNBC interbancaire circulant sous forme de jetons sur un registre distribué pouvait améliorer l'efficacité et la rapidité des règlements pour certains segments de marchés financiers, en assurant un traitement des titres de bout en bout à l'aide d'une DLT (de l'achat au transfert de propriété), et en générant ainsi des économies de capital et de liquidité. Ces gains pourraient profiter aux paiements transfrontaliers – y compris en format multidevise, et qui sont aujourd'hui trop souvent longs et coûteux – en assurant l'interopérabilité des systèmes de MNBC entre les juridictions.

Les expérimentations ont également soulevé certaines questions qui demeurent ouvertes quant à l'interopérabilité entre l'infrastructure d'une MNBC et les infrastructures de paiement actuelles et la capacité des nouvelles technologies à traiter des volumes importants de manière rapide et sécurisée.



↑ Banques centrales :
comment agir face au changement climatique ?



↑ Pourquoi avons-nous créé
un Centre sur le changement climatique ?



Préparer l'émission éventuelle d'une monnaie numérique

Pour accompagner la numérisation des paiements et l'innovation pour le bénéfice collectif, tout en assurant le rôle d'ancrage de la monnaie centrale dans les règlements, la Banque de France a conduit de nombreux travaux pour préparer l'émission éventuelle d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) pour les paiements de détail et les paiements interbancaires. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique globale : près de neuf banques centrales sur dix à travers le monde mènent des travaux sur la MNBC.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé, le 14 juillet 2021, d'engager une phase d'investigation sur l'euro numérique de détail, c'est-à-dire à destination du public. Au cours de l'année 2021, la Banque de France s'est résolument engagée dans les travaux à la fois conceptuels (analyses économiques et fonctionnelles par exemple) et empiriques (expérimentations) qui ont précédé l'ouverture formelle de ladite phase d'investigation.

Dans le même temps, elle a poursuivi et conclu la première tranche de son programme d'expérimentations engagé en 2020 (cf. encadré). En 2022, elle poursuivra ces travaux, toujours en partenariat avec des acteurs publics et privés, et en gardant une attention forte sur les opérations transfrontalières, l'une des priorités du G20.

Relever le défi de la transition climatique

La Banque de France et l'ACPR sont deux institutions pionnières, au sein de leur communauté, sur les sujets liés au changement climatique et, depuis plusieurs années déjà, elles agissent de manière résolue et ambitieuse⁹. En particulier, la Banque de France, avec sept autres banques centrales, a été à l'initiative de la création en 2017 du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGFS*), dont elle en assure depuis le secrétariat permanent. Les contributions de la Banque de France et de l'ACPR, y compris au sein du NGFS, incluent des travaux sur la prise en compte du risque climatique pour la stabilité financière¹⁰, sur les scénarios climatiques et sur le développement d'un cadre harmonisé de publication d'informations extra-financières.

L'importance du risque climatique pour la stabilité financière

La prise en compte du risque climatique reste une priorité. À cette fin, lors de la COP26, la Banque de France et l'ACPR ont publié un engagement commun dans lequel figurent six priorités¹¹. Celles-ci s'articulent autour de l'intégration du changement climatique dans la stabilité financière et la surveillance microprudentielle, du renforcement de la démarche d'investissement responsable, de la définition d'un objectif de neutralité carbone, de la formation sur les



↑ Groupe de travail « Climat » rapportant aux comités des opérations de marché (MOC) et de gestion des risques (RMC) de l'Eurosysteme

questions liées au climat, et de la publication d'un rapport conforme aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (*Task force on climate-related financial disclosures* – TCFD). Par ailleurs, l'ACPR et l'AMF ont publié un deuxième rapport commun¹² de suivi des engagements des institutions financières françaises en faveur de la lutte contre le changement climatique et de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

L'étude d'impact de scénarios et prévisions climatiques

La Banque de France et l'ACPR ont publié de premiers scénarios climatiques alignés avec les données du NGFS. Ceux-ci reposent sur un cadre de modélisation inédit, intégrant une suite de modèles macroéconomiques, sectoriels et financiers. Ils ont été utilisés lors d'un exercice pilote de suivi des risques climatiques conduit par l'ACPR en 2021. L'exercice conclut à un impact globalement modéré

de ces risques sur les acteurs financiers français, avec toutefois des hausses importantes des coûts du risque dans certains secteurs (cf. encadré infra).

Le développement d'un cadre réglementaire harmonisé en matière d'information extra-financière

La publication par les acteurs financiers et non financiers d'informations fiables et comparables sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sur les risques associés, ainsi que le développement de notations ESG sont déterminants pour l'intégration de ces critères au sein du secteur financier. Aussi, la Banque de France et l'ACPR participent à l'élaboration et à l'harmonisation des normes de publication dans les instances dont elles sont membres aux niveaux européen et international, et assurent un suivi des travaux des autres normalisateurs et des pratiques de marché.

27

séminaires de recherche sur la stabilité financière et la réglementation

46

études et recherches sur la stabilité financière et la réglementation ayant donné lieu à publication

9 <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/changement-climatique-et-finance-durable>

10 Le cadre d'analyse du risque climatique intègre l'analyse des risques physiques et de transition, y compris leurs impacts associés à l'augmentation rapide des contentieux portant sur le changement climatique.

11 <https://www.banque-france.fr/cop26-engagement-de-la-banque-de-franceacpr>

12 ACPR et AMF (2021), *Suivi et évaluation des engagements climatiques des acteurs de la Place*, décembre.

STRESS TESTS CLIMATIQUES

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a conduit son premier *stress test* climatique, entre juillet 2020 et avril 2021, auprès des établissements volontaires de la place de Paris. Cet exercice a permis : i) de sensibiliser les banques et les organismes d'assurance français ; ii) de mieux comprendre leurs décisions stratégiques en matière de réallocation de portefeuille face aux risques climatiques ; et iii) de disposer d'un premier ordre de grandeur des vulnérabilités. Au total, 9 groupes bancaires et 15 groupes d'assurance se sont mobilisés, fournissant des résultats représentatifs (85 % du total des bilans bancaires et 75 % des bilans des assureurs). L'exercice a révélé une exposition globalement « modérée » du système financier français aux risques climatiques, tout en mettant en évidence des risques importants (notamment une multiplication par trois du coût du risque dans les secteurs les plus impactés par la transition : industries extractives, cokéfaction et raffinage, agriculture, etc.). Le coût des sinistres liés aux risques physiques pourrait par ailleurs être multiplié par cinq à six dans certains départements d'ici 2050 ¹.

De manière plus générale, la communauté internationale des banques centrales et des superviseurs s'est engagée dans la mise en œuvre de *stress tests* climatiques, sous l'impulsion notamment du NGFS. Les objectifs de ces exercices peuvent inclure l'évaluation aussi bien des risques macroprudentiels et microprudentiels que macroéconomiques. Des exercices dits

top-down (menés entièrement par les superviseurs) ainsi que *bottom-up* (impliquant les institutions financières) coexistent. Le rapport du NGFS sur les exercices climatiques fait apparaître un certain nombre de limites méthodologiques. Il souligne en particulier le besoin de compléter et d'adapter les scénarios de référence aux objectifs et aux différents contextes intérieurs. De son côté, l'ACPR a constitué des groupes de travail de Place avec pour objectif de préparer un prochain exercice en 2023-2024.

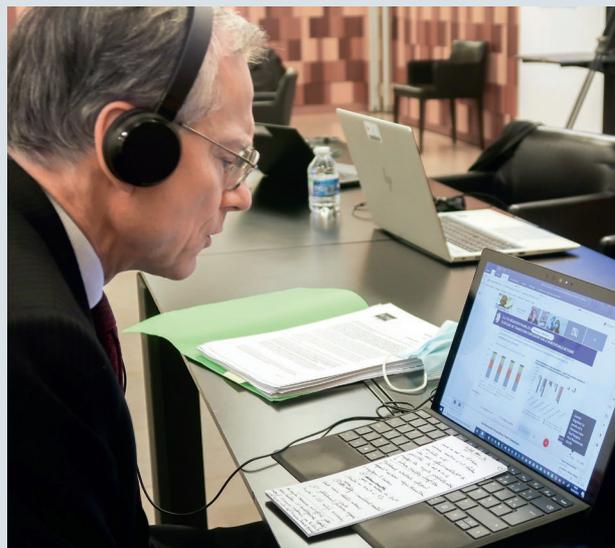
¹ Allen (T.), Boissinot (J.), Clerc (L.) et Dees (S.) (2021), « Élaborer des scénarios de transition climatique pour gérer les risques financiers », *Bulletin de la Banque de France*, n° 237/9, septembre-octobre 2021.



↑ À quoi servent les *stress tests* climatiques ?



↓ Conférence de presse sur les *stress tests* climatiques



MATRICE DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER À FIN DÉCEMBRE 2021

	VULNÉRABILITÉS	RÉSILIENCE	ÉVALUATION DU RISQUE
1 Valorisations de marché élevées	<ul style="list-style-type: none"> * Valorisations élevées des prix des actifs financiers risqués * Dépendance de la valorisation des marchés actions à l'environnement de taux bas * Recours au levier des fonds d'investissement * Évolution différenciée de l'immobilier résidentiel pouvant amener à des poches localisées de surévaluation 	<ul style="list-style-type: none"> * Situation de liquidité solide des établissements financiers * Travaux européens et internationaux pour renforcer le cadre réglementaire existant pour les fonds d'investissement ouverts 	
2 Conséquences macro-financières de l'endettement élevé	<ul style="list-style-type: none"> * Impact des anticipations d'inflation sur les taux d'intérêt et sur les spreads * Dette brute élevée des entreprises, hétérogénéité des situations de trésorerie * Ratios de dettes publiques élevés et divergents au sein de la zone euro 	<ul style="list-style-type: none"> * Vigilance de la politique monétaire * Reprise macroéconomique solide * Mesures macroprudentielles pour limiter l'exposition des banques aux acteurs très endettés * Solvabilité des banques et des assurances qui reste élevée et solide 	
3 Pressions sur la rentabilité des banques et le rendement des placements des assurances	<ul style="list-style-type: none"> * Persistance d'un environnement généralisé de taux d'intérêt durablement bas, qui a des effets sur la profitabilité des banques * Érosion du rendement des placements des assureurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Conditions de refinancement favorables des banques auprès de l'Eurosystème, conjuguées au mécanisme de <i>tiering</i> qui limite certains effets des taux négatifs * Très bons résultats des établissements financiers à court terme 	
4 Transformation numérique et menaces cyber	<ul style="list-style-type: none"> * Transformation numérique des acteurs financiers, qui oblige à un changement de modèle d'affaires * Accroissement de la surface numérique augmentant l'exposition aux attaques cyber 	<ul style="list-style-type: none"> * Initiatives pour renforcer le système financier face aux attaques cyber (exercices de crise, travaux réglementaires) 	
5 Exposition au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> * Risque d'une fragilisation du secteur financier liée à une réponse insuffisante ou tardive face à l'accélération de la transition vers une économie neutre en carbone 	<ul style="list-style-type: none"> * Coordination internationale des initiatives climatiques pour le secteur financier * Mise en place d'exercices de stress test climatique 	

Horizon (du court vers le moyen terme) ● Risque très élevé ● Risque élevé ● Risque modéré

La couleur représente le niveau du risque à dire d'expert, reflétant sa probabilité de matérialisation et son impact systémique potentiel. L'orientation de la flèche indique l'évolution attendue du risque au cours des six prochains mois.

FAITS SAILLANTS

2021

JANVIER

4 janvier : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) rappelle aux établissements financiers britanniques leurs obligations d'information à l'égard de la clientèle résidant en France (modalités de continuation ou cessation des services).

<https://acpr.banque-france.fr/>

MAI

4 mai : L'ACPR publie les résultats du premier exercice pilote climatique couvrant les secteurs de la banque et de l'assurance.

<https://acpr.banque-france.fr/communique-de-presse/>

JUIN

28 juin : Parution du rapport semestriel sur l'évaluation des risques du système financier français (ERS, juin 2021).

<https://publications.banque-france.fr/>

JUILLET

2 juillet : L'ACPR incite les entreprises d'assurance à améliorer leur gestion des risques cyber.

<https://acpr.banque-france.fr/communique-de-presse/>

22 juillet : L'ACPR rappelle les acteurs du secteur de la banque, de l'assurance ou des paiements au respect de leurs obligations lorsqu'ils recourent à l'externalisation de prestations : contrôle, maîtrise du risque opérationnel, continuité d'activité notamment.

<https://acpr.banque-france.fr/communique-de-presse/>

30 juillet : Publication des résultats des tests de résistance 2021 menés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque centrale européenne (BCE).

<https://acpr.banque-france.fr/communique-de-presse/>

SEPTEMBRE

29 septembre : Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) adopte une décision (n° D HCSF-2021-7) relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers, qui prévoit notamment que le taux d'effort des emprunteurs n'excède pas 35 % de leurs revenus et que la maturité des crédits n'excède pas 25 ans.

<https://www.economie.gouv.fr/hcsf/decisions-hcsf>

OCTOBRE

1^{er} octobre : L'ACPR confirme la levée de sa recommandation sur les distributions (dividendes, rachats d'actions, rémunérations variables), en ligne avec la recommandation du Comité européen du risque systémique (CERS). La solvabilité prospective de chaque entreprise reste appréciée dans le cadre d'une démarche globale.

<https://acpr.banque-france.fr/communique-de-presse/>

NOVEMBRE

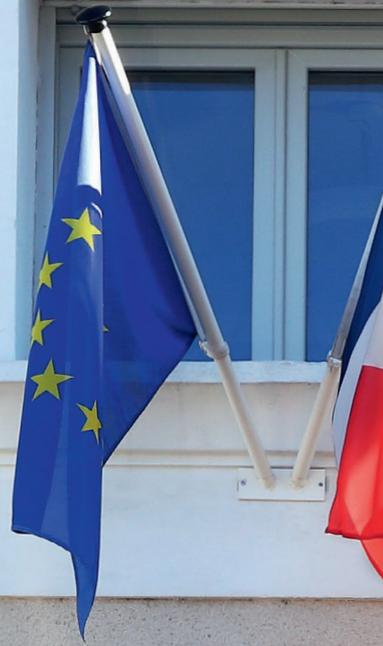
3 novembre : La Banque de France et l'ACPR réaffirment leur soutien à la finance durable et à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en publiant un manifeste de leurs engagements pour les deux années à venir.

<https://www.banque-france.fr/>

[cop26-engagement-de-la-banque-de-franceacpr](https://www.banque-france.fr/cop26-engagement-de-la-banque-de-franceacpr)

8 novembre : La Banque de France publie son rapport des expérimentations de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire menées en 2020 et 2021.

<https://www.banque-france.fr/communique-de-presse/>



BANQUE DE



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
du lundi au vendredi

Retrouvez-nous sur le site www.banque-france.fr pour prendre rendez-vous ou obtenir les coordonnées téléphoniques de votre lieu d'accueil.

 Accueil personnel et espaces (billets et titres)

 Accueil opération au change (billets et titres)

 Accueil des opérations de prêt et de remboursement, le lieu de contact des clients et partenaires du paiement, les pratiques bancaires et les services bancaires

 Accueil des opérations de prêt et de remboursement, le lieu de contact des clients et partenaires du paiement, les pratiques bancaires et les services bancaires

01 43 21 18 20





SERVICES À L'ÉCONOMIE
ET À LA SOCIÉTÉ



LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ EN 2021, C'EST ...



MISSIONS

Favoriser la compréhension de l'économie :

- opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique et financière
- grandes actions et partenariats

À l'écoute des particuliers, surtout les plus fragiles :

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

Prestataire de services financiers pour l'État :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État

Accompagner et orienter les entreprises, en particulier les plus petites :

- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

34 595

désignations au titre du droit au compte

130 110

situations traitées par les commissions
de surendettement

(- 45% par rapport à 2015)

1 310 154

demandes adressées par des particuliers à la Banque de France
via son accueil multicanal

8 500

entreprises interrogées chaque mois dans
le cadre des enquêtes de conjoncture

6 473

saisines auprès de nos
102 correspondants TPE-PME

301 634

entreprises non financières
(essentiellement des PME)
bénéficient d'une cotation

21 206

emplois préservés en 2021
dans 1 694 entreprises grâce à la Médiation

LA BANQUE DE FRANCE MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES DANS LA SORTIE DE CRISE

La Banque de France a mobilisé ses équipes, son expertise et son écoute auprès des entreprises. Relayant l'information sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser la sortie de crise, elle a également renforcé sa présence et son soutien auprès des ménages les plus fragiles.

1

La Banque de France sur plusieurs fronts pour accompagner les entreprises dans la sortie de crise

Partie prenante du plan d'action de sortie de crise

La Banque de France, présente sur l'ensemble du territoire à travers son réseau de succursales, a joué pleinement son rôle au sein de la mission d'accompagnement des entreprises en sortie de crise (MAESC). Dans les départements, elle agit au plus près du terrain pour informer et accompagner les entreprises.

Apporter l'expertise de la Banque aux comités départementaux de sortie de crise

Le comité départemental de sortie de crise, présidé par le préfet, suit le dispositif de soutien aux entreprises en phase de reprise ou fragiles, recense et coordonne les initiatives locales dans le cadre du plan d'action visant à détecter les fragilités financières.

Chaque directeur départemental de la Banque apporte sa connaissance du tissu économique et son expertise de diagnostic économique et financier, s'agissant notamment des petites et moyennes entreprises.

Amplifier l'information des entreprises sur les dispositifs proposés

Les directions départementales de la Banque ont adressé une *newsletter* sur les dispositifs existants à plus de 163 000 entreprises. La Médiation nationale du crédit a complété cette information par une lettre d'information sur le dispositif, à destination des entreprises l'ayant saisie en 2020 et 2021.

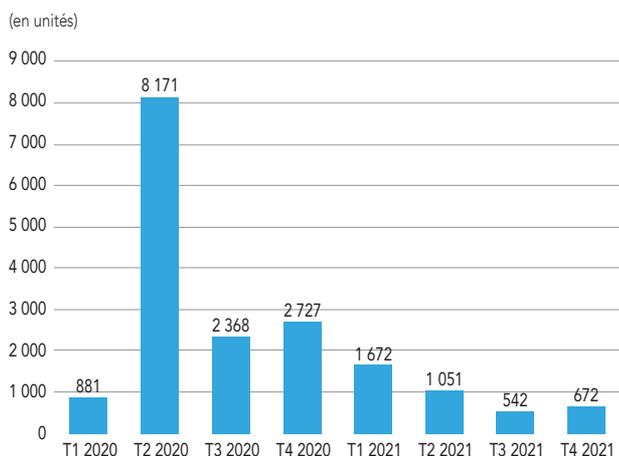
Le site de la Banque fournit des liens d'information (<https://entreprises.banque-france.fr/sortiedecrise>) vers les dispositifs. L'information est relayée sur le portail « Mes questions d'entrepreneur » (MQDE) et lors de petites conférences (les « webinaires du possible »).

Identifier et soutenir les entreprises fragiles

La Banque de France contribue à titre d'expert avec ses partenaires dans le cadre de la MAESC à la détection et au soutien des entreprises fragiles, pilotée au sein des territoires par un conseiller départemental à la sortie de crise, en lien avec le Codefi¹ restreint.

Chaque succursale départementale utilise l'outil « Signaux faibles » et mobilise les informations dont elle dispose pour identifier, diagnostiquer, compléter ou modifier la liste des entreprises vulnérables à accompagner par le conseiller départemental. Depuis la mise en place de la MAESC, la Banque de France a complété la détection des

Dossiers éligibles à la médiation du crédit



Note : Dossiers éligibles en France métropolitaine et Outre-mer.

entreprises fragiles en signalant près de 2 000 entreprises supplémentaires au niveau national. S'agissant des entreprises dont le chiffre d'affaires s'élève à au moins 750 000 euros, les succursales peuvent fournir un diagnostic financier détaillé (OPALE) afin d'aider le Codefi à mieux calibrer son action.

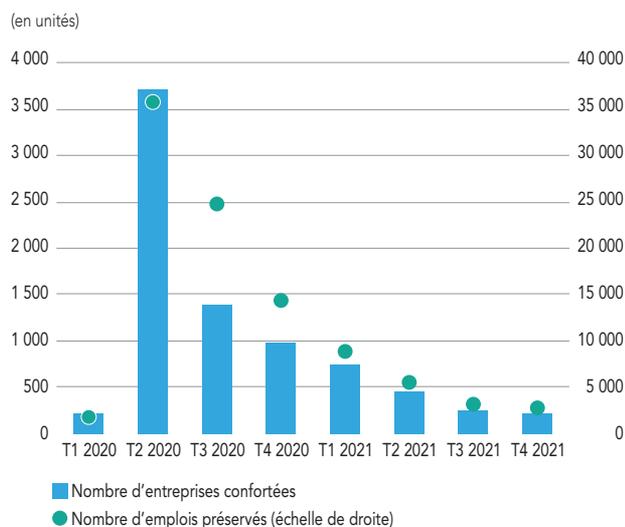
Le renforcement des actions au service des entreprises, pour accélérer la sortie de crise

La médiation du crédit toujours très active

La médiation du crédit a été en 2021 partie prenante du plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise. Elle a poursuivi son action auprès des entreprises qui l'ont saisie, qu'elles soient fragilisées par le recul d'activité ou les restrictions sanitaires ou confrontées à des difficultés de financement. Aux côtés des partenaires publics et privés signataires du plan et dans le cadre d'un dialogue étroit avec les banques ou assureurs-crédit concernés, elle a apporté une solution à chaque situation.

Après le volume exceptionnellement élevé des interventions en 2020 (plus de 14 000 saisines), les demandes de médiation, liées souvent à des refus de prêts garantis par l'État (PGE), ont nettement reculé, en lien avec la moindre demande de PGE, pour s'élever à un peu moins de 4 000. La plupart des saisines ont émané du secteur des services (50,4 %), notamment l'hébergement-restauration (13,4 %).

Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit



Note : France métropolitaine et Outre-mer.

Les activités liées au commerce ont représenté 21,3 % des demandes.

Les interventions des médiateurs, en relation avec l'écosystème entrepreneurial, ont abouti positivement dans 38,5 % des cas, confortant 1 694 entreprises et préservant 21 206 emplois.

L'accompagnement des TPE-PME pleinement mobilisé

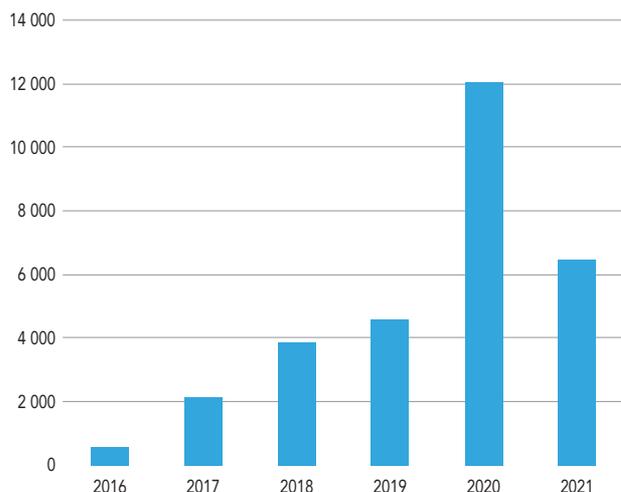
En cinq ans, la Banque de France a accompagné gratuitement et confidentiellement plus de 29 500 porteurs de projet et dirigeants d'entreprise. Pour promouvoir cette action, elle a signé 41 partenariats nationaux avec des organismes financiers, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, fédérations patronales, professions du chiffre.

Les 102 correspondants TPE-PME départementaux recueillent les interrogations des entrepreneurs et élaborent un diagnostic de leur situation afin de les orienter vers l'organisme professionnel pouvant le mieux répondre à leur besoin. L'entretien d'orientation est tourné vers la recherche de solution et la mise en relation rapide qui intervient dans 80 % des cas en moins de 48 heures. En 2021, 6 473 entrepreneurs ont ainsi été orientés par les correspondants TPE-PME.

¹ Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises.

Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants

(en unités)



En complément de ce rôle opérationnel, la Banque de France a ouvert en 2021 un cycle de webinaires mensuels sur des thèmes d'actualité (*replays* des webinaires du possible).

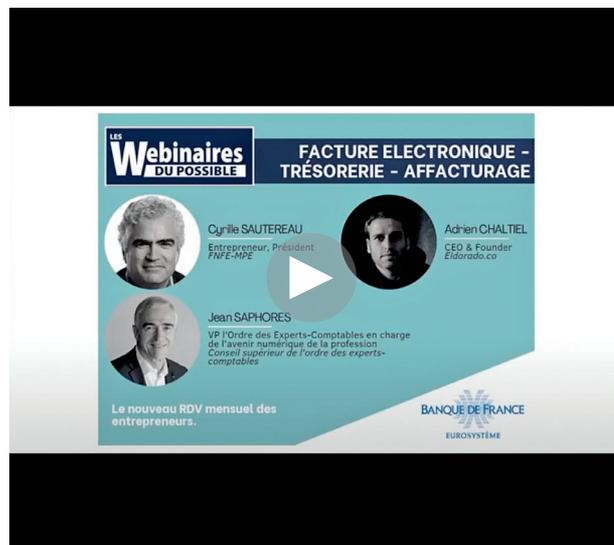
Les correspondants *start-up*, au contact de l'écosystème Tech

La Banque de France a déployé en 2020 un dispositif de 20 correspondants *start-up* dans les régions. Elle a ainsi constitué un réseau de soutien aux *start-up* pour :

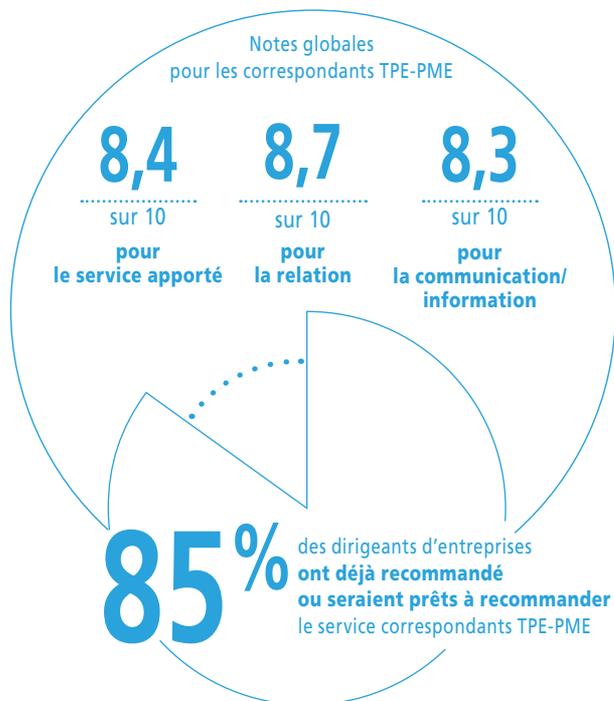
- les accompagner en s'appuyant sur sa connaissance des acteurs de l'écosystème ;
- leur attribuer une cotation tenant compte de leurs spécificités.

En 2021, le dispositif a accompagné la forte dynamique de la Tech qui s'est traduite par des levées de fonds qui ont doublé (plus de 11 milliards d'euros). Plus de 2 000 *start-up* ont ainsi bénéficié d'une cotation. En deux ans, 650 jeunes pousses ont bénéficié d'un accompagnement renforcé dans leur recherche de financement.

La Banque a publié une première étude sur la situation financière des *start-up*², qui confirme leur résilience et participé avec la « French Tech » à un baromètre d'impact³ qui souligne que les entreprises de la Tech représentent désormais un moteur essentiel de l'économie française.



↑ Facture électronique, Trésorerie, Affacturage – Webinaire du possible, juillet 2021





↑ Printemps des *start-up*, avril 2021



↑ Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?



L'innovation dans l'expertise et l'évaluation

La cotation Banque de France s'adapte à la situation économique et financière

La cotation est une appréciation par un expert de la trajectoire financière à court-moyen terme (un à trois ans) des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 750 000 euros. Cet indicateur de la qualité de crédit et de la solidité financière et économique des entreprises est attribué chaque année à quelque 300 000 entreprises.

La Banque a adapté en 2021 son processus de cotation aux enjeux économiques, dans le contexte de la sortie de crise, afin de mieux refléter les fondamentaux du tissu productif tout en intégrant l'effet des dispositifs de soutien public. Il s'agissait aussi d'éviter des dégradations automatiques non justifiées de la cote de crédit.

La cote a été déterminée en mettant l'accent, au-delà de l'exploitation des états financiers, sur l'identification des aspects prospectifs pouvant influencer sur la situation des entreprises à travers le cycle : l'environnement (visibilité, intensité concurrentielle, croissance des marchés), le positionnement de l'entreprise dans cet environnement (avantages concurrentiels, relations avec les clients et les fournisseurs) et la cohérence de sa stratégie (perspectives d'évolution de l'activité, capacité de rebond). La dimension

financière (ressources internes mobilisables, accès aux marchés, soutien bancaire, mesures de soutien) a fait l'objet d'une attention renouvelée.



² Oms (M.) et Vélon (B.) (2021), « Crise sanitaire : quel impact sur la situation financière des *start-up* en 2020 ? », Banque de France, novembre.

³ Berger (R.), Mission French Tech, direction générale des Entreprises (2021), *Baromètre d'impact des entreprises du French Tech Next40/120*, juin.

LA BANQUE ENRICHIT SA COTATION DES ENTREPRISES

La nouvelle échelle de cotation intègre les comportements de paiement des grandes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire

La cotation Banque de France évolue en 2022 avec une nouvelle échelle plus fine, augmentée à 22 paliers au lieu de 13, afin notamment de limiter les effets de seuil et se rapprocher des pratiques des pays voisins de la France. Elle intègre également des innovations avec une meilleure prise en compte des délais de paiement des entreprises. En effet, si au niveau global le crédit interentreprises est un enjeu majeur de financement et de stabilité financière, l'analyse des situations individuelles est quant à elle un élément important de l'analyse du risque de crédit porté par une

entreprise. La trésorerie accumulée par le biais d'un remboursement différé des dettes fournisseurs n'est pas une disponibilité pour l'entreprise, mais un montant préengagé pour le paiement de ses dettes en attente de règlement. Inversement, la capacité à régler ses fournisseurs dans les temps est un indicateur de bonne gestion et de capacité à honorer ses engagements, et donc de qualité de crédit.

La cotation Banque de France prendra mieux en compte ces comportements de paiement en intégrant dans l'approche qualitative l'existence de délais de règlement excessifs, imputables à des entreprises en bonne santé financière et qui sont elles-mêmes réglées dans les délais.

Réflexions sur un indicateur climat

La Banque a engagé des travaux pour mieux prendre en compte les risques climatiques dans l'évaluation des entreprises. Celles-ci se préparent activement à la transition énergétique et adaptent leurs modèles d'affaires. Aussi la cotation devra-t-elle évoluer et refléter ces changements pour rester un thermomètre fiable de leur santé économique et financière.

La question de l'impact des risques climatiques sur la performance financière des entreprises est complexe, aux plans théorique et opérationnel. Dans ce contexte, les travaux en cours s'organisent en deux étapes :

- Dans une première étape, la définition et la mise en œuvre de métriques robustes seront la clé pour mesurer l'exposition des entreprises aux risques climatiques. Un « indicateur climat » permettrait aux entreprises d'objectiver leur degré de préparation à la transition énergétique et les inciterait à progresser ; pour les créanciers bancaires, sans être un indicateur de risque de crédit, il constituerait un critère additionnel de sélectivité ;
- Dans une seconde étape, l'ambition est d'aller un cran plus loin dans l'évaluation de l'impact des risques et de la transition climatiques sur le risque de crédit des entreprises.

Ces travaux participent également de la revue par l'Eurosystème des exigences applicables aux notations d'entreprise dans le cadre de la politique monétaire (cf. chapitre Stratégie monétaire).

2

La Banque de France au service du public : vers une offre globale en matière d'inclusion financière

Une mission au service de l'inclusion financière de tous

Rendre les dispositifs d'inclusion financière accessibles à tous

Par sa mission d'inclusion financière⁴, la Banque contribue à rendre accessibles tous les services financiers de base indispensables à la vie quotidienne et à prévenir ou traiter les risques d'exclusion financière. Par exemple le droit au compte bancaire permet à tous de disposer d'un compte et de moyens de paiement.

D'autres mécanismes facilitent l'accès aux services financiers :

- Le microcrédit accompagné rend le crédit accessible aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire ; la



↑ L'inclusion financière, qu'est-ce que c'est ?



Banque organise régulièrement, en liaison avec la Banque publique d'investissement (Bpifrance), des rencontres régionales du microcrédit. Chaque année, les meilleures initiatives sont distinguées par le Prix Banque de France du microcrédit ;

- La micro-épargne encourage les personnes à revenus modestes à épargner, grâce à un taux d'intérêt bonifié ou un abondement. En complément du livret d'épargne populaire (LEP), des dispositifs de micro-épargne accompagnée permettent aux personnes fragiles de se constituer une épargne ;
- La micro-assurance propose aux personnes exclues du marché de l'assurance des services adaptés. Le dispositif Aéras facilite l'accès à l'assurance emprunteur des personnes présentant des risques aggravés de santé.

Il s'agit également d'éviter que les personnes en situation de fragilité financière ne s'enfoncent dans des difficultés accrues. C'est l'objet du dispositif de détection des clients financièrement fragiles mis en œuvre par les banques et fondé notamment sur la consultation des fichiers d'incidents gérés par la Banque. Une personne identifiée bénéficie d'un plafonnement des frais d'incidents sur son compte et d'une offre de services bancaires spécifique. La Banque de France veille au respect de cette norme professionnelle dans les relations entre le banquier et ses clients fragiles.

UN ACCUEIL MULTICANAL QUI FAVORISE L'ÉCOUTE ET LA PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Dans chaque département, la Banque de France accueille sur demande de rendez-vous. Elle peut également être contactée par courrier, en ligne ou par téléphone¹.

En 2021 : 1,3 million de demandes ; plus de 1,8 million de visiteurs uniques sur les pages « Particuliers/Inclusion financière » de son site Internet (<https://particuliers.banque-france.fr/>).

¹ À partir du 1^{er} octobre 2022, l'ensemble des services offerts au public seront accessibles par un numéro de téléphone unique, le 34 14.

Informer et orienter les publics

La Banque accueille et informe le public sur les dispositifs d'inclusion et les pratiques bancaires. L'information est simple et précise, vise à répondre aux questions les plus fréquentes et à aider les personnes à s'orienter dans leurs démarches.

Dans les départements, des réseaux publics ou associatifs (Points conseil budget, centres communaux d'action sociale, etc.) accompagnent les personnes en difficulté et les orientent si nécessaire vers la procédure de traitement du surendettement.

En 2021, la Banque de France a commencé à déployer des conseils départementaux de l'inclusion financière. Chaque conseil départemental relaye les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, favorise les remontées de terrain et facilite la coordination entre les acteurs. La Banque expérimentera en 2022 une fonction de correspondant inclusion financière, premier interlocuteur des conseils départementaux et des intervenants sociaux.

⁴ <https://particuliers.banque-france.fr/> : compte et frais bancaires, crédit, épargne, assurance, moyens de paiement, etc.



↑ Accueil dans le réseau



↑ Centre d'appel à Lille

Les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, présidé par le gouverneur de la Banque de France, suit la mise en œuvre des dispositifs d'inclusion bancaire. En 2021, l'Observatoire, dont les travaux sont rendus publics dans son rapport annuel⁵, a plus particulièrement suivi les effets des mesures de détection des personnes en situation de fragilité financière ainsi que la promotion de l'offre de services spécifique et le microcrédit.

À la fin du troisième trimestre 2021, environ 4 millions de clients étaient identifiés en situation de fragilité financière et bénéficiaient du plafonnement des frais d'incidents. Plus de 640 000 clients ont souscrit l'offre spécifique au cours de l'année 2021. Enfin, l'encours du microcrédit s'élevait à 1,59 milliard d'euros à fin 2020.

La Banque de France publie également chaque mois le baromètre de l'inclusion financière⁶.

La prévention des risques et le traitement du surendettement

La prévention des risques

Elle s'appuie sur les informations gérées dans deux des trois grands fichiers d'incidents⁷ que tient la Banque de France : le Fichier central des chèques (FCC) et le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) permettent aux banques d'identifier les clients en situation de

fragilité financière ; ils ont leur utilité dans le processus d'octroi de crédits et limitent le risque de spirale du surendettement. En 2021, le nombre d'incidents déclarés par des établissements de crédit est demeuré à un niveau très bas, proche de celui de 2020.

Le traitement du surendettement

Les équipes de la Banque de France assurent le secrétariat des commissions départementales, gèrent la procédure de traitement du surendettement des ménages et mettent en œuvre des solutions pour aider les foyers à sortir de situations financières difficiles. Ce rôle est essentiel pour les personnes surendettées : les équipes les accueillent, analysent leurs demandes, contactent les créanciers et proposent des solutions à la commission, celle-ci prenant les décisions.

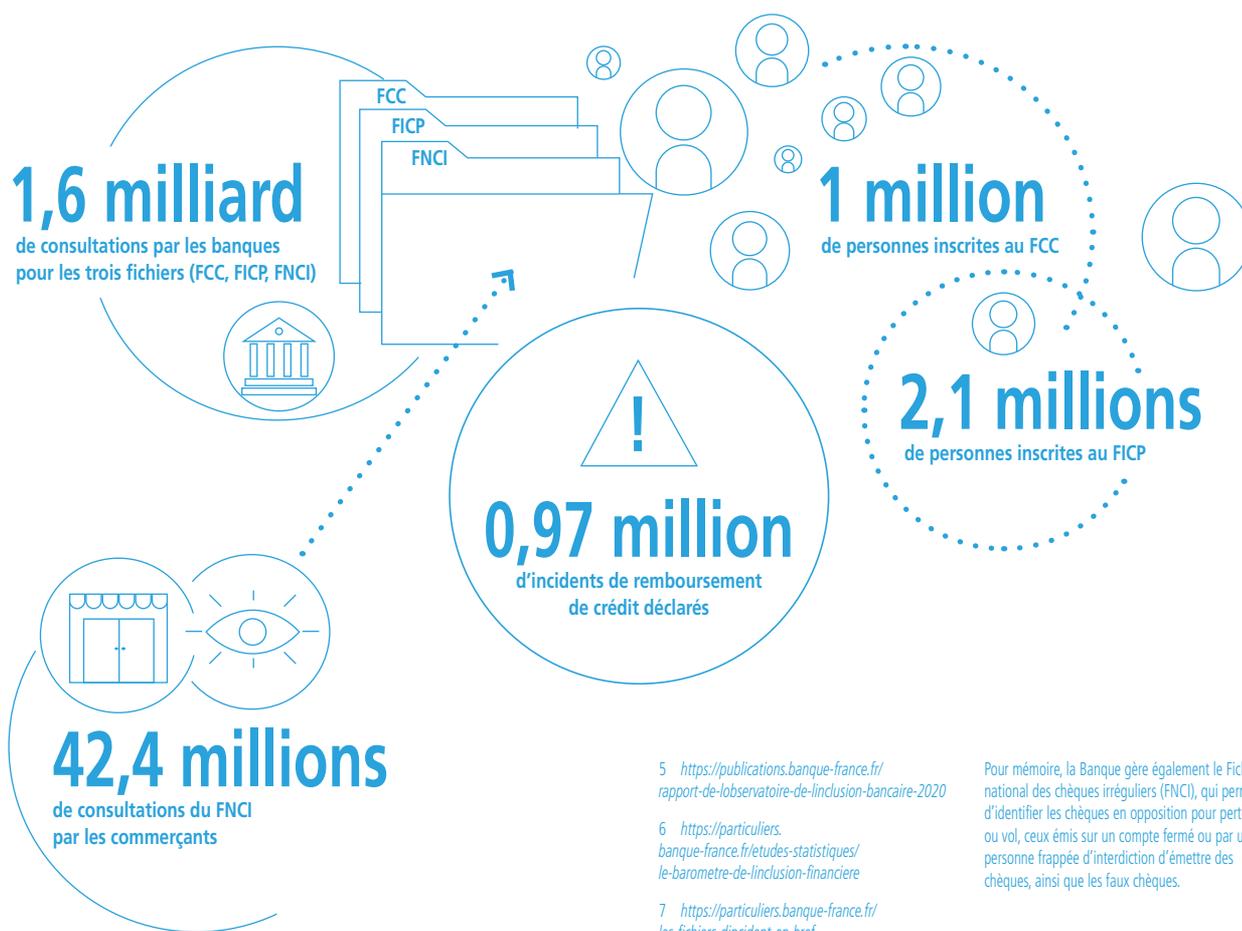
Ce dispositif gratuit assure dès la recevabilité du dossier des mesures protectrices pour le débiteur (suspension des voies d'exécution, du cours des intérêts et des remboursements, interdiction des frais de rejet, rétablissement des aides au logement).

En 2021, le nombre de dossiers déposés a rebondi (environ 120 000 dépôts) après le niveau très bas de 2020, sans toutefois revenir au volume de 2019. Le nombre de dossiers traités est en retrait de 45 % par rapport à 2015. Des informations sur l'activité des commissions sont disponibles dans le baromètre de l'inclusion financière. Une synthèse de cette activité figure en annexe au présent rapport.

L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC EN 2021

En application du contrat de service public liant l'État et la Banque de France, le réseau des succursales de la Banque de France assure l'accueil et l'information des particuliers sur les questions liées au surendettement, aux fichiers tenus par la Banque, au droit au compte, ou encore les questions d'ordre général relatives aux opérations et pratiques bancaires. En 2021, les unités du réseau ont répondu, dans ce cadre, à 1,3 million de demandes émanant de particuliers, parmi lesquelles 274 000 demandes formulées par le public auprès

des succursales ou des bureaux d'accueil et d'information. Le réseau a également traité 595 000 appels téléphoniques et répondu à 431 000 courriels ou courriers. Poursuivant la modernisation des modalités d'accueil des usagers de ses services, la Banque a également reçu 273 000 demandes déposées dans les espaces personnels du site Internet. Enfin, les experts du réseau ont participé à plus de 2 300 réunions des différentes instances mises en place par l'État dans le cadre de ses interventions économiques.





↑ Lancement de la semaine de l'éducation financière, mars 2021

3

La Banque de France opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière

La France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI) dont la Banque de France est l'opérateur national. L'enjeu est de permettre aux Français de disposer des bases pour prendre des décisions financières en connaissance de cause.

Dans le respect des principes de neutralité, fiabilité, accessibilité et gratuité, la Banque mène des actions de formation et propose des ressources pédagogiques, notamment pour les jeunes, les enseignants, les personnes en difficulté financière et les entrepreneurs. Elle gère le portail « Mes questions d'argent » et promeut les initiatives des acteurs partenaires.

Développer la compréhension par les Français, en particulier les plus fragiles, de l'économie et de la finance

Une offre pédagogique large

EDUCFI publie la collection « ABC de l'économie » qui offre plus de 90 ressources pédagogiques sur les sujets monétaires et financiers.

Le portail « Mes questions d'entrepreneur » oriente vers plus de 300 ressources destinées aux entrepreneurs. La Banque mène dans les départements des actions de sensibilisation à l'analyse financière et à la prévention des difficultés auprès de créateurs ou dirigeants de très petites entreprises (TPE), en partenariat avec d'autres acteurs.

Des actions ciblant les personnes en difficulté

Parmi les jalons de la stratégie EDUCFI figurent les Journées nationales d'action contre l'illettrisme. La direction de l'Éducation financière s'est associée, pour la quatrième année consécutive, à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Ancli) pour proposer des ateliers dans le cadre de ces journées, animés par le réseau de succursales.

Ces ateliers ont pour objectif d'accompagner les personnes rencontrant des difficultés avec les savoirs de base, en particulier les jeunes. Ils sensibilisent à la gestion d'un budget, du compte bancaire ainsi qu'à la prévention des escroqueries, sous forme de jeux ou d'autres activités.

L'innovation numérique est également au service de l'inclusion financière. La Banque de France a participé avec de nombreux partenaires associatifs et bancaires à l'élaboration d'une nouvelle application mobile, « Pilote dépenses », qui permet de suivre ses dépenses et son « reste à vivre » (les sommes disponibles une fois les charges fixes déduites de son revenu) (cf. le portail « Mes questions d'argent »).



↑ Ateliers d'éducation financière pour le Service national universel



Former les jeunes à l'éducation économique, budgétaire et financière : un impératif pour les futurs adultes

Le passeport EDUCFI généralisé sur tout le territoire

Le passeport EDUCFI est animé par les enseignants, à partir d'un support élaboré par la Banque, l'Institut pour l'éducation financière du public et l'Institut national de la consommation, auprès de collégiens de 4^e. Cinq académies ont participé à l'expérimentation 2020-2021 qui a mobilisé 80 classes dans 29 collèges et sensibilisé 2 400 élèves.

Le passeport EDUCFI est déployé par étape dans les académies de métropole et outre-mer (avec une cible de 1 000 classes en 2021-2022).

Les missions locales : former les jeunes hors des murs de l'école

La Banque de France a animé en 2021 plus de 600 ateliers auprès de 5 000 jeunes dans 200 missions locales et écoles de la deuxième chance.

Ces ateliers s'adressent principalement aux bénéficiaires de la Garantie jeunes. D'autres structures d'insertion sont ciblées (EPIDE, les Apprentis d'Auteuil).

La sensibilisation des lycéens : le concours Génération Euro et le Prix de l'excellence économique

Au titre de la stratégie EDUCFI, la Banque de France organise deux concours lycéens :

- Le Prix de l'excellence économique, coorganisé avec le ministère de l'Éducation nationale, Citéco et l'IEDOM-IEOM, s'adresse aux élèves de terminale. Trois lauréats sont distingués par académie, puis trois au niveau national. Plus de 1 500 lycéens ont participé à la première édition 2020-2021 ;
- Le concours lycéen Génération Euro est organisé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro. Il est porté en France par la Banque de France et le ministère de l'Éducation nationale. Lancé en octobre 2021 pour la troisième année, il a pour objectif d'inciter les élèves de première et terminale à mieux comprendre le fonctionnement de la politique monétaire et son rôle dans l'économie. En 2020-2021, 750 élèves ont participé au concours.

Les comités opérationnels régionaux EDUCFI : au plus près des acteurs locaux

Des comités opérationnels régionaux EDUCFI ont été créés en 2021 dans les 13 régions. Ils identifient les besoins en matière d'éducation financière et favorisent la collaboration entre les membres de la stratégie. Coprésidés par les

CITÉCO, LA CITÉ DE L'ÉCONOMIE : UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE DIVERSIFIÉE

Visites guidées et événements culturels

Pour tous les publics du musée, des visites guidées « découvertes » sont proposées, ainsi que des « Rendez-vous éco » avec des médiateurs disponibles le long du parcours, constituant autant d'occasions d'approfondir un sujet économique. Des conférences avec des spécialistes du monde économique et des idées sont également programmées.

L'offre est complétée par un spectacle de théâtre sur l'histoire de la pensée économique, des projections de films documentaires et un colloque organisé avec la Banque de France (« La crédibilité des monnaies de John Law au bitcoin »).

Citéco offre pour les scolaires des visites guidées thématiques (la monnaie, la mondialisation, le développement soutenable). La formule des « visites-ateliers » permet de prolonger la visite

guidée en expérimentant collectivement un jeu immersif sur le thème d'une négociation internationale ou du fonctionnement d'un marché.

Les ressources pédagogiques sur *citeco.fr* et YouTube

Le site Internet *citeco.fr* offre plus de 200 ressources pédagogiques contenant des articles, des vidéos, des interviews d'experts, des jeux interactifs, des multimédias historiques. Un espace « enseignants » les relie aux différents chapitres des programmes officiels pour un usage en classe.

La websérie « T'as capté ? », coproduite avec la Banque de France, permet de découvrir l'économie de manière humoristique et simple. Destinée aux lycéens, elle cible divers points des programmes scolaires. Elle est également disponible sur la chaîne YouTube qui offre plus de 200 vidéos.

↓ Citéco





↑ L'hôtel Gaillard à Paris, où est installée la Cité de l'économie (Citéco)

représentants régionaux de la Banque et de l'Éducation nationale, ces comités réunissent des représentants régionaux des ministères et associations intéressés.

4

La Banque, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

Les comptes du Trésor public

La Banque gère à la demande de l'État les comptes du Trésor public : elle met à sa disposition (*voir l'encadré sur le portail utilisé par le Trésor public*) les moyens de gérer sa trésorerie, notamment un système informatique lui permettant d'effectuer ses opérations bancaires (les aides versées à l'économie, les flux vers les collectivités locales et les établissements publics locaux, les paiements liés aux impôts, la paie des agents de l'État, etc.). Pour l'échange et le règlement de ces flux, la Banque représente l'État dans les systèmes de paiement interbancaires de détail (STET pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontalières européennes) et de montant élevé (Target2), en tant que participant direct. Durant les deux dernières années, tout au long de la crise, l'État a ainsi pu piloter finement sa trésorerie et ses flux dans le cadre de son soutien à l'économie.

UN PORTAIL MIS À LA DISPOSITION DU TRÉSOR PUBLIC

La Banque de France met à disposition des comptables publics un portail Internet leur permettant d'initier leurs opérations et de suivre la position de leur compte en temps réel. Elle est par ailleurs directement connectée au système d'information de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour l'échange des flux de paiement de masse.

Les traitements informatiques de la Banque de France sont régulièrement adaptés pour répondre aux besoins du Trésor public (tels la mise en place du prélèvement à la source, les flux financiers liés à la gestion de la crise) et elle l'accompagne dans les évolutions de Place et la modernisation de ses moyens de paiement.

Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2021 905 millions d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 3 000 comptes d'opérations.

L'Agence France Trésor (AFT), qui gère la trésorerie de l'État, peut superviser au jour le jour les flux financiers de l'État et s'assurer qu'il dispose à tout moment et en toute circonstance des moyens nécessaires pour honorer ses engagements financiers. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit en effet à la banque centrale d'un État de la zone euro d'accorder des avances à des organismes publics. Dès lors, le compte unique du Trésor public à la Banque de France doit, chaque soir, présenter un solde créditeur.



↑ Première adjudication d'*EU-Bills* dans le cadre du financement du plan de relance *NextGenerationEU*, septembre 2021

La Banque assure, pour le compte de l'Agence France Trésor (AFT), la tenue des séances d'adjudications des valeurs du Trésor à un rythme hebdomadaire (bons du Trésor) et mensuel (OAT et OATi) grâce à un système informatique dédié au traitement de ces opérations. Ces adjudications de valeurs du Trésor s'élèvent à 585,7 milliards d'euros en 2021.

Les adjudications pour les émissions de titres de la Commission européenne

Dans le cadre du financement du plan de relance européen *NextGenerationEU* (d'un montant global de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026), la Commission européenne a souhaité recourir également au système de l'adjudication pour émettre ses titres. Sélectionnée par la Commission, la Banque de France a piloté avec succès, le 15 septembre, la première adjudication d'*EU-Bills* (titres de dette européens de courte durée). Grâce à son système d'enchères automatisé, la Banque apporte à la Commission européenne l'appui technique, l'expertise et le service de conseil permettant des levées de fonds rapides et peu chères. Elle opère les adjudications de titres NGEU à raison de trois séances mensuelles. Elle contribue ainsi au déploiement réussi du plan *NextGenerationEU* qui doit conduire à une économie européenne plus verte, plus numérique et plus robuste.

FAITS SAILLANTS 2021

JANVIER

25 janvier : Reconduction pour quatre ans de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises entre l'État, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), les banques membres de la Fédération bancaire française et les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés membres de l'Association française des sociétés financières.

AVRIL

1^{er} avril : La Banque de France organise le « Printemps des *start-up* » à la Station F à Paris en présence du gouverneur de la Banque de France et du secrétaire d'État chargé de la transition numérique : plus de 1 500 personnes se sont connectées pour suivre les tables rondes.

JUIN

17 juin : Publication du rapport annuel 2020 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

OCTOBRE

22 octobre : Pour la cinquième année consécutive, la direction des Entreprises a organisé sa convention annuelle destinée aux TPE-PME. Cet événement, en format hybride, a réuni 400 chefs d'entreprise, acteurs de réseaux professionnels et d'institutions, ainsi que des collaborateurs de la Banque de France.

NOVEMBRE

3-4 novembre : Journées de l'économie (Jéco) à Lyon, dont le thème était « Faire des utopies une opportunité ». Les experts de la Banque de France, grand mécène de cette manifestation, ont participé à de nombreux débats et tables rondes portant notamment sur la politique économique après la crise, la productivité ou encore la résilience des entreprises face à la crise.

25 novembre : Colloque BDF-Insee sur « Les entreprises pendant et après la crise » consacré notamment au rebond des entreprises dans les territoires après la crise et aux effets des politiques publiques.





STRATÉGIE DE TRANSFORMATION

« CONSTRUIRE ENSEMBLE 2024 », Un plan de renforcement pour faire face aux défis de notre environnement

La Banque de France s'est engagée dans un nouveau cycle stratégique,
« Construire ensemble 2024 ». Il vise à faire face à six défis.



↑ Lancement du plan stratégique « Construire ensemble 2024 », 17 mars 2021

10 REPÈRES DE RÉSULTATS

pour juger d'ici 2024 du succès du plan

Par notre
EXPERTISE
et notre
INDÉPENDANCE
–
**Soutenir
l'économie**

Par notre
OUVERTURE
–
**Servir la société
et l'Europe**

Par notre
PERFORMANCE
durable
–
Assurer l'avenir

Par notre
SOLIDARITÉ
–
**Être
une entreprise
attractive**

Maintenir ou augmenter la confiance des Français : confiance en l'euro, à **74 %** en France (79 % en zone euro); confiance en la BCE, à **40 %** en France (47 % en zone euro)

26 grandes banques et assureurs français publient leur exposition aux risques climatiques, selon un cadre commun (objectif : 20)

Accroître la sécurité des moyens de paiement : **15** fausses coupures en France par million de billets en circulation en 2021 (moins de 20 attendus en 2024) ; **644 M€** de fraude aux moyens de paiement scripturaux au premier semestre 2021 (moins de 1 Md€ en 2024)

87 % de nos usagers satisfaits des services rendus par la Banque (objectif : 90 %)

3 millions de personnes informées ou accompagnées sur un sujet d'inclusion financière (objectif : 4 millions)

5,8 millions de pages vues sur les supports EDUCFI (objectif : 6 millions par an)

12,6 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2021 (baisse de 10 % attendue en cinq ans)

60 % des agents ont confiance dans l'avenir de la Banque de France, en 2020 * (objectif : 60 %)

62 % d'utilisateurs internes satisfaits des outils informatiques et **31 %** satisfaits des **simplifications** (données 2020) *

Promotion interne : **155** promus en 2021 (380 attendus d'ici 2024)

Stabilité des dépenses nettes de nos activités : **857 M€** en 2021 (≤ 912 M€ par an)

recrutements : **402** en 2021 (1 200 attendus d'ici 2024)

Investissements : **175,5 M€** en 2021 (jusqu'à 800 M€ sur la durée du plan)

3 REPÈRES DE MOYENS

* Enquête bisannuelle : prochains résultats en 2022.



↑ Lancement du plan stratégique « Construire ensemble 2024 », 17 mars 2021



↑ Lancement du plan stratégique « Construire ensemble 2024 », 17 mars 2021



Le nouveau plan est structuré autour de **quatre axes** stratégiques :

- Par notre expertise et notre indépendance, soutenir l'économie
- Par notre ouverture, servir la société et l'Europe
- Par notre performance durable, assurer l'avenir
- Par notre solidarité, être une entreprise attractive

Il se décline en 30 actions. Neuf mois après son lancement et malgré les aléas de la crise sanitaire, **des résultats notables sont déjà à l'œuvre**. Pour n'en citer que trois : tout en renforçant l'accessibilité et la sécurité de tous les moyens de paiement, y compris les espèces, la Banque de France prépare la future monnaie numérique de banque centrale ; elle innove pour mieux accompagner les entrepreneurs en sortie de crise et favoriser davantage l'inclusion et l'éducation financières ; et, pour accroître leur confiance, elle parle plus simplement à tous les publics.

L'axe sur notre attractivité RH a par ailleurs fait l'objet d'une mobilisation particulière, et est donc davantage développé dans ce rapport.

Axe 1

Par notre expertise et notre indépendance, soutenir l'économie

Le franc succès de « La Banque de France à votre écoute »

Membre de l'Eurosystème, la Banque de France a participé à la revue stratégique de la Banque centrale européenne menée jusqu'à l'automne 2021. Nos experts ont contribué fortement à la prise en compte des risques climatiques dans les enjeux de politique monétaire. En France, un cycle d'interactions avec le grand public, « La Banque de France à votre écoute », sous la forme de 17 conférences en ligne, au siège et dans les régions, et d'un dialogue avec des jeunes sur YouTube nous a permis d'échanger directement avec les Français et de mieux comprendre leurs préoccupations. Au total plus de **320 000 personnes** ont suivi ces échanges, en direct ou en *reply* (cf. chapitre 1).

L'enrichissement de nos prévisions par les anticipations d'inflation

Les anticipations d'inflation des agents économiques, en particulier celles des entreprises, sont cruciales pour la politique monétaire car elles ont une influence sur l'évolution des prix des biens et services. La Banque de France a donc

recueilli en 2020 et 2021 l'opinion des chefs d'entreprise sur l'inflation en France. Dans le même temps, nos experts ont exploré avec succès des méthodes d'analyse textuelle (données de presse et des réseaux sociaux) pour élaborer des indicateurs des anticipations d'inflation. Une première expérience mobilisant les compétences de chercheurs et de *data scientists* conduite à partir des données de presse a permis d'identifier des premiers indicateurs, complétés par une expérimentation novatrice fondée sur l'extraction et l'analyse de données d'un réseau social.

La stratégie de la Banque de France pour une monnaie numérique de banque centrale

Pour relever le défi de la monnaie numérique, la Banque de France a conduit ou contribué à de nombreux travaux permettant de préparer l'émission éventuelle d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) pour les paiements de détail et les paiements interbancaires (cf. chapitre 2).

Amplifier la prise en compte du risque climatique par le secteur financier

Le plan Construire ensemble 2024 vise à conforter le rôle du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et l'implication de la Banque de France dans cette enceinte, dont elle assure le secrétariat. Il entend contribuer à la promotion de standards européens de publication des expositions au risque climatique, favoriser la standardisation, la fiabilisation et la large adoption par les superviseurs des tests de résistance climatique et approfondir notre compréhension des risques environnementaux (cf. chapitre 2).

Axe 2

Par notre ouverture, servir la société et l'Europe

Création des conseils départementaux de l'inclusion financière

La création au sein de chaque département d'un conseil de l'inclusion financière, présidé par le directeur départemental de la Banque de France, vise à ce que l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), dont la Banque de France assure le secrétariat, bénéficie d'informations et de propositions remontées du terrain. Symétriquement, il s'agit de mieux faire connaître les dispositifs d'inclusion financière.

LA SATISFACTION DES USAGERS

La **satisfaction des usagers** des services rendus par la Banque de France compte parmi les trois repères rattachés à l'objectif stratégique « Par notre ouverture, servir la société et l'Europe ». Elle est mesurée à travers des enquêtes réalisées par l'institut CSA qui concernent onze des principaux services ou produits délivrés par la Banque à destination des particuliers, des entreprises, des chercheurs ou de la clientèle : sept relèvent des services à l'économie et à la société rendus par le Réseau, trois du domaine des statistiques, études et international, et un de celui de la stabilité financière et des opérations.

Fin 2021, **87%** de nos usagers se déclarent très satisfaits ou satisfaits des services rendus, après 86% fin 2019 qui constituait déjà un très bon résultat.

En se fixant un objectif ambitieux de **90%** de satisfaction à fin 2024, la Banque marque sa volonté de porter la plus grande attention à la qualité des services publics délivrés.

Un dernier objectif est de favoriser la coopération entre acteurs locaux pour mieux assurer l'inclusion financière en France (cf. chapitre 3). Expérimentés de manière concluante dans plusieurs départements, les conseils départementaux d'inclusion financière seront déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain d'ici octobre 2022.

Accompagnement des entreprises en sortie de crise

En première ligne dans les mesures de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire, grâce aux équipes du réseau et du siège (succursales, direction des Entreprises, médiation du crédit), la Banque de France contribue désormais à l'accompagnement des entreprises en sortie de crise (cf. chapitre 3).

Plusieurs projets sont engagés pour soutenir les entreprises grâce à une offre directe de services aux TPE-PME, mais aussi à travers un renforcement de l'offre de la Banque de France en matière de conseil aux décideurs publics (État et collectivités) et privés (entreprises et banques). Ces services auront recours aux technologies de l'intelligence artificielle et de traitement des données de masse.

Axe 3

Par notre performance durable, assurer l'avenir

Encourager la sobriété numérique

La Banque de France accorde une importance particulière à la sobriété numérique pour limiter la pollution générée par les usages croissants du digital, des courriels et du stockage des informations. En plus d'associer un objectif d'intéressement à la réduction du nombre et de la taille des courriers électroniques, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées, comme la création d'un profil numérique permettant à chacun de piloter sa production de courriels et son espace de stockage. D'autres actions sont menées pour intégrer la sobriété numérique à travers une démarche « d'écoconception » des applications et ainsi faire évoluer la culture de l'institution (cf. chapitre 5).

Un poste de travail simple, un « club utilisateurs »

L'avancée de la numérisation a amené les équipes à adopter de nouveaux modes de travail, plus ouverts aux échanges, plus collaboratifs et nécessitant davantage de partage d'informations. De surcroît, la crise sanitaire a renforcé la nécessité de rendre encore plus simple l'environnement de travail des utilisateurs pour accéder au système



↑ Le Lab Banque de France

d'Information. Ceux-ci sont ainsi placés au cœur des évolutions de l'environnement de travail à travers un « club utilisateurs », créé en juin 2021. Il s'agit de les impliquer lors du développement d'un outil et de faire partager leurs expériences, en créant un canal de communication direct entre utilisateurs et équipes techniques.

Résilience et cybersécurité

À la lumière des crises qui ont émaillé la dernière décennie, la Banque de France vise la mise en place d'une gestion de crise propice aux décisions rapides au niveau central et à leur mise en œuvre efficace à l'échelon décentralisé. Les plans de continuité et de reprise d'activités sont réexaminés, spécialement dans le domaine informatique. Des exercices de simulation de crise de grande ampleur sont menés à intervalles réguliers, pour en retirer les enseignements et maintenir un haut niveau de vigilance et de préparation face au risque croissant de cyberattaques.

Développer l'innovation

Grâce au Lab, le laboratoire d'innovation ouverte de la Banque de France, les nouvelles technologies sont mises au service des métiers. L'intelligence artificielle, le big data, la *blockchain*, les outils d'automatisation de processus, ont permis d'expérimenter de nouveaux cas d'usage et de soutenir la transformation des activités.

Axe 4

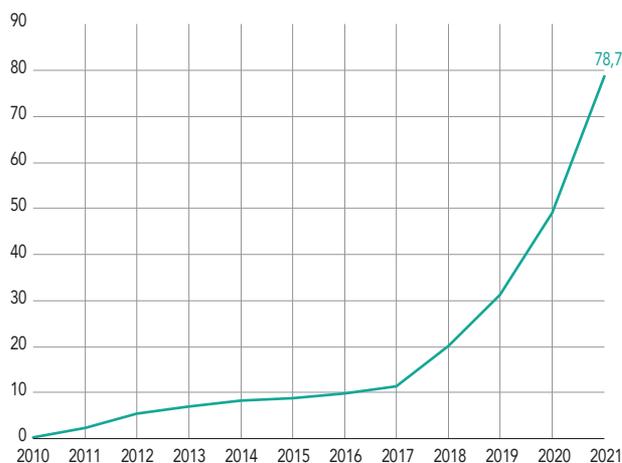
Par notre solidarité, être une entreprise attractive

Nouvelles pratiques de travail

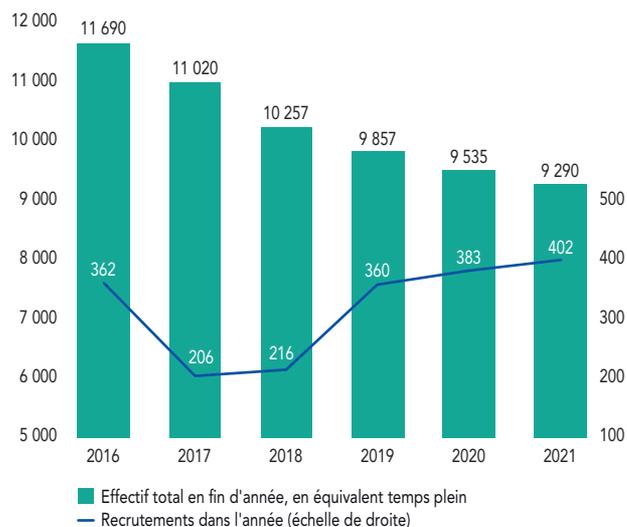
Après les périodes de télétravail contraint liées aux confinements de 2020 ou aux mesures prises ensuite en application de la politique sanitaire nationale, le développement du télétravail s'est intensifié en 2021. Tirant les enseignements de la période de télétravail massif, **la révision de l'accord d'entreprise en décembre 2020** a permis d'apporter encore plus de souplesse dans sa mise en œuvre avec en particulier la possibilité de cumuler le télétravail régulier et occasionnel et d'ouvrir le dispositif aux agents travaillant à mi-temps. Désormais plus des trois quarts des agents de la Banque sont signataires d'une convention de télétravail, contre un tiers en février 2020. À partir de septembre, ce recours plus intense au télétravail, régulier ou occasionnel, sur une base volontaire et maîtrisée, a nécessité de la part des managers de faire évoluer l'organisation des activités et l'animation des équipes en mode « hybride », ce à quoi ils ont été préparés par des formations spécifiques adaptées (*cf. chapitre 5*). La Banque a enfin instauré le versement d'une allocation forfaitaire par jour de télétravail en plus de la mise à disposition d'un kit de matériel informatique pour les télétravailleurs.

Nombre de télétravailleurs depuis 2010

(en % des agents, au 31 décembre de chaque année)



Effectif total et recrutements



Un plan stratégique au service de l'attractivité RH

Dans un contexte de tensions sur certains segments du marché de l'emploi, la Banque continue de renforcer son attractivité pour attirer les compétences – et notamment les profils d'experts – nécessaires à l'exercice de ses métiers. Elle développe par ailleurs de nombreuses actions pour faire connaître ses métiers dans les écoles et sur les réseaux sociaux.

Des recrutements ambitieux aux modalités renouvelées

Le plan stratégique prévoit de renforcer les équipes en recrutant plus de 1 200 agents sur quatre ans. D'ores et déjà, et malgré le contexte sanitaire, 402 collaborateurs ont été recrutés en 2021, ce qui est le plus important contingent depuis cinq ans.

En plus de cadres managers et experts recrutés par concours ou par voie contractuelle, la Banque recrute à nouveau des assistants, principalement par des concours régionalisés avec des épreuves renouvelées, mais aussi par contrat. Il s'agit de favoriser un recrutement d'assistants au plus près des besoins du terrain, y compris du Réseau. La Banque veillera ensuite à assurer leur employabilité selon l'évolution de ses métiers et leurs perspectives de promotion, notamment catégorielle, tout au long de leur carrière.

Une employabilité préservée et des promotions tout au long de la carrière

La Banque a signé un **accord d'entreprise sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)** qui met les compétences au cœur d'une démarche prospective et dynamique. Il constitue une base solide pour garantir l'employabilité des agents tout au long de leur carrière. C'est essentiel, dans un contexte où les compétences sont amenées à évoluer au cours des prochaines années en fonction des nouveaux défis de l'environnement et des nouvelles technologies. La GEPP contribue également à accompagner les collaborateurs vers des compétences adaptées aux changements en les orientant vers les formations nécessaires.

Cet accord inclut des engagements forts vis-à-vis des jeunes et des nouveaux arrivants. À ce titre, il comprend quelques indicateurs clés, comme par exemple le nombre d'alternants recrutés ou le nombre d'entretiens de bilan réalisés après un premier poste. L'accord met aussi l'accent sur l'accompagnement des agents et le transfert de compétences, en élargissant notamment le mentorat institutionnel à tout profil – cadres et non-cadres. Il prolonge également le dispositif de mécénat de compétences et renouvelle des mesures d'accompagnement de fin de carrière attractives, notamment le temps partiel seniors. La conclusion de cet accord permet de donner une meilleure visibilité aux



↑ Convention des managers et présentation du plan stratégique, mars 2021

orientations stratégiques de la Banque tout en définissant les besoins en compétences et en ressources humaines.

L'effort de formation de la Banque, tant par son ampleur que par le taux d'accès, reste exemplaire et important. Il représente 6,7 % de la masse salariale et en moyenne une semaine de formation pour chaque collaborateur. En 2021, près de neuf collaborateurs sur dix ont suivi une action de formation. Maintenir l'employabilité de tous, en développant les compétences de chaque agent tout au long de la carrière, dans la logique du dispositif de GEPP, a été au cœur de la signature d'un **nouvel accord sur la formation et le développement des compétences**. Concrètement, trois indicateurs matérialisent l'engagement de la Banque : un taux d'accès moyen à la formation d'au moins 85 % chaque année, un nombre d'heures moyen de formation par agent d'au moins 25 heures par an, et trois formations par agent et par an au moins en moyenne.

Enfin, la Banque poursuit son engagement en matière de promotion interne, en affichant un objectif de 380 nouveaux promus en interne au cours des quatre années du plan stratégique 2021-2024.

Un pacte social modernisé

Après l'instauration du régime premium de complémentaire santé, l'**accord sur la prévoyance**, signé à l'unanimité par les organisations syndicales, concrétise la volonté de la

Banque d'instaurer un régime de prévoyance pour tous, harmonisé quel que soit le statut de l'agent bénéficiaire. Les prestations existantes sur les risques décès, incapacité et invalidité sont améliorées et portées à un niveau proche des meilleures pratiques constatées en France dans le domaine. Afin de rénover son pacte social et de renforcer son attractivité, la Banque financera intégralement ce dispositif. Ce régime de prévoyance entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Appropriation du changement par les équipes

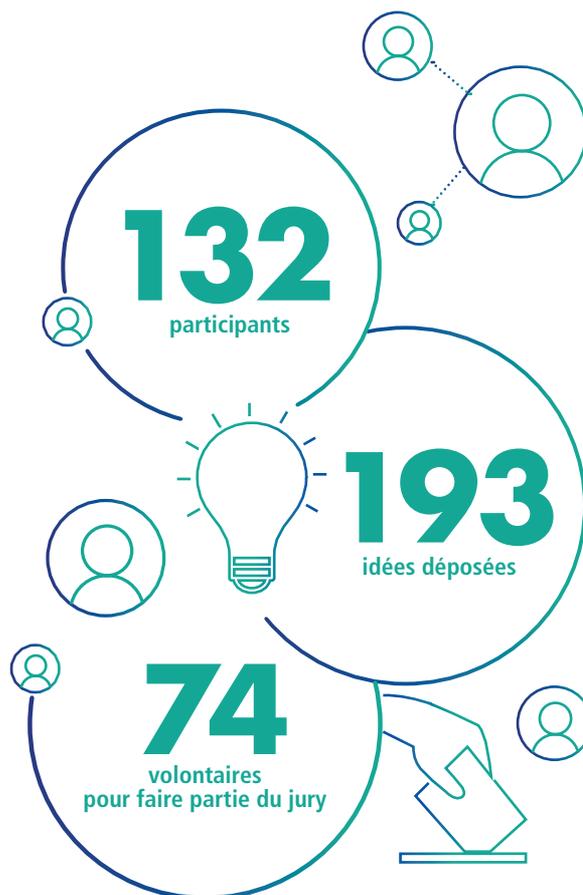
La démarche collaborative qui a présidé à l'élaboration du nouveau plan stratégique s'est poursuivie et amplifiée depuis son lancement au mois de mars 2021. Outre l'implication des managers, l'adhésion des équipes et un accompagnement des salariés sont la clé d'une conduite du changement réussie. Un vaste programme d'échanges et de communication a été déployé : sept webinaires réunissant en moyenne plus de 1 300 collaborateurs chacun ont permis d'expliquer très précisément les résultats attendus de chaque action et d'engager un échange direct avec les agents.



↑ Convention des managers et présentation du plan stratégique, mars 2021

La démarche de simplification

Simplifier est un enjeu qui n'est pas propre à la Banque de France, ni nouveau puisqu'il faisait déjà l'objet d'une démarche engagée dès 2015. Afin que cette démarche imprègne durablement notre culture d'entreprise, il est souhaitable que la simplification ne se limite pas à nos procédures internes et à notre organisation, mais qu'elle s'applique aussi à nos relations avec nos partenaires externes comme avec ceux auxquels nous rendons des services, les particuliers et les entreprises. Un « challenge simplification » a été organisé, recueillant près de 200 propositions. Dès janvier 2022, les premières d'entre elles, dûment validées, seront mises en œuvre.



L'APPORT DU COMITÉ PERSPECTIVES JEUNES

Le Comité Perspectives Jeunes (CPJ) a été créé en décembre 2017 avec une vingtaine de cadres récemment recrutés exerçant au sein de tous les domaines de la Banque. Mandaté par le Comité de direction de la Banque pour apporter un éclairage neuf, libre et sincère sur des sujets en lien avec la transformation de la Banque, il a œuvré efficacement en ce sens. Cette innovation s'est donc avérée très positive et a été suivie d'une deuxième saison tout aussi concluante.

La troisième saison du CPJ porte sur les sujets de l'autonomie, de la transversalité et des nouveaux modes de travail. Les travaux engagés par la Banque sur ces trois thématiques qui sont sous-jacentes à plusieurs actions du plan Construire ensemble 2024 seront mis en regard de comparaisons externes et des retours d'expériences de chacun des participants.



↑ Lancement de la troisième saison du Comité Perspectives Jeunes

UN PLAN DE RENFORCEMENT...



... de nos services aux Français et en Europe



... de notre résilience et de notre performance internes



- 19 Renforcer et renouveler notre résilience collective
- 20 Un parc immobilier et un cadre de travail du réseau entièrement modernisés d'ici la fin de la décennie
- 21 Un poste de travail simple, répondant à la diversification des modes de travail, y compris le télétravail
- 22 S'engager activement vers un objectif de neutralité carbone
- 23 Viser la sobriété numérique dans tous nos usages
- 24 Capter plus d'innovations avec les métiers et leur écosystème, et en accélérer le passage en production
- 25 Mieux gouverner et valoriser nos données, en commençant par trois domaines prioritaires (entreprises, stabilité financière, supervision)
- 26 Des managers confortés : plus de partage des « attitudes managériales », plus d'aide face aux défis du quotidien, et plus d'autonomie
- 27 Des assistants valorisés : un mode de recrutement renouvelé et un développement des compétences et des perspectives d'évolution tout au long de la carrière
- 28 Une meilleure reconnaissance financière des contributions, y compris pour les experts
- 29 Instaurer un régime de prévoyance pour tous
- 30 Simplifier, dans nos processus comme dans notre culture





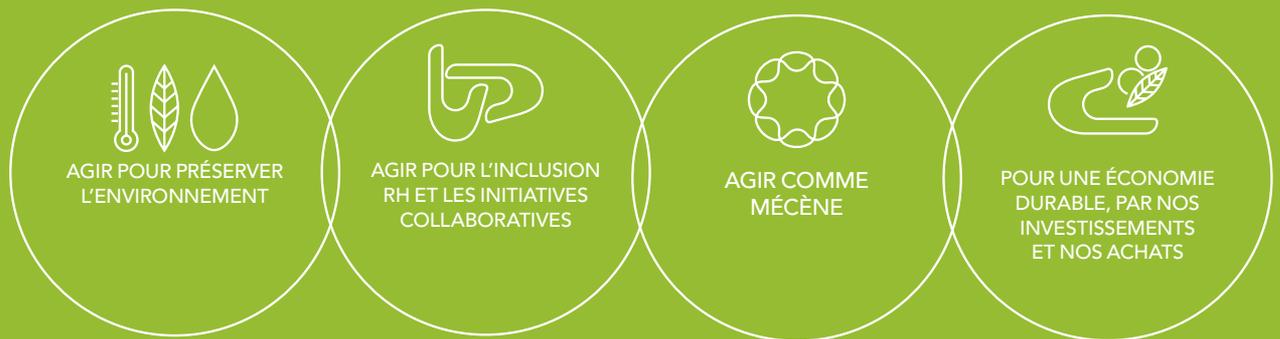
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



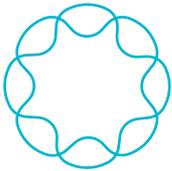
UNE NOUVELLE STRATÉGIE RSE

pour mieux contribuer à relever les défis
de la banque de demain

La Banque de France mène depuis de nombreuses années une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Elle la recentre aujourd'hui sur ses actions en tant qu'entreprise, en complément de ses missions de banque centrale et de superviseur. Ouvrant un nouveau cycle de mobilisation et répondant à certains défis majeurs identifiés dans le plan stratégique « Construire ensemble 2024 », la politique RSE vise à agir de manière transversale, en collaboration avec le plus grand nombre, autour de quatre axes : préservation de l'environnement, inclusion RH et initiatives collaboratives, mécénat, et enfin investissements et achats durables. Ces quatre axes visent des objectifs précis, déclinés par tous les acteurs concernés, et auxquels sont rattachés sept indicateurs clairement définis (cf. tableau « Indicateurs : repères et chiffres clés » ci-après).



↑ La nouvelle stratégie RSE de la Banque de France

DOMAINES D'ACTION	OBJECTIFS	INDICATEURS SUIVIS	NIVEAU D'ATTEINTE 2021
 <p>POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT</p>	Piloter et mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone	1. Réduire d'au moins 10% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à 2024 (comparativement à 2019)	1. Taux de réduction 2021 (comparativement à 2019) : - 12,6%
	Associer les métiers et les collaborateurs à la réduction de notre empreinte carbone	2. Mise à disposition de tous les agents d'un profil numérique individuel, avec enrichissement et augmentation de son usage	2. Première étape atteinte en 2021 : mise à disposition de tous les agents d'un profil numérique individuel
	Avoir un usage durable des ressources et contribuer à la préservation de la biodiversité		
 <p>POUR L'INCLUSION RH ET LES INITIATIVES COLLABORATIVES</p>	Promouvoir la diversité dans les recrutements et garantir l'équité de traitement	3. Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : 35 % à fin 2024	3. Taux d'accès des femmes aux postes à responsabilité : 32 % à fin 2021
	Garantir l'employabilité des collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière	4. Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap maintenu à 6%	4. Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap 2021 : NC à date Pour rappel, taux 2020 : 6,41%
	Coconstruire un environnement de travail qui favorise le bien-être et la prise d'initiative		
 <p>COMME MÉCÈNE</p>	Préserver et promouvoir le patrimoine culturel	5. Taux d'engagement annuel des collaborateurs > 10% avec une progression de + 15% entre 2020 et 2024	5. Taux d'engagement 2021 : 16,9% Progression de + 38% par rapport à 2020 (12,2%)
	S'engager pour une plus grande inclusion économique et sociale	6. Au moins 350 actions de mécénat soutenues et un budget d'au moins 25 M€ sur la période 2021-2024	6. 2021 : 110 actions 7,2 M€ de budget
	Promouvoir la transition écologique		
 <p>POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE, PAR NOS INVESTISSEMENTS ET NOS ACHATS</p>	Intégrer des critères extra-financiers dans l'engagement et le suivi de nos projets	7. Alignement 2 °C de la poche actions de la caisse de réserve des employés	7. Objectif atteint dès 2021 : alignement 2 °C de la poche actions de la caisse de réserve des employés
	Poursuivre et diffuser notre démarche d'achats responsables		
	Renforcer notre démarche d'investissement responsable		



↑ L'immobilier au cœur de nos actions RSE



1

Les actions pour la préservation de l'environnement

Actions visant la réduction de son empreinte environnementale

Le plan « Construire ensemble 2024 » (CE 2024) intègre un nouvel objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) fixé à au moins 10 % entre 2019 et 2024 sur périmètre opérationnel et la volonté de mettre en œuvre une stratégie de neutralité carbone. Le passage à un environnement opérationnel à zéro émission nette d'ici 2030 figure en outre dans les engagements pris par la Banque et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) lors de l'ouverture de la COP26. La Banque a ainsi lancé les travaux préparatoires à la définition d'une trajectoire visant cet objectif. Elle a également engagé une évolution de l'application informatique de gestion de son empreinte, qui vise un système de pilotage actif de ses émissions de CO₂.

Dans cette même logique et pour respecter le dispositif éco-énergie tertiaire¹, la Banque a lancé en 2021 les travaux de cartographie détaillée du parc immobilier assujetti. Ceux-ci ont permis de préparer de nouveaux plans d'actions



↑ 50 kg de miel récoltés en coopération avec la section « Cultures sur les toits » de l'association artistique de la Banque de France et 444 pots vendus. Bénéfices entièrement reversés à l'association Humanité et Biodiversité

d'efficacité énergétique, dont le déploiement démarrera en 2022.

Sur le plan de la biodiversité, les projets engagés dans les jardins laboratoires de Toulouse, Besançon, Poitiers et du Mans, qui participent aussi au bien-être au travail, se sont poursuivis en 2021. Au siège, des ateliers potagers et d'apiculture ont été lancés.

Une journée événement sur le site de Poitiers a réuni des spécialistes d'entreprises extérieures et de la Banque de France autour de la biodiversité, de la finance verte et de la sobriété numérique.

Sur ce dernier thème, eu égard à la digitalisation croissante des processus et à l'usage exponentiel du numérique, la Banque a inscrit dans sa stratégie une démarche visant la sobriété numérique dans tous les usages (cf. encadré page suivante).

Indicateur n° 2 : Profil numérique individuel des agents

2021	Mise à disposition (complète)
Objectif 2024	Enrichissement et augmentation de son usage

¹ Obligation réglementaire pour tous propriétaires et occupants de bâtiments à usage tertiaire du secteur privé et public, d'une surface supérieure ou

égale à 1000 m², d'atteindre à horizons 2030, 2040 et 2050 une baisse de consommation d'énergie de respectivement 40 %, 50 % et 60 %.

VISER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DANS TOUS NOS USAGES

Trois orientations sont mises en œuvre :

- sensibiliser les collaborateurs ;
- maîtriser l’empreinte environnementale du système d’information ;
- et mettre en place une démarche d’écoconception des services numériques.

Sensibilisation : la Banque de France a déployé un programme de sensibilisation visant la prise de conscience et favorisant l’engagement des collaborateurs à travers des formations pédagogiques et ludiques. Afin de faire évoluer les usages vers plus de sobriété, chacun prend connaissance de son profil numérique. Il s’agit d’un tableau de bord individuel fournissant des statistiques sur l’utilisation de la messagerie électronique et assorti, dans le cadre d’un objectif d’intéressement fixé en 2021, de préconisations pour en réduire la volumétrie de 15 %. De nouvelles fonctionnalités seront apportées en 2022.

Maîtriser l’empreinte environnementale : signataire du manifeste Planet Tech’Care, la Banque de France a mené des travaux de mesure de l’empreinte environnementale de son système d’information, visant à évaluer les impacts en matière d’émissions de gaz à effet de serre (GES), d’épuisement des ressources et de tension sur l’énergie. Cette approche s’appuie sur les standards de l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (Ademe) pour produire les mesures couvrant le cycle de vie d’un produit. La durée de vie des

équipements matériels est d’ores et déjà optimisée par la pratique du reconditionnement et du réemploi auprès d’un partenaire. Nos centres informatiques sont également à haute qualité environnementale.

Démarche d’écoconception : les premières briques de la démarche d’écoconception ont été posées avec la prise en compte de la sobriété numérique dans la gouvernance des projets (informatiques, métiers) et la publication d’un référentiel de bonnes pratiques de design et de développement. Par ailleurs, dans le cadre d’une expérimentation sur un projet pilote, une analyse de cycle de vie évalue l’empreinte environnementale sur l’ensemble du projet et fait ressortir des préconisations pour la réduire.



↑ Plan RSE 21-24 : quelle place pour la sobriété numérique ?



FEUILLE DE ROUTE SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Adapter nos usages et nos modes de travail

Mettre en œuvre un **programme de sensibilisation** et de formation pour **changer les comportements individuels**, notamment l’usage de la messagerie

Produire un **profil numérique** permettant à chacun de **piloter l’évolution de ses usages**



Maîtriser l’empreinte environnementale de notre système d’information (SI)

Mesurer et optimiser l’**empreinte environnementale du SI** de la Banque

Promouvoir une **politique d’achats informatiques responsables**

Adapter la **durée de vie des équipements informatiques** et optimiser le **recyclage des déchets numériques**



Adopter des pratiques de durabilité dans la réalisation de nos applications

Expérimenter la **conception responsable de nos logiciels** (analyse du cycle de vie d’un projet, choix d’architecture technique, bonnes pratiques de développement)

Accompagner la mise en place de cette **démarche d’écoconception** et l’**intégrer à la gouvernance projet**



Renforcer l’image digitale responsable de la Banque

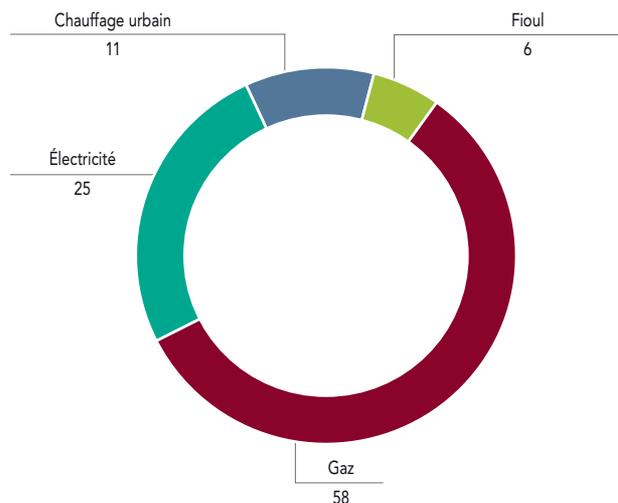
S’engager sur des **actions visibles dans notre écosystème** et contribuer à des groupes de travail externes en matière de méthodologie et de bonnes pratiques

Être un acteur du numérique responsable en interne et en externe



Répartition des émissions de GES, par type d'énergie

(en %)



Déplacements domicile-travail, par mode de transport

(en millions de km)



Empreinte environnementale 2021 ²

Les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

En 2021, le retour à une situation sans fermeture temporaire de sites liées à la Covid-19, telles que connues en 2020, s'est accompagné d'une remontée des consommations d'énergie (+ 3 %). Cette hausse est plus sensible pour les énergies de chauffage au gaz (+ 9,8 %) et de chauffage urbain (+ 12,5 %), et dans une moindre mesure pour l'électricité (+ 2 %). En revanche, les consommations de fioul ont connu une baisse de 29 % ; elle résulte notamment de la poursuite du remplacement des chaudières utilisant cette énergie par celles fonctionnant au gaz. De plus, des déménagements vers des bâtiments non chauffés au fioul ont contribué à réduire ce poste énergétique. En parallèle, le froid urbain (distribution d'eau glacée) a été moins sollicité (- 21 %) en raison de la relative fraîcheur de l'été 2021. Au total, l'électricité reste l'énergie la plus consommée (55 % des consommations énergétiques, comme en 2020), suivie du gaz (33 %, contre 31 %).

Les émissions de CO₂ correspondantes sont en hausse de 6 % par rapport à 2020. Le gaz étant 3,8 fois plus émetteur que l'électricité, il représente 57,5 % des émissions liées à l'énergie, suivi de l'électricité (25,4 %). Les émissions liées au fioul poursuivent leur décroissance (6 % du total).

Les émissions de GES liées aux déplacements

L'année 2021, après une année 2020 atypique caractérisée par des périodes de confinement et de restriction des déplacements, a été marquée par une hausse des déplacements domicile-travail (DT) par rapport à 2020. Les déplacements professionnels (DP), quant à eux, ont poursuivi leur baisse. Les émissions de CO₂ liées aux déplacements augmentent de 25 % par rapport à l'an dernier.

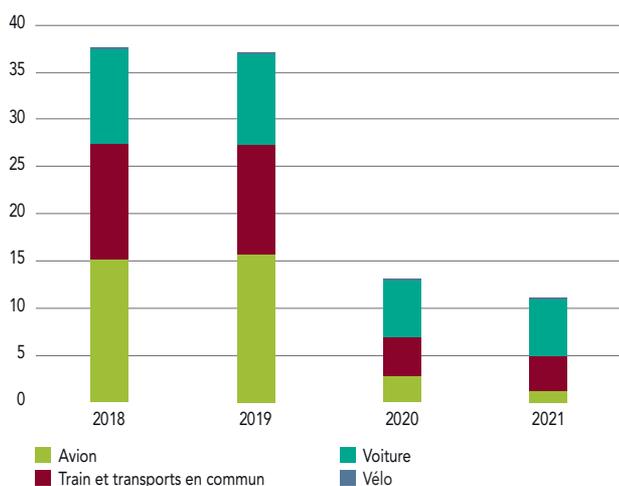
S'agissant des déplacements DT, les distances parcourues ont progressé de 30 % par rapport à 2020, du fait du rebond d'activité post-Covid et des retours sur site, après une chute en 2020. Parallèlement, le télétravail exceptionnel et les nouvelles modalités de télétravail mises en œuvre en septembre ont contribué à la baisse de 18,6 % des distances parcourues entre 2019 et 2021.

L'utilisation de la voiture particulière s'est accentuée, à hauteur de 64 % des kilomètres parcourus (61 % en 2020), au détriment des transports en commun. Ce constat doit cependant être relativisé par les périodes de confinement et de télétravail exceptionnel ayant pu conduire les agents à réduire leurs abonnements aux transports en commun³. La hausse sensible des distances parcourues à vélo⁴ est à saluer, même si ce mode de transport reste encore très minoritaire.

La réduction des distances parcourues pour les DP s'est poursuivie en 2021 (- 16 % par rapport à 2020). La

Déplacements professionnels, par mode de transport

(en millions de km)



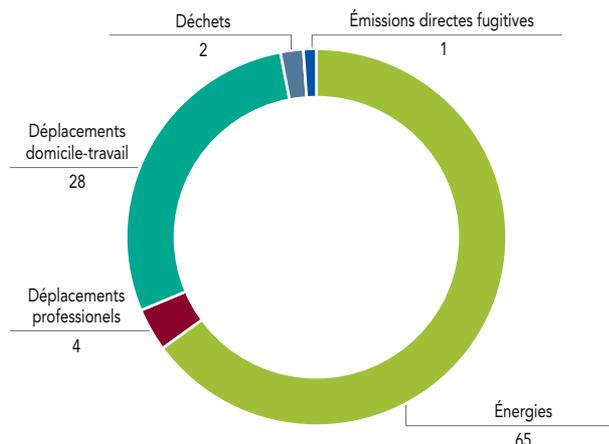
révision de la politique de voyages fin 2019, mais surtout les conséquences de la crise sanitaire, notamment sur les habitudes de travail, expliquent cette évolution. En effet, le nouvel accord sur le télétravail et des outils informatiques adaptés ont conduit à privilégier les visioconférences par rapport aux réunions en présentiel. Renforcée par les restrictions de circulation liées à la Covid, cette baisse est particulièrement sensible pour les trajets en avion (- 58 % par rapport à 2020), surtout long-courriers (- 74,7 %). Le recours au train a également diminué (- 9 % par rapport à 2020), en particulier sur les trajets européens. Les distances parcourues en voiture n'ont progressé que de 0,1 %, restant proches du niveau bas de 2020, alors que celles qui sont parcourues à vélo, à un moindre niveau, ont enregistré une hausse sensible.

La voiture, toutes catégories confondues (voitures personnelles, flotte et taxis), reste le moyen de transport le plus émetteur en CO₂ (79 % du total des émissions des DP), loin devant l'avion (19 %).

Indicateur n° 1 : Réduire d'au moins 10% nos émissions de GES par rapport à 2019 (en %)



Répartition des émissions de GES du périmètre opérationnel (en %)



Au total, l'empreinte environnementale provisoire du périmètre opérationnel⁵ est de 33 300 tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂), en baisse de 12,6 % par rapport à 2019.

2

Les actions pour l'inclusion RH et les initiatives collaboratives

Promotion de l'égalité et de la diversité

Renouvelant et renforçant ses engagements dans le cadre de sa nouvelle stratégie RSE, la Banque a poursuivi en 2021 ses actions de promotion de l'égalité et de la diversité.

Une troisième session de mentorat institutionnel a ainsi constitué 94 binômes, dont 65 % avaient pour objectif d'accompagner des femmes dans leur progression de carrière,

2 Chiffres provisoires et en partie estimés.

3 En l'absence d'abonnement, le collaborateur est considéré par défaut comme utilisant sa voiture.

4 Seuls sont actuellement recensés les abonnements à des services de location de vélos.

5 Postes énergies, déplacements domicile-travail et professionnels, déchets et émissions directes fugitives, ces deux derniers postes étant encore en cours de calcul.



↑ Signature par Thierry Bedoin, directeur général du Système d'information, et Violaine Clerc, responsable de l'Égalité professionnelle, de la Charte internationale pour une IA inclusive, le 10 juin 2021 au Lab de la Banque de France



↑ Soirée de lancement du Festival Talentu'elles, le 25 octobre 2021

notamment vers des postes de direction. La proportion de femmes occupant un poste de direction continue d'augmenter, passant de 23 % en 2017 à 32 % en 2021. Les différences de salaires femmes-hommes restent très limitées, valant à la Banque le score de 92/100 pour l'index sur les écarts de rémunération (cf. encadré sur Talentu'elles).

Dans le cadre de l'action « Mieux gouverner et valoriser nos données » du plan stratégique, la volonté de promouvoir la mixité et la diversité dans les équipes travaillant sur des solutions à base d'intelligence artificielle (IA) s'est traduite par la signature, le 10 juin 2021, de la « Charte internationale pour une IA inclusive⁶ ».

Depuis 2017, la Banque fait mieux que le taux de référence de 6 % d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap. En 2020, son propre taux atteint 6,41 %⁷. Engagée en faveur du maintien dans l'emploi et l'adaptation aux changements, la Banque a fait de la mise en place d'un portail dédié à l'accessibilité numérique l'un de ses travaux phares de 2021.

Indicateur n° 3 : Indicateur d'accès des femmes à des postes à responsabilité (en %)



CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE TALENTU'ELLES

Le réseau collaboratif Talentu'elles, dédié à la reconnaissance de tous les talents au sein de la Banque et à la promotion de l'égalité professionnelle, lancé officiellement en octobre 2016 avec le soutien du gouverneur François Villeroy de Galhau, compte 1 025 membres à fin 2021, dont 25 % d'hommes.

En cinq ans, Talentu'elles a organisé 70 conférences ou événements à Paris et en régions; depuis le début de la crise sanitaire, plus d'une vingtaine se sont déroulés sous la forme de webinaires et de *master class* en ligne. Le réseau a initié des groupes de travail sur le mentorat, la charge mentale, la diversité, l'entrepreneuriat au féminin et la place des femmes dans l'économie numérique.

Talentu'elles anime des communautés sur les réseaux sociaux : LinkedIn¹ (670 membres, dont 80 % de professionnels hors Banque de France; près de 500 posts publiés en cinq ans); Twitter² (860 abonnés) et Instagram³ (270 abonnés, surtout des jeunes).

Depuis sa création, Talentu'elles entretient des interactions très régulières avec d'autres réseaux professionnels. Membre depuis quatre ans d'Administration moderne, Talentu'elles a participé en 2020 à la création de 2GAP (*Gender and Governance Action Platform*), qui regroupe 60 réseaux féminins et mixtes des secteurs public et privé français.

1 <https://www.linkedin.com/groups/12004275/>

3 <https://www.instagram.com/talentuelles/>

2 <https://twitter.com/talentuelles?lang=fr>

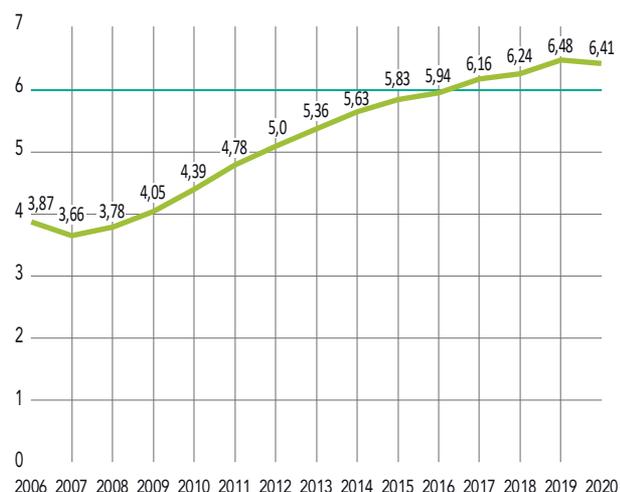


↑ Les collaborateurs au cœur de la stratégie RSE



Indicateur n° 4 : Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap maintenu à 6 %

(en %)



Employabilité

La Banque, fermement engagée à garantir l'employabilité de ses salariés dans un contexte d'évolution des compétences nécessaires aux besoins des métiers, a négocié un accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), signé à l'unanimité par les partenaires sociaux.

S'articulant avec la GEPP, l'accord d'entreprise sur la formation et le développement des compétences enrichit et complète le cadre législatif sur la formation. Son ambition est de maintenir et de développer les compétences de chaque agent, tout au long de sa carrière, avec des objectifs chiffrés, concrets, faisant l'objet d'un suivi attentif. Il répond aussi au nouveau plan stratégique, dont certaines actions nécessitent de renforcer notre expertise par des formations innovantes.

L'effort de formation de la Banque, tant par son ampleur que par le taux d'accès, reste important et exemplaire (cf. chapitre Stratégie de transformation).

Environnement de travail et initiatives collaboratives

Au début de la période de confinement résultant de la crise sanitaire, la Banque a immédiatement mis en place les ressources techniques permettant à une grande majorité

des salariés de télétravailler à 100 % de leur temps de travail. En décembre 2020, elle a négocié un nouvel accord d'entreprise sur le télétravail afin de le favoriser davantage encore et d'apporter plus de souplesse aux salariés. Ainsi, en septembre 2021, plus de 75 % des salariés avaient signé une convention de télétravail. Des formations adaptées ont également été proposées afin d'accompagner les responsables d'équipe dans le passage au management mixte.

La Banque a aussi renouvelé son soutien auprès des salariés parents en signant la nouvelle Charte de la parentalité en entreprise, qui vise à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle s'inscrit ainsi dans une logique d'inclusion quelles que soient les configurations familiales et tout au long des cycles de vie.

Un programme immobilier de modernisation du réseau (action 20 du plan Construire ensemble 2024) a par ailleurs été lancé en avril 2021. Il intègre les enjeux RSE sur le choix des futurs sites immobiliers et l'aménagement des locaux. La succursale de Lille a été choisie comme

6 <https://www.banque-france.fr/communiquede-pressela-banque-de-france-signe-la-charte-internationale-pour-une-ia-inclusive>

7 6,48% avec l'emploi indirect. Mais après la

réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mise en place le 1^{er} janvier 2020, le taux d'emploi n'est plus calculé que sur l'emploi direct. Le taux portant sur l'année 2021 ne nous sera pas communiqué par l'Urssaf avant avril 2022.



↑ L'un des lauréats de l'édition 2021 des Trophées solidaires, Notre Café Marais, est une cafétéria solidaire créée par l'association Autisme en Île-de-France, pour l'insertion professionnelle et sociale de jeunes atteints de troubles du spectre autistique



↑ Œuvre originale de l'association Créative Handicap récompensant les lauréats de l'édition 2021 des Trophées solidaires

site pilote pour mener à bien, à travers une démarche participative, les réflexions et les attendus concernant le « bureau de demain ».

La Banque a prolongé la démarche participative autour d'autres projets et lancé la deuxième édition du Défi Développement durable. Cet appel à projets des collaborateurs, soumis ensuite à leur vote, vise à favoriser la réduction de l'empreinte environnementale grâce à l'innovation et à la culture de « l'intrapreneuriat » (entrepreneuriat interne à l'entreprise). Les projets lauréats portent, l'un sur la valorisation du broyat issu de la production du billet de banque, et l'autre sur la mise en place d'un outil de suivi de la consommation carbone individuelle. Ils seront expérimentés en 2022.

3

La Banque de France, mécène et solidaire

En 2021, la Banque de France a renouvelé et diversifié ses engagements en tant que « mécène responsable ». Doté d'un budget de 7,2 millions d'euros en 2021, ce mécénat est conçu comme un levier pour servir l'intérêt général, dans trois domaines d'action : i) le patrimoine culturel ; ii) l'inclusion économique et sociale ; et iii) la transition écologique.

Le soutien à l'engagement des collaborateurs

Une centaine d'actions collaboratives ont été soutenues, soulignant la robustesse de notre engagement collectif pour un monde plus durable et solidaire : appels à projets, courses, cagnottes et mécénat de compétences court ou de fin de carrière. Une cinquantaine de collaborateurs, détachés auprès d'associations, ont pu mobiliser durant 12 à 24 mois leurs savoir-faire, expérience et motivation. Il se sont principalement investis dans trois domaines : l'inclusion sociale, le microcrédit et l'éducation.

Les collaborateurs restent très engagés dans les projets associatifs solidaires. Depuis 2016, 125 de leurs projets ont été primés dans les domaines de l'action sociale, du handicap, de l'éducation et de l'aide au développement. Lors du challenge sportif No Finish Line, ils ont été 1 642 à réaliser l'exploit collectif de parcourir plus de 50 millions de pas. La recette de cette action a été reversée au Samu social de Paris et à La Chaîne de l'espoir.

Indicateur n° 5 : Taux d'engagement annuel des collaborateurs supérieur à 10%





↑ Œuvre éphémère de Daniel Buren à la succursale de Dijon

Les Trophées solidaires récompensent chaque année 25 projets solidaires parrainés par des collaborateurs de la Banque de France.

Un engagement constant pour le patrimoine culturel

Le premier domaine du mécénat vise à préserver, enrichir et promouvoir le patrimoine de la Banque tout en l’ancrant dans son environnement et en l’ouvrant à un plus grand public, notamment lors des Journées européennes du patrimoine.

2021, une belle année de solidarité

Les actions en faveur de l’inclusion économique et sociale, toujours marquées par le contexte sanitaire, ont été menées en partenariat avec les acteurs associatifs locaux d’intérêt général, les partenaires économiques et les acteurs du secteur de l’économie sociale et solidaire.

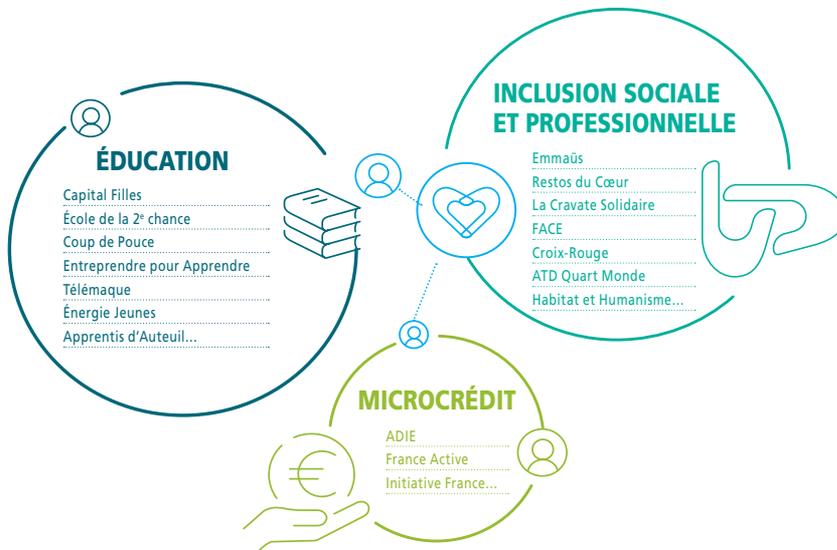
Indicateur n° 6 : Au moins 350 actions de mécénat soutenues et un budget d’au moins 25 M€ sur la période 2021-2024

2021	110 actions pour un budget de 7,2 M€
Objectif 2024	350 actions pour un budget d’au moins 25 M€

CHALLENGE IMPACT

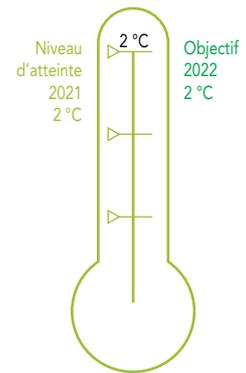
Créé en plein confinement, le challenge IMPACT (Initiative de mécénat participatif citoyen et de transition écologique) illustre notre volonté de répondre aux besoins des associations. Il s’agit d’un programme de soutien financier bénéficiant à quatre associations, choisies par les salariés parmi une sélection. Elles sont dotées d’un montant de 50 000 euros chacune, reconductible une deuxième année si le dispositif de mesure d’impact auquel elles sont soumises est concluant. Par ailleurs, ce programme offre des ressources optionnelles en mécénat de compétences, mises à disposition par les collaborateurs volontaires.

Pour cette première édition, le choix s’est porté sur les thèmes de la réduction de l’empreinte environnementale (Noé et Chlorophylle, affilié aux Jardins de Cocagne), de la réussite scolaire et de l’insertion professionnelle (Capital Filles et Association Jeunesse Éducation – AJE).



↑ Associations bénéficiaires des actions de mécénat économique et social (liste non exhaustive)

Indicateur n° 7 : Alignement 2 °C du portefeuille d'actions de la caisse de réserve des employés de la Banque



De nouvelles actions d'urgence sociale ont été engagées en faveur des populations fragilisées par la Covid-19, comme le soutien d'un programme d'aide alimentaire d'urgence sous l'égide des Restos du cœur. D'autres ont été intensifiées en faveur de la prévention du décrochage scolaire, de l'inclusion et de l'accès à l'emploi des populations précaires.

Fondé sur notre expertise métier dans le domaine du financement des entreprises, notre mécénat aux côtés des acteurs du microcrédit continue de soutenir la création de TPE et le développement socioéconomique des territoires.

La transition écologique : une nouvelle priorité du mécénat

Face à l'urgence climatique, cet engagement prioritaire se traduit par une contribution à des initiatives de sensibilisation sur les enjeux du changement climatique, la biodiversité et la protection de notre écosystème.

Engagée depuis deux ans dans le programme « Place de l'émergence », porté par France Active, la Banque soutient également, en synergie avec d'autres mécènes, des projets innovants. Ils placent tous l'environnement, la solidarité et le développement des territoires au cœur de leur modèle économique.

4

Par ses investissements et achats, la Banque agit pour une économie durable

Renforcement de la démarche d'investissement responsable

La Banque de France poursuit sa démarche d'investissement responsable (IR) dans les portefeuilles d'actifs dont elle a la pleine responsabilité (fonds propres et caisse de retraite, soit un total de 24 milliards d'euros). Elle vise à limiter l'exposition de ses actifs aux risques climatiques et à tenir compte de l'impact de ses investissements sur l'environnement, selon le principe de « double matérialité » promu au sein de l'Union européenne. Sa charte d'IR prévoit l'intégration des enjeux climatiques et, plus largement, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ces actifs. Sa stratégie s'articule autour de trois axes :

- Elle aligne ses portefeuilles avec l'accord de Paris : une trajectoire de réchauffement climatique nettement inférieure à 2 °C, et un financement de la transition énergétique et écologique (TEE) par l'investissement dans des obligations vertes et dans des fonds dédiés à la TEE ;



↑ Comment atteindre la neutralité carbone ?



- Elle intègre l'ESG dans ses décisions d'investissement, en réduisant de 20 % son univers d'investissement sur la base de critères ESG. En particulier, elle a décidé en 2020 de sortir complètement du secteur du charbon d'ici fin 2024 et de plafonner son exposition aux autres énergies fossiles (pétrole, gaz et hydrocarbures non conventionnels) ;
- En tant qu'actionnaire, la Banque observe une politique de vote incluant des dispositions ESG comme celle d'exiger des entreprises où elle investit de publier des informations sur leur impact environnemental.

La Banque suit les performances climatiques et ESG de ses portefeuilles : empreinte carbone, part verte « taxonomie », exposition aux risques climatiques, biodiversité, etc. Elle en rend compte dans un rapport annuel d'IR.

Poursuite de la démarche d'achat responsable

La Banque a renforcé la démarche éthique et responsable de sa politique d'achats. Elle en a fait un facteur clé de performance en souhaitant inciter ses fournisseurs à s'engager sur des valeurs et des pratiques partagées. Cette stratégie a donné lieu à la publication d'une charte des achats responsables signée par plus de 250 fournisseurs.

Cette politique d'achats s'est concrétisée par l'introduction dans les appels d'offres de dispositions en faveur de

l'environnement, du progrès social, et du développement économique. Ces dispositions peuvent prendre la forme d'exigences, de spécifications, de critères d'attribution du marché ou de clauses du contrat d'achat.

Elle s'appuie sur des actions internes de sensibilisation et de formation, en particulier sur une démarche d'achat inclusive par le recours à des entreprises employant des travailleurs en situation de handicap.

Lancement de l'analyse extra-financière : démarche et objectifs

Afin de mieux apprécier les bénéfices de ses projets et leurs impacts environnementaux, sociaux et sociétaux, la Banque a intégré des critères extra-financiers⁸ dans ses choix d'investissement opérationnel. Cette démarche a été l'occasion de former une équipe pluridisciplinaire, constituée en particulier d'experts RSE, comptables, financiers, informatiques et immobiliers.

⁸ <https://youtu.be/m-iRdCWgQPM>

**POUR RELEVER LES DÉFIS
DE LA BANQUE DE DEMAIN,**
avec la mobilisation de tous

AGIR

pour
**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT**



pour
**L'INCLUSION RH
ET LES INITIATIVES
COLLABORATIVES**



comme
MÉCÈNE



pour une
ÉCONOMIE DURABLE,
par nos investissements et nos achats



FAITS SAILLANTS 2021

JANVIER

13 janvier : Annonce par le gouverneur, lors de son audition devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, du renforcement des exclusions en matière d'énergies fossiles pour les investissements propres de la Banque, avec notamment pour le pétrole et le gaz un alignement sur les *benchmarks* européens en 2024 et une sortie des hydrocarbures non conventionnels engagée dès 2021, et pour le charbon une sortie définitive en 2024.

MAI

20 mai : La Banque de France rejoint le cercle des institutionnels Novethic.

JUIN

10 juin : Signature par la Banque de la Charte internationale pour une IA inclusive, portée par l'association Arborus et le secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

9-13 juin : Participation au challenge de la No Finish Line Paris connectée avec plus de 50 millions de pas effectués et la mobilisation de 1 642 agents dans toute la France, classant la Banque de France en tête du palmarès interentreprises.

JUILLET

8 juillet : Remise des Trophées solidaires, 6^e édition, par le gouverneur, et signature des conventions avec les associations lauréates du programme IMPACT.

SEPTEMBRE

13 septembre : Mise en œuvre, après la fin du télétravail exceptionnel, de l'accord de télétravail signé le 21 décembre 2020 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives (jusqu'à trois jours de télétravail lorsque l'activité le permet).

23 septembre : La Banque reçoit le trophée « Entreprise IA » pour son implication dans l'innovation et sa mise en œuvre de l'intelligence artificielle, avec une démarche responsable, fondée sur l'explicabilité des algorithmes et l'utilisation de données non biaisées ou stéréotypées, lors de la 6^e édition du Carrefour Digital & Entreprise organisé par le Cercle Excellence RH.

OCTOBRE

6 octobre : Signature de trois nouveaux accords d'entreprise relatifs à la prévoyance, à la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) et à la formation.

NOVEMBRE

3 novembre : Engagement de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dans le cadre de la COP26 pour la réalisation des objectifs de l'accord de Paris et la promotion de la finance durable, intégrant six paquets de mesures dont le passage à un environnement opérationnel à zéro émission nette d'ici à 2030.

15-19 novembre : Participation à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap et ouverture du portail interne de l'accessibilité numérique.





GOUVERNANCE



GOVERNANCE

1

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. Nommé gouverneur le 1^{er} novembre 2015, François Villeroy de Galhau a été reconduit par un décret du 27 octobre 2021¹. Il est secondé par deux sous-gouverneurs, Denis Beau, nommé le 28 juillet 2017, et Sylvie Goulard, nommée le 17 janvier 2018.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière.

Le Comité de direction

Le Comité de direction assure la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du

gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs et les directeurs généraux. La présidente de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), directrice générale de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également. Le secrétariat en est assuré par le directeur de la Stratégie.

Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité des risques, et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif examine la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises), à l'exception des portefeuilles en emploi de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France. Ceux-ci sont suivis par le CS2R créé en avril 2018 et présidé par le premier sous-gouverneur. Le Comité des risques, placé sous la présidence de la seconde sous-gouverneure, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France.

¹ L'article 13 de la Constitution prévoit que le pouvoir de nomination du Président de la République sur certains emplois ou fonctions fait préalablement l'objet d'un avis public des commissions compétentes

des deux assemblées. Aux termes de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010, la nomination du gouverneur de la Banque de France est soumise à cette procédure.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs



Denis Beau
Premier sous-gouverneur



François Villeroy de Galhau
Gouverneur



Sylvie Goulard
Seconde sous-gouverneure

Les membres du Comité de direction

(autres que le gouverneur
et les sous-gouverneurs,
1^{er} mars 2022)



Gilles Vaysset
Secrétaire général



Nathalie Aufauvre
Directrice générale de la Stabilité
financière et des Opérations



Erick Lacourrège
Directeur général des Services
à l'économie et du Réseau



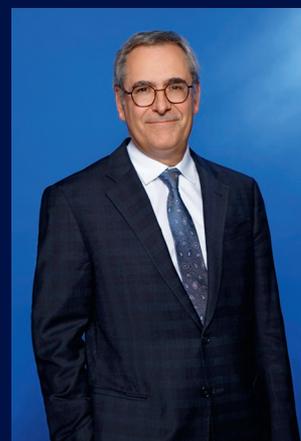
Olivier Garnier
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International



Vincent Bonnier
Directeur général de la Fabrication
des billets



Marie-Anne Poussin-Delmas
Présidente de l'IEDOM
et directrice générale de l'IEOM



Dominique Laboureix
Secrétaire général de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution



Hervé Gonsard
Directeur général
des Ressources humaines



Thierry Bedoin
Directeur général
du Système d'information



Pierre Poulain
Contrôleur général



Emmanuelle Assouan
Directrice générale
déléguée pour la Stabilité financière

Trois autres comités sont placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, le groupe de stratégie immobilière et le groupe de stratégie achats.

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France est organisé autour de 13 directions régionales. Il compte aujourd'hui 95 succursales départementales, incluant les 13 chefs-lieux de région, et 10 antennes économiques. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 33 de ces établissements ainsi que dans 2 centres spécialisés (cf. carte des implantations de la Banque de France en annexe 2).

Placés sous l'autorité du directeur général des Services à l'économie et du Réseau, les directeurs régionaux, les directeurs des métiers (fiduciaires, entreprises, particuliers et éducation financière), du Réseau, de l'informatique des Évolutions et le chef de Cabinet forment le Comité exécutif du réseau. Celui-ci assure le pilotage stratégique de cet ensemble.

2

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du Système européen de banques centrales (SEBC).

Le Conseil général est composé, au 1^{er} mars 2022, du gouverneur, des sous-gouverneurs, et de Mmes et MM. Catherine Barthélémy, Jean-Roger Davin, Jean-Paul Faugère, vice-président de l'ACPR, Anne-Laure Delatte, Élisabeth Ducottet, Élisabeth de Longevialle, Gilles Savary et Yannick Guillemaud, conseiller général élu par le personnel.

Le censeur, Sébastien Raspiller, nommé par le ministre chargé de l'Économie, ou son suppléant, Gabriel Cumenge, assiste aux réunions du Conseil. En 2021, le Conseil général s'est réuni à neuf reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, à l'audit externe et interne, au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

Il a ainsi pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

Le Comité a également examiné :

- les conclusions des missions d'audit interne et leurs recommandations ;
- les suites données aux plans d'action des unités auditées en réponse aux recommandations ;
- le programme d'audit de l'année 2022 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

3

L'audit interne et la maîtrise des risques opérationnels

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité du Contrôleur général, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France. Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque, y compris sur ses filiales.

À partir d'une approche prioritairement fondée sur les risques, l'audit interne fournit aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et la direction de l'Audit des services centraux sont ainsi membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee* – IAC). Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit de l'Eurosystème et supervisent la réalisation des missions conduites sous l'égide de l'IAC.

Dans son organisation comme dans la conduite de ses missions, l'audit interne se conforme aux « Normes internationales pour la pratique professionnelle » définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA).

En 2021, l'audit interne a mené plus de soixante-dix missions et enquêtes. Les travaux d'audit ont porté prioritairement sur le pilotage des activités, l'efficacité des organisations, la sécurité des systèmes d'information, et la conduite des projets.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La Banque de France a continué à déployer les meilleures pratiques en vigueur dans l'Eurosystème, afin de respecter les normes d'éthique professionnelle les plus exigeantes.

La part des agents sensibilisée à la déontologie a été portée de 65 % à 80 %, l'objectif étant que l'ensemble du personnel soit sensibilisé à la fin de 2022.

Plus de 2 000 dossiers ont été traités par la délégation à la déontologie, dont 62 % portant sur des opérations financières, 25 % sur des activités externes, le reste concernant principalement les risques de conflits d'intérêts, d'avantages indus ou de manquements au devoir de réserve.

Les exigences en cas de départ dans le secteur privé et en matière d'opérations financières sont parmi les plus strictes de l'Eurosystème. En particulier, il est interdit au gouverneur, aux sous-gouverneurs et aux cadres dirigeants d'effectuer des opérations sur titres, sauf par l'intermédiaire d'un professionnel dans le cadre d'un mandat général de gestion ou d'un OPCVM.

La Banque de France a pleinement soutenu la révision du cadre d'éthique professionnelle de l'Eurosystème, qui renforce les normes communes auxquelles les banques centrales devront se conformer au 1^{er} juin 2023.

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise (les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne), conformément au modèle proposé par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il permet d'évaluer, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action visant à les réduire et, d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle, en se référant aux meilleures pratiques.

En 2021, la Banque a poursuivi la professionnalisation de la filière en :

- entretenant le lien fonctionnel établi entre la direction de la Prévention des risques, qui anime la filière, et les

acteurs locaux dans les directions générales et dans le réseau (managers des risques, responsables de contrôles permanents et responsables de sécurité métier) ;

- certifiant une quatrième promotion d'agents en « Maîtrise des risques et contrôle permanent » tout en organisant une cinquième session ;
- faisant évoluer le logiciel de gestion des risques, qui offre à tous les acteurs une base de données unique des processus, risques et contrôles, et auquel de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, en particulier pour la conformité au règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Par ailleurs, la Banque de France veille à disposer d'un système de maîtrise du risque cyber efficace et à l'état de l'art. En particulier, les applications les plus sensibles respectent les règles édictées par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

RISQUE CYBER

Les cyberattaques, déjà nombreuses en 2020, se sont multipliées en 2021 dans le monde entier, les attaquants tentant notamment de tirer parti des modes de fonctionnement induits par la pandémie. Le « risque cyber » constitue de ce fait l'un des principaux risques opérationnels contre lesquels la Banque de France se prémunit. Face à une cybermenace en évolution rapide, la Banque de France a défini une stratégie ambitieuse de cybersécurité pour 2021-2024, articulée autour de quatre axes : augmentation de la résilience du système d'information, maîtrise de la consommation de services *cloud*, renforcement de la sécurité des données, optimisation de la gestion de la conformité. Cela a conduit à poursuivre sans relâche l'amélioration des dispositifs de protection de son système d'information et la sensibilisation de son personnel, quel que soit son niveau hiérarchique. Elle s'assure en permanence du respect des règles de sécurité qui s'imposent à elle, en raison notamment de ses missions de service public, et veille à ce que tous les nouveaux projets informatiques soient dotés d'une sécurité appropriée. Elle conduit également des exercices de crise. Enfin, elle participe au « Campus Cyber » en qualité de membre non associé.

En complément des dispositifs de prévention, la Banque de France est dotée d'une équipe CERT (*computer emergency response team*) certifiée sur le plan international et spécialisée dans la détection et la réaction aux cyberattaques. Ses experts participent à de nombreux groupes de travail consacrés à la cybersécurité à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Le Conseil général et le Comité d'audit

(1^{er} mars 2022)



Audrey METZGER
Secrétaire
du Conseil général

Pierre POULAIN
Secrétaire
du Comité d'audit





GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES



GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2021 au cours de sa séance du 14 mars 2022.

La taille du bilan de la Banque de France est passée de 1 741 milliards d'euros au 31 décembre 2020 à 2 037 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Avec cet accroissement de près de 300 milliards d'euros, qui fait suite à une hausse de 600 milliards sur l'exercice précédent, la taille du bilan a augmenté de près de 80 % en deux ans. Cette évolution s'explique par la poursuite des mesures de politique monétaire prises en 2020 par le Conseil des gouverneurs : intensification du programme d'achats nets d'actifs APP (*asset purchase programme*), lancement du programme d'achats PEPP (*pandemic emergency purchase programme*), poursuite des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III). Ainsi, le montant des titres en euros acquis dans le cadre des programmes d'achats a augmenté de 207 milliards d'euros, et l'encours des prêts octroyés aux établissements de crédit a progressé de 85 milliards d'euros. Au passif, on observe une forte hausse des comptes courants des établissements de crédit (+ 171 milliards d'euros) en contrepartie de ces octrois de liquidité, tandis que l'encours des billets mis en circulation par la Banque de France a crû de 8 % (+ 21 milliards d'euros).

Le produit net des activités atteint 7 055 millions d'euros en 2021, en progression de 638 millions d'euros, malgré une charge plus importante sur le refinancement bancaire dans un contexte d'accroissement des opérations à plus long terme ciblées (TLTRO III), rémunérées à un taux inférieur à celui de la facilité de dépôt. Cette évolution positive s'explique par la hausse des produits d'indexation sur la part des titres des programmes d'achats indexés sur l'inflation, et par les intérêts négatifs prélevés sur les dépôts des établissements de crédit qui s'inscrivent également en hausse. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 600 millions d'euros, en hausse de 154 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, lequel avait bénéficié d'une importante reprise de provision qui avait allégé les charges. Après neutralisation de cette reprise de provision, les charges

d'exploitation ressortent en baisse de 31 millions d'euros. Après couverture des charges d'exploitation, le résultat ordinaire avant impôt s'élève à 5 456 millions d'euros, en hausse de 485 millions d'euros par rapport à 2020. Dans un contexte d'accroissement des risques portés à son bilan en lien avec les actifs acquis dans le cadre des programmes d'achats, la Banque a poursuivi en 2021 le renforcement de son fonds pour risques généraux destiné à couvrir les risques financiers supportés par la Banque, hors risque de change, qui a été doté à hauteur de 2 800 millions d'euros pour le porter à 11,95 milliards (après une dotation de 1 150 millions d'euros en 2020). Après prise en compte de cette dotation et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net pour l'exercice 2021 s'établit à 763 millions d'euros, en baisse de 1 427 millions d'euros par rapport à 2020.

Après prise en compte du report à nouveau, le Conseil général a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir :

- dotation à la réserve générale de 38 millions d'euros, soit 5 % du résultat net ;
- dividende à l'État de 569 millions d'euros ;
- dotation à la Caisse de réserve des employés de 152 millions d'euros au titre des droits acquis à la retraite pendant l'exercice 2021 ;
- dotation à la provision pour investissement de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, en vertu du décret 2020-1197 du 29 septembre 2020 relatif au prélèvement du capital constitué par le portefeuille de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France, le Conseil général a approuvé le prélèvement de 1 118 millions d'euros (après 690 millions d'euros l'année précédente) de la Caisse de réserve compte tenu du niveau de couverture des engagements de retraite à fin 2021.

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)

Notes annexes	ACTIF	2021	2020	Notes annexes	PASSIF	2021	2020
1 A1	Avoirs en or	126079	120926	12 P1	Billets en circulation	290198	269552
2 A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	57567	51420	4 P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	1108740	937800
	2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	47954	46716		2.1 Comptes courants	913558	725715
	2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	9613	4703		2.2 Autres engagements	195182	212085
3 A3	Relations avec le FMI	42458	17144	13 P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	28162	5668
5 A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	620	853	14 P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	70840	48202
4 A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	480367	395714	2 P5	Engagements en devises	2335	1
5 A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	19415	18038	3 P6	Contrepartie des allocations de DTS	36403	11946
6 A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	1007696	812316	15 P7	Relations au sein de l'Eurosystème	627	842
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	976495	769294	16 P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	200125	178522
	7.2 Autres titres	31201	43023		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	140852	136139
	A8 Relations au sein de l'Eurosystème	141650	170251		8.2 Autres engagements	59273	42383
11 8.1	Participation au capital de la BCE	1777	1652	17 P9	Comptes de recouvrement	39	38
7 8.2	Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8240	8240	18 P10	Opérations bancaires	125636	125024
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	105756	101805	19 P11	Divers	9021	8929
7 8.4	Autres créances sur l'Eurosystème	25878	58554	20 P12	Provisions pour risques et charges	688	719
8 A9	Avance à l'IEDOM	7337	6782	21 P13	Comptes de réévaluation	118711	108855
	A10 Créances sur le Trésor public	0	0	22 P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	12032	9234
9 A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	136698	132256	23 P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises	22537	22182
10 A12	Divers	14995	13083	24 P17	Capital, réserves et report à nouveau	10007	11058
11 A13	Valeurs immobilisées	1982	1977	P18	Résultat net	763	2190
	13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1295	1291				
	13.2 Titres de participation	686	686				
	TOTAL DE L'ACTIF	2036863	1740760		TOTAL DU PASSIF	2036863	1740760

N.B. Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2021

(en millions d'euros)

Notes annexes		2021	2020
1	Produit net des activités de la Banque de France	7 055	6 417
29	1.1 Produit net d'intérêt	6 728	5 986
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	11 806	6 480
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 5 078	- 494
30	1.2 Résultat net des opérations financières	89	107
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	355	- 172
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 355	172
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	89	107
	1.3 Commissions	- 7	6
	1.3.1 Commissions (produits)	39	45
	1.3.2 Commissions (charges)	- 45	- 39
31	1.4 Produits des actions et des titres de participation	162	464
32	1.5 Solde de la répartition du revenu monétaire	- 627	- 824
33	1.6 Net des autres produits et charges	710	677
2	Charges d'exploitation	- 1 600	- 1 446
34	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 859	- 885
	2.2 Pension de retraites et charges assimilées	- 36	- 34
	2.3 Impôts et taxes	- 40	- 46
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 168	- 162
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 496	- 319
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	5 456	4 971
22	3 Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 2 798	- 1 149
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
35	5 Impôt sur les bénéfices	- 1 895	- 1 633
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	763	2 190

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC), et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui précise que :

- la Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la BCE du 3 novembre 2016 (BCE/2016/34) amendée en 2019 (BCE/2019/34) et en 2021 (BCE/2021/51). Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A12 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Un prix moyen pondéré est calculé quotidiennement, d'une part sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France, publiée le 2 février 2011, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique à la RRRODE, par la contrepartie du compte de résultat. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par un prélèvement sur le résultat de l'exercice dans la limite de 20 % du bénéfice net.

Les résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles qui relèvent des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou le poste P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel pouvant donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- les titres de dette qui peuvent être cédés avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3

« Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres de dette, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle. Les options implicites qui pourraient être incluses dans ces titres ne font pas l'objet d'une évaluation séparée.

Les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Enfin, les parts de fonds d'investissement non négociables sont inscrites au bilan à leur coût d'achat. À la clôture de l'exercice, les parts sont évaluées au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité ; lorsque cette dernière est inférieure au coût d'achat, une dépréciation est constatée.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (cf. supra) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins, les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et par conséquent n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France (cf. note 28).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie

résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (*cf. supra*).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (*cf. note 26*) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système Target2 (*Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes Target2 des banques centrales du SEBC. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales est ensuite compensé quotidiennement au sein du système Target2 pour faire apparaître une position unique de chaque banque centrale nationale (BCN) vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target2 vis-à-vis de la BCE, ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème, figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (*cf. note 15*) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste A8 (*cf. note 7*) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (*cf. note 11*). Ce poste

comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserves est enregistrée au poste A8.2, celle résultant des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (*cf. note 7*) est enregistrée au poste A8.4, et enfin celle résultant de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels informatiques sont portées en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle qu'elle est définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les 19 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets¹. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P7 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée² au taux des opérations principales de refinancement. Les produits et charges d'intérêts correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place. Aucune BCN n'était concernée par ce mécanisme en 2021³.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP⁴ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs⁵. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à la provision pour risques financiers de la BCE. Il peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est

exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises, dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. supra). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêt et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est enregistré dans le poste P14 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 28.

Les changements de présentation comptable

Le changement de présentation des opérations de pension adossées

En 2021, les modalités de présentation au bilan des opérations de pensions adossées, libellées dans une même devise, réalisées avec une même contrepartie, pour un même montant, et avec une même date d'échéance ont fait l'objet de précisions dans le cadre de travaux menés au sein de l'Eurosystème et qui ont conduit la Banque de France à adopter, à compter de l'exercice 2021, une présentation brute de ces opérations alors qu'elles étaient précédemment compensées. Les incidences de ce changement de présentation sur le bilan figurent dans le tableau ci-après.

Pour mémoire, le total de bilan s'établissait à 1 740 760 millions d'euros au 31 décembre 2020. Si ce changement de présentation avait été adopté fin 2020, le total de bilan se serait élevé à 1 756 857 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Changement de présentation des comptes courants bloqués des établissements de crédit

Dans le cadre de la modification de la réglementation relative aux exigences en matière de réserves obligatoires intervenue en 2021⁶, les fonds dont les établissements de crédit ne peuvent pas disposer librement sont désormais exclus des avoirs de réserves. Par conséquent, les sommes correspondantes qui étaient jusqu'en 2020 inclus présentées dans le poste P2 « Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire » sont à compter de 2021 présentées dans le poste P3 « Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro ». Ce changement de présentation est sans impact sur le total de bilan (cf. tableau ci-après).

Le changement de présentation du produit net d'intérêt

La présentation du produit net d'intérêt est modifiée à compter de l'exercice 2021 afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

Tableau de passage du changement de présentation des pensions adossées

(en millions d'euros)

	Montants publiés en 2020	Ajustement suite à la modification de présentation	Montants 2020 ajustés
ACTIF			
A2 Avoirs en devises (hors relations avec FMI)	51 420	+ 4 598	56 018
2.1 - Avoirs en devises auprès de non-résidentes de la zone euro	46 716	-	46 716
<i>dont pensions</i>	357	-	357
2.2 - Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	4 703	+ 4 598	9 301
<i>dont pensions</i>	81	+ 4 598	4 679
A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	18 038	+ 11 499	29 537
<i>dont pensions</i>	13 165	+ 11 499	24 664
PASSIF			
P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	5 668	+ 11 499	17 167
<i>dont pensions</i>	5 631	+ 11 499	17 130
P5 Engagement en devises	1	+ 4 598	4 599
<i>dont pensions</i>	0	+ 4 598	4 598

Tableau de passage du changement de présentation des comptes courants bloqués des établissements de crédit

(en millions d'euros)

	Montants publiés en 2020	Ajustement suite à la modification de présentation	Montants 2020 ajustés
ACTIF			
P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire	937 800	- 8	937 792
2.1 - Comptes courants	725 715	- 8	725 707
2.2 - Autres engagements	212 085	0	212 085
P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	5 668	- 8	5 660

Ainsi, les charges et produits composant cet agrégat sont désormais présentés en distinguant ceux libellés en euros de ceux en devises, et en fonction de la nature des opérations sous-jacentes. Cette modification de présentation demeure sans impact sur le montant du produit net d'intérêt ; néanmoins elle modifie la répartition entre charges et produits dès lors que :

- les intérêts calculés à taux d'intérêt négatif sur les opérations de refinancement sont désormais présentés en charges alors qu'ils étaient précédemment présentés en déduction des produits,
- la rémunération du compte courant du Trésor public calculée à taux d'intérêt négatif est désormais présentée en produits alors qu'elle était précédemment présentée en déduction des charges.

Pour mémoire, les produits et charges d'intérêt s'établissaient au 31 décembre 2020 à respectivement

à 6 480 et 494 millions d'euros. Si ce changement de présentation avait été adopté fin 2020, leur montant aurait été respectivement de 9 276 et 3 290 millions d'euros. La comparaison entre les exercices 2020 et 2021 sur la base de la nouvelle présentation du produit net d'intérêt est présentée en note 29.

1 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15), modifiée par la décision ECB/2010/29 du 13 décembre 2010.

2 Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

3 En 2020, ce mécanisme ne concernait plus que la Lituanie, pour laquelle l'ajustement a pris fin au 31 décembre 2020.

4 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*) ; CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond*

purchase programme) ; ABSPP : programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*) ; PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*) ; PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

5 Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.

6 Règlement de la BCE du 22 janvier 2021 ((UE) 2021/378) concernant l'application des exigences en matière de réserves obligatoires (refonte) (ECB/2021/1).

Les événements marquants en 2021

La poursuite en 2021 des mesures de politique monétaire prises ou renforcées en 2020 pour faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la Covid-19 – principalement la mise en place d'un programme d'achats d'actifs d'urgence et la modification des modalités de rémunération des opérations de TLTRO III – s'est traduite par une progression du total de bilan de la Banque de France de l'ordre de + 17 %, croissance inférieure à celle constatée en 2020 (+ 52 %).

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Au 14 mars 2022, date d'arrêt des comptes 2021 par le Conseil général, l'impact du conflit en Ukraine sur les comptes de la Banque de France se manifeste, par rapport à fin 2021, par une forte augmentation des plus-values latentes sur les avoirs de réserves liée à la hausse du cours de l'or et à l'appréciation des devises de réserves contre euro, et par une baisse nettement moindre des plus-values latentes sur les parts de fonds investis en actions. Par ailleurs, la Banque de France n'a aucune exposition directe sur des titres ou des contreparties ukrainiennes, russes ou biélorusses.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2021, la Banque de France détient 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 436 tonnes). L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la hausse du cours de marché de l'or.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. La détention d'autres devises vise à diversifier les risques. Le poids des principales devises figure ci-après.

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. La Banque de France réalise également des opérations de prêt et d'emprunt de devises sous forme de pensions livrées de titres enregistrées dans le poste A2 de l'actif et le poste P5 du passif. La présentation au bilan des opérations de pensions adossées a été modifiée en 2021 ; l'impact est présenté au paragraphe relatif aux changements de présentation comptable.

Poids des principales devises

(en %)

Dollar américain (USD)	73
Dollar australien (AUD)	6
Dollar canadien (CAD)	5
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	10
Autres	6

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
ACTIF – Avoirs en devises		
Comptes à vue	513	213
Comptes à terme	6774	8539
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	2972	438
Titres obligataires à revenu fixe ou indexé	47065	42027
<i>dont comptabilisés en coût amorti</i>	32523	25632
<i>dont réévalués ligne à ligne</i>	14542	16395
Créances rattachées	243	202
TOTAL	57 567	51 420

PASSIF – Engagements en devises

Titres donnés en pension livrée	2334	0
Dettes rattachées	1	1
TOTAL	2335	1

Note 3 : Relations avec le FMI

La hausse de la position dans la tranche de réserve en 2021 résulte de l'augmentation de l'utilisation du quota en euros de la France (prélèvements nets des remboursements).

Relations avec le FMI

Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
ACTIF		
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	6 188	5 606
Prêts dans le cadre du NAE	276	522
DTS en compte	34 215	94 555
Prêts dans le cadre du PRGT	1 775	1 559
Créances rattachées	4	3
TOTAL	42 458	17 144
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	36 400	11 944
Dettes rattachées	3	2
TOTAL	36 403	11 946

Dans le cadre de la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrites au bilan de la Banque de France.

À l'actif sont enregistrés :

- la position dans la tranche de réserve qui est égale à la fraction du quota (quote-part de la France dans le capital du FMI) réglée en or et en devises augmentée de l'utilisation nette du quota en euros (ou diminuée si cette utilisation est négative). Depuis 2016, le quota de la France s'établit à 20,2 milliards de DTS ;
- les droits de tirage spéciaux (DTS) acquis par les pays membres

au FMI proportionnellement à leur quota ; ils peuvent également être acquis dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec les pays membres désignés par le FMI ;

- les prêts consentis au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) et au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) constitué sous l'égide du FMI, à destination des pays à bas revenu, ou encore des prélèvements sur le quota.

Au passif sont enregistrées les allocations cumulées de DTS à la France par le FMI, au poste P6, qui a été mouvementé la dernière fois le 23 août 2021 dans le cadre d'une allocation de 19,3 milliards de DTS pour atteindre un montant total de 29,5 milliards de DTS.

Les remboursements nets des prêts octroyés dans le cadre des nouveaux accords d'emprunts (NAE) s'élèvent à 219 millions de droits de tirage spéciaux (DTS). Les autres variations proviennent essentiellement de l'effet change du DTS.

À fin 2021, les prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) octroyés par la Banque s'élèvent à 1 436 millions de DTS (soit 1 775 millions d'euros), en hausse de 113 millions de DTS sur un an.

Note 4 : Concours aux établissements de crédit et dépôts reçus des établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 487 milliards d'euros, hors créances rattachées. Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème, selon la clé Eurosystème déterminée pour chaque BCN en rapportant sa clé au capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf. note 11). La Banque de France supporte ainsi des risques sur 20,42 % des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élevaient à 2 202 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne

peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent :

- les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe ;
- des opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations* ou LTRO, et *targeted longer-term refinancing operations* ou TLTRO) dont la maturité peut aller jusqu'à 48 mois. En 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a dans ce cadre lancé des opérations de TLTRO ciblées (TLTRO II) d'une durée de 48 mois, dont les dernières sont arrivées à échéance en 2021.

En complément, le Conseil des gouverneurs a lancé en 2019 une nouvelle série de sept opérations trimestrielles (TLTRO III), qu'il a complétée de trois nouvelles opérations menées entre juin et décembre 2021. Ces opérations sont à échéance de trois ans. Pour les sept premières, depuis septembre 2021, le remboursement, partiel ou total, est

possible trimestriellement au terme de la première année suivant leur mise en place ; pour les huitième à dixième tranches, cette option est ouverte aux participants sur une base trimestrielle à partir de juin 2022. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations de TLTRO III sera fonction de l'encours de crédits accordés à l'économie réelle par les établissements emprunteurs et pourra être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur pendant toute la durée de l'opération. En 2020, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, le Conseil des gouverneurs a décidé que, sur les périodes comprises entre le 24 juin 2020 et le 23 juin 2021 et entre le 24 juin 2021 et le 23 juin 2022 – appelées respectivement période spéciale de taux d'intérêt et période spéciale de taux d'intérêt additionnelle –, le taux d'intérêt applicable pourra être de 50 points de base en deçà du taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur au cours de la même période, mais ne pourra en aucun cas être supérieur à – 1 %.

Il en découle que le taux d'intérêt effectif de ces opérations de TLTRO III ne peut être connu qu'à l'échéance ou au remboursement anticipé de chaque opération. Avant cette date, une estimation fiable n'est possible que si les données relatives aux taux d'intérêt concernant la période spéciale de taux d'intérêt et la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle ont été communiquées aux contreparties. Dans l'intervalle, il a été jugé prudent de calculer les intérêts courus sur la base du taux de la facilité de dépôt, sauf pour les deux périodes d'intérêt spécial au cours desquelles le taux pris en compte est celui de la facilité de dépôt diminué de 50 points de base sans toutefois pouvoir être supérieur à – 1 %. Cela signifie que, pour les comptes annuels 2021, les taux suivants ont été appliqués pour le calcul des intérêts courus des opérations de TLTRO III :

- les taux d'intérêt communiqués aux contreparties le 10 septembre 2021 pour la période spéciale de taux d'intérêt courant jusqu'au 23 juin 2021 ;
- le taux de la facilité de dépôt diminué de 50 points de base avec un plafond de – 1 % pour la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle courant du 24 juin 2021 au 31 décembre 2021.

En outre, le 30 avril 2020, dans le contexte de la crise liée à la Covid-19, le Conseil des gouverneurs a mis en place une nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme (*pandemic emergency longer-term refinancing operations* – PELTRO) arrivées à échéance au troisième trimestre 2021. Ces opérations, visant à soutenir les conditions de la liquidité dans le système financier de

Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif et P2 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
CONCOURS		
Opérations principales de refinancement	43	5
Opérations de refinancement à plus long terme	486574	397777
Opérations de réglage fin (a)	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal (b)	0	0
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées	- 6250	- 2068
TOTAL	480367	395714
ENGAGEMENTS		
Comptes courants	913589	725787
Autres engagements	195182	212085
Facilités de dépôt	195182	212085
Reprises de liquidité en blanc (a)	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées	- 31	- 72
TOTAL	1 108740	937 800

(a) Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.

(b) Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

la zone euro et à préserver le bon fonctionnement des marchés monétaires en fournissant un filet de sécurité effectif, faisaient suite aux opérations hebdomadaires exceptionnelles (LTRO) conduites entre mars 2020 et juin 2020. Le 10 décembre 2020, dans le contexte d'une pandémie persistante, le Conseil des gouverneurs a décidé de la mise en place de quatre opérations PELTRO additionnelles en 2021, allouées sur une base trimestrielle, chacune d'une durée d'un an. Les opérations PELTRO ont été conduites par des procédures d'appel d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies. Le taux d'intérêt est inférieur de 25 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement en vigueur sur la durée de vie de chaque opération.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit (poste P2.1). Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette⁷ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires. À compter de 2021, les fonds des établissements de crédit qui ne sont pas librement disponibles sont présentés séparément au poste P3 du passif « Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro » (cf. *paragraphe relatif aux changements de présentation comptable et note 13*);
- les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs, soit – 0,50 % depuis le 18 septembre 2019.

Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires sont rémunérés au taux de la facilité de dépôt, qui est actuellement négatif. Depuis le 30 octobre 2019, le Conseil des gouverneurs a mis en place un système de rémunération des réserves excédentaires à deux paliers, dans lequel une partie de l'excédent de liquidité des établissements de crédit (c'est-à-dire les dépôts excédant les réserves obligatoires) n'est pas soumise à la rémunération négative correspondant à l'application du taux de la facilité de dépôt. Pour chaque établissement, le volume de cet excédent de liquidité non soumis au taux négatif est déterminé comme un multiple de six fois ses réserves obligatoires⁸, cet excédent étant rémunéré à 0 %. La partie de l'excédent de liquidité ne bénéficiant pas de l'exemption du taux négatif continue d'être rémunérée à 0 %, ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible.

Note 5 : A4 Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro et A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro

Ces postes comprennent des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. *note 14*) notamment sous la forme de titres pris en pension⁹. La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents et résidents de la zone euro

Postes A4 et A6 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Titres conservés jusqu'à l'échéance	448	796
Autres créances	169	41
Créances rattachées	4	16
Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	620	853
Titres reçus en pension	14210	13165
Autres dont prêts	5207	4872
Créances rattachées	-2	1
Total des autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	19415	18038

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Eurosystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Il s'agit des obligations achetées pour les trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP)¹⁰, pour le programme pour les marchés de titres (SMP)¹¹, pour celui de titres du secteur public (PSPP)¹² et pour celui de titres du secteur privé (CSPP)¹³. Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP)¹⁴. Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP)¹⁵ est quant à lui porté par la BCE.

7 Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellées en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents), telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exigibilités vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves. <https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/>

8 Le coefficient multiplicateur peut faire l'objet de modifications par le Conseil des gouverneurs en fonction de l'évolution du niveau des excédents de liquidité.

9 La présentation au bilan des opérations de pensions adossées a été modifiée en 2021 ; l'impact est présenté au paragraphe relatif aux changements de présentation comptable.

10 *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2009/16 du 2 juillet 2009, n° 2011/17 du 3 novembre 2011 et n° 2020/8 du 3 février 2020 modifiée.

11 *Securities markets programme* – Décision de la BCE n° 2010/5 du 14 mai 2010.

12 *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/9 du 3 février 2020.

13 *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2016/16 du 1^{er} juin 2016 modifiée.

14 *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/17 du 24 mars 2020 modifiée.

15 *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE n° 2014/45 du 19 novembre 2014 modifiée.

Programme	Début de programme	Fin de programme	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème		Éligibilité des titres
Programmes terminés					
CBPP1	Juillet 2009	Juin 2010	Pas de partage		Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
CBPP2	Novembre 2011	Octobre 2012	Pas de partage		Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE		Titres du secteur privé ou public émis en zone euro ^(a)
Programme d'achats d'actifs (APP)					
ABSPP	Novembre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE		Achats de titres adossés à des actifs
CBPP3	Octobre 2014	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE		Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
PSPP	Mars 2015	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN		Obligations du secteur public de la zone euro
CSPP	Juin 2016	En cours	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE		Obligations et titres à court terme émis par des entreprises de la zone euro
Programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP)					
PEPP	Mars 2020	En cours	Suit les règles des actifs APP		Tous actifs éligibles à APP

(a) Seuls les titres de dette publique émis par cinq États de la zone euro ont été achetés dans le cadre du programme SMP.

En 2021, l'Eurosystème a poursuivi ses achats nets de titres dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP), au rythme mensuel moyen de 20 milliards d'euros. En décembre 2021 le Conseil des gouverneurs a décidé que le rythme mensuel des achats nets serait de 40 milliards d'euros au deuxième trimestre 2022 et de 30 milliards d'euros au troisième trimestre¹⁶. À compter d'octobre 2022, le Conseil des gouverneurs maintiendra les achats nets d'actifs à un rythme mensuel de 20 milliards d'euros aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs et d'y mettre fin peu avant que ces taux commenceront à être relevés. Le Conseil des gouverneurs entend en outre poursuivre les réinvestissements pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux directeurs et, en tout état de cause, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Par ailleurs, l'Eurosystème a poursuivi en 2021 les achats nets de titres dans le cadre du *pandemic emergency purchase programme* (PEPP), avec une enveloppe totale de 1 850 milliards d'euros. Les achats ont été réalisés de manière flexible en fonction de l'évaluation des conditions de financement et des perspectives d'inflation. En décembre 2021, le Conseil des gouverneurs a également décidé de mettre fin aux achats nets d'actifs au titre du PEPP à la fin du mois de mars 2022 ; ils pourraient

néanmoins être repris si cela était considéré comme nécessaire pour contrer des chocs négatifs liés à la pandémie. En outre, pour les titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance, le Conseil des gouverneurs a décidé de prolonger la période de réinvestissement : le remboursement du principal sera réinvesti au moins jusqu'à la fin de l'année 2024. En tout état de cause, le futur dénouement du portefeuille PEPP sera géré de manière à éviter toute interférence négative avec l'orientation de la politique monétaire.

Le coût amorti des titres détenus par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire et leur valeur de marché¹⁷ (qui n'est pas enregistrée au bilan ni au compte de résultat et est fournie à titre d'information uniquement) sont présentés dans le premier tableau ci-après.

La décomposition de la variation du coût amorti des titres de politique monétaire entre 2020 et 2021 figure dans le tableau qui suit.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêt. Au vu des résultats des tests réalisés au 31 décembre 2021, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité.

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021		2020		Variation	
	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché
Programmes terminés						
SMP	1 064	1 139	6 284	6 514	- 5 220	- 5 375
CBPP1	0	0	0	0	0	0
CBPP2	809	814	984	1 025	- 175	- 211
Total Programmes terminés	1 873	1 953	7 268	7 539	- 5 395	- 5 586
Programme d'achats d'actifs (APP)						
CBPP3	63 453	64 098	57 921	60 326	5 532	3 772
PSPP-Émetteurs publics français	437 218	452 601	417 349	445 577	19 869	7 024
PSPP-Émetteurs supranationaux	71 435	72 641	63 543	67 645	7 892	4 996
CSPP	97 144	99 033	77 956	82 242	19 188	16 791
Total APP	669 250	688 374	616 770	655 790	52 480	32 583
Programme d'achats d'urgence (PEPP)						
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	246 322	243 518	107 302	109 253	139 020	134 265
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	41 038	40 257	13 372	13 512	27 666	26 745
PEPP-CSPP	10 613	10 715	18 430	18 681	- 7 816	- 7 966
PEPP-CBPP	1 917	1 890	1 046	1 075	871	815
Total PEPP	299 890	296 380	140 150	142 521	159 740	153 859
Créances rattachées	5 482		5 105		377	
TOTAL	976 495		769 294		207 202	

Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

	2020	Entrées	Sorties	Autres variations ^(a)	2021
Programmes terminés					
SMP	6 284	0	- 5 112	- 108	1 064
CBPP1	0	0	0	0	0
CBPP2	984	0	- 180	5	809
Total Programmes terminés	7 268	0	- 5 292	- 103	1 873
Programme d'achats d'actifs (APP)					
CBPP3	57 921	10 381	- 4 922	72	63 453
PSPP-Émetteurs publics français	417 349	51 348	- 30 055	- 1 424	437 218
PSPP-Émetteurs supranationaux	63 543	13 841	- 5 931	- 18	71 435
CSPP	77 956	23 278	- 3 977	- 113	97 144
Total APP	616 770	98 848	- 44 885	- 1 483	669 250
Programme d'achats d'urgence (PEPP)					
PEPP-PSPP-Émetteurs publics français	107 302	163 379	- 22 758	- 1 601	246 322
PEPP-PSPP-Émetteurs supranationaux	13 372	28 455	- 646	- 143	41 038
PEPP-CSPP	18 430	6 784	- 14 576	- 24	10 613
PEPP-CBPP	1 046	873	0	- 2	1 917
Total PEPP	140 150	199 491	- 37 981	- 1 770	299 890
TOTAL	764 188	298 339	- 88 158	- 3 356	971 013

(a) Amortissement des surcotes/décotes correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres, qui est étalé sur leur durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle, et impact de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement des titres.

16 Cf. communiqué de presse de la décision du Conseil des gouverneurs du 16 décembre 2021.

17 Les valeurs de marché sont indicatives et ont été calculées sur la base des cotations du marché.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A11 et A12 (cf. notes 6, 9, 10 et 26).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Titres conservés jusqu'à l'échéance (a)	28 562	38 617
Autres titres obligataires	2 213	3 806
Créances rattachées	426	600
TOTAL	31 201	43 023

(a) En 2021, il n'y a pas eu de cessions de titres conservés jusqu'à l'échéance.

Note 7 : Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés et autres créances sur l'Eurosystème

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserves de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Elle est ajustée à chaque modification de la répartition entre BCN de la zone euro du capital souscrit de la BCE, le dernier ajustement étant intervenu en 2020 dans le cadre du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC.

Cette créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 240	8 240
Créances rattachées	0	0
TOTAL	8 240	8 240

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

Le poste A8.4 correspond essentiellement à la créance nette de la Banque de France vis-à-vis de l'Eurosystème générée par les transferts réalisés par le système de paiement Target2 avec les autres BCN du SEBC.

Ce poste intègre également la créance liée à l'acompte sur dividende versé par la BCE. Au titre du résultat 2021, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 150 millions d'euros aux BCN de l'Eurosystème, soit 30,6 millions d'euros pour la Banque de France.

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Créances sur l'Eurosystème (Target2)	25 847	58 296
Acomptes sur dividendes BCE	31	257
Autres créances	0	0
TOTAL	25 878	58 554

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	69 681	70 120
Autres titres	7 706	7 489
Autres opérations	59 308	54 650
Créances rattachées	2	- 3
TOTAL	136 698	132 256

(a) En 2021 aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille; des cessions sont intervenues pour 28 millions d'euros dans le cadre du respect de limites.

(b) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 68 065 millions d'euros, dont 57 503 millions d'euros de titres en devises.

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance		
Titres en euros	12 179	11 740
Titres en devises	57 503	58 381
Créances rattachées	- 26	- 17
Valeur nette au bilan	69 655	70 104
Actions et parts de fonds d'investissement (a)		
OPCVM	6 497	6 661
Autres titres à revenu variable	649	373
Valeur nette au bilan	7 146	7 034

(a) Les titres réévalués sont présentés à leur valeur de marché au 31 décembre.

(b) Le prix de revient des actions et parts de fonds d'investissement s'établissait à fin 2020 et fin 2021 respectivement à 5 342 et 5 006 millions d'euros.

Le poste A11 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Note 10 : Divers

Le poste A12 « Divers » comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés (CRE) de la Banque de France, dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice. Les « Autres comptes de régularisation » intègrent à fin 2021 l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle (cf. note 26). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces opérations étant proche de zéro.

Valeurs immobilisées

Postes A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 décembre 2021
Participation BCE (valeur au bilan)	1 652	125		1 777
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	686			686
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	835	194	107	922
Amortissements	540	78	1	617
Valeur nette des immobilisations incorporelles	295	116	106	305
Immobilisations corporelles (valeur brute)	2 548	315	341	2 522
Amortissements et provisions	1 552	91	112	1 531
Valeur nette des immobilisations corporelles	997	224	229	991
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 291	340	336	1 295

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Divers

Poste A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Divers dont portefeuilles CRE	12 392	12 792
Comptes de régularisation	2 604	290
Produits à recevoir	370	264
Charges constatées d'avance	26	29
Autres comptes de régularisation	2 208	- 3
TOTAL	14 995	13 083

Note 11 : Valeurs immobilisées et participation dans le capital de la BCE

Ni prêt ni avance n'ont été consentis par la Banque de France à ses filiales, excepté à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 7,3 milliards d'euros dans le cadre de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (cf. note 8). En outre, ni caution ni aval n'ont été donnés par la Banque de France à ces entités.

À la suite d'une révision des critères de significativité de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

Participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans (la dernière révision quinquennale a eu lieu le 1^{er} janvier 2019), et chaque fois que la composition du SEBC varie.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2021

Postes A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c)	Résultat	Valeur comptable au bilan (d)	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e)	Dividendes encaissés en 2021
Banque centrale européenne (a)	Francfort (Allemagne)	A8.1	10825	20,42	40545	192	1777	1566	336
IEDOM	Paris	A13.2	33,5	100,00	123	8	149	54	2
Banque des règlements internationaux (b)	Bâle (Suisse)	A13.2	858	8,82	25224	1495	405	1682	31
Europafi	Vic-le-Comte	A13.2	133	99,00	19	2	132	79	6
La Prévoyance immobilière	Paris	A13.2	< 0,1	98,00	nd	nd	ns	nd	0
Banque de France Gestion	Paris	A13.2	0,6	99,99	8	14	ns	29	10

ns : non significatif; nd : non disponible.

(a) La part du capital mentionnée correspond à la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2021, comptes établis en droits de tirage spéciaux, taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2021.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour l'entité Banque de France Gestion.

Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018	Du 1 ^{er} janv. 2019 au 31 janv. 2020	À compter du 1 ^{er} fév. 2020
16,8337	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792	14,2061	16,6108

Depuis le 31 janvier 2020, date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'établit à 16,6108 %, la part de la Banque d'Angleterre dans le capital de la BCE – inchangé à 10 825 millions d'euros – ayant été réaffectée entre les BCN de la zone euro et les autres BCN hors zone euro.

À la date du retrait de la Banque d'Angleterre du SEBC, le capital libéré de la BCE est également resté inchangé à 7 659 millions d'euros, puisque les BCN restantes ont couvert le capital libéré de 58 millions d'euros de la Banque d'Angleterre. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a décidé que les BCN de la zone euro acquitteront intégralement l'augmentation de leur souscription au capital de la BCE découlant du retrait de la Banque d'Angleterre, en deux règlements annuels intervenant en 2021 et 2022 ¹⁸. En conséquence, la Banque de France a transféré à la BCE un montant de 124,6 millions d'euros en décembre 2021, augmentant ainsi sa part dans le capital libéré de la BCE de 1 548,9 millions d'euros en 2020 à 1 673,5 millions d'euros en 2021. Le second règlement sera effectué en décembre 2022.

Ainsi, au cours de l'exercice 2021, la participation de la Banque de France dans la BCE a augmenté de 125 millions d'euros et s'établit à 1 777 millions; elle comprend :

- la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE ;
- les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE ¹⁹ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

À ce titre, l'IEDOM est notamment responsable de la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et des pièces

de monnaie, de la cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de la tenue du secrétariat des commissions de surendettement, de la gestion locale des fichiers interbancaires et de la conduite de missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Note 12 : Billets en circulation

Le montant des billets en euros en circulation a augmenté de 7,7 % entre 2020 et 2021.

Note 13 : Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3 comprend les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée. La présentation au bilan des opérations de pensions adossées a été modifiée en 2021 ; l'impact est présenté au paragraphe relatif aux changements de présentation comptable.

À fin 2021, ce poste inclut également les fonds non librement disponibles des établissements de crédit qui étaient présentés en 2020 au sein du poste P2 (cf. paragraphe relatif aux changements de présentation comptable).

Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro

Poste P3 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Engagements en euros envers des résidents de la zone euro	28 162	5 668
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	28 162	5 668

Note 14 : Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs et dépôts à terme (hors Target2) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11

(cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (cf. note 26).

Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Poste P4 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	70 840	48 202
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	70 840	48 202

Note 15 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

En 2021, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de la charge à payer au titre du partage du revenu monétaire pour 627 millions d'euros.

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P7 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Engagements en euros envers l'Eurosystème (Target2)	0	0
Charges à payer au titre du partage du revenu monétaire	627	842
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	627	842

Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué :

- du compte du Trésor public, qui est rémunéré sur la base du taux Eonia jusqu'à un montant plafond²⁰ puis, au-delà de ce montant, sur la base du taux de la facilité de dépôt, négatif depuis le 13 juin 2014. Les intérêts sont crédités (ou débités) au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;

18 Cela entraîne une augmentation du capital libéré de la BCE de 7 659 millions d'euros en 2020 à 8 270 millions en 2021 et à 8 880 millions en 2022. En particulier, cf. la décision (UE) 2020/138 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la BCE par les banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro et abrogeant la décision (UE) 2019/44 (BCE/2020/4), la décision (UE) 2020/136 de la BCE du 22 janvier 2020 relative à la libération du capital de la BCE par les banques centrales nationales n'appartenant pas à la zone euro et abrogeant la décision (UE) 2019/48 (BCE/2020/2) et la décision (UE) 2020/139 de la BCE du 22 janvier 2020 fixant les conditions et modalités des transferts des parts

du capital de la BCE entre les banques centrales nationales et de l'ajustement du capital libéré et abrogeant la décision (UE) 2019/45 (BCE/2020/5).

19 Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

20 Le plafond appliqué sur l'ensemble de l'exercice 2021 a été de 784 millions d'euros.

- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
P8.1 Engagements vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	140852	136139
P8.2 Autres engagements	59271	42383
Dettes rattachées	1	0
TOTAL	200125	178522

Note 17 : Comptes de recouvrement

Figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont été débitées ou créditées sur le compte du client mais qui n'ont pas encore donné lieu à crédit ou débit sur le compte d'un établissement de crédit, et réciproquement.

Note 18 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* de change, figure soit dans le poste A11 (cf. note 9), soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires

Poste P10 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Dépôts à vue de la clientèle	833	902
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	124638	124023
Dettes rattachées	165	99
TOTAL	125636	125024

Note 19 : Divers

Ce poste comprend principalement :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 28) ;
- les créiteurs divers et, le cas échéant, l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan dans le cadre des opérations avec la clientèle.

Divers

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Capital de la CRE	8240	7255
Charges à payer	303	274
Autres comptes de régularisation	5	0
Divers	473	1400
TOTAL	9021	8929

Note 20 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre de programmes de modernisation ou d'adaptation des activités de la Banque de France ; elles correspondent au provisionnement intégral des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des mécanismes de départ anticipé à la retraite ;
- des provisions pour « repyramidage » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à financer une fraction des cotisations complémentaire santé des retraités ;
- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail) ;
- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocations décès, etc.) ;
- des provisions diverses, notamment pour gros entretien immobilier (ravalement, remises aux normes, etc.).

Provisions pour risques et charges

Poste P12 du passif

(en millions d'euros)

	2020	Augmentation	Diminution	2021
Provisions pour restructuration et repyramidage	134	2	6	130
Provisions pour indemnités de départ en retraite	137	1	11	128
Provision « complémentaire santé »	168	19	28	159
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	93	20	20	93
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	161	3	5	159
Provision relative aux opérations de politique monétaire	0	0	0	0
Autres	25	16	21	20
TOTAL	719	61	91	688

Pour les provisions sociales faisant l'objet d'une actualisation, les paramètres retenus sont les suivants, identiques à ceux qui ont été appliqués en 2020 : taux d'actualisation de 2,25 % et hypothèse de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme de 1,75 %.

Note 21 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2021.

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2021 de l'or et des principales devises détenues sont les suivants :

- 51 746 euros le kilogramme d'or fin (contre 49 637 euros le kilogramme fin 2020) ;
- un euro pour 1,1326 dollar américain (contre 1,2271 fin 2020) ;
- un euro pour 0,8091 DTS (contre 0,8485 fin 2020) ;
- un euro pour 1,5615 dollar australien (contre 1,5896 fin 2020) ;
- un euro pour 1,4393 dollar canadien (contre 1,5633 fin 2020).

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Comptes de réévaluation or	106 688	101 549
Comptes de réévaluation devises	6 835	2 919
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	5 188	4 386
TOTAL	118 711	108 855

La progression du poste P13 est essentiellement liée à la hausse importante du cours de l'or et du dollar américain face à l'euro, ainsi qu'aux plus-values latentes sur titres à revenus variables.

Note 22 : Fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux a été doté de 2 800 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 sur la base de l'analyse des risques potentiels liés aux expositions à la date d'arrêté.

Note 23 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises

Cf. note 30 et les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 24 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2021	2020
Capital	1 000	1 000
Réserves	9 007	10 058
Réserve réglementaire (a)	1 576	1 467
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	4 074	5 237
Autres réserves (b)	3 257	3 253
Report à nouveau	0	0
TOTAL	10 007	11 058

(a) Conformément à l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5% sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, de sinistres affectant des immeubles lui appartenant, et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2021	2020
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	0	114
Ventes	0	62
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	43	97
Ventes	232	382
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises		
	163	158
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros		
	0	0

En outre la Banque de France est engagée à fin 2021 à hauteur de 107 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres et des ressources de la Caisse de réserve des employés (CRE).

Note 26 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations avec la clientèle portant sur des opérations à terme en devises, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* de change de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle qui est relative à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux qui sont utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables

édictees par l'ANC (cf. supra), les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises ».

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	2021	2020
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	19303	20663
Devises à livrer	19477	20242
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	24623	30585
Euros à livrer	24094	31182
Devises à recevoir contre devises à livrer		
Devises à recevoir	113157	108632
Devises à livrer contre devises à recevoir		
Devises à livrer	110855	109118

Les montants de devises à recevoir et à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change s'élèvent chacun à 3,5 milliards d'euros.

Note 27 : Les engagements au hors-bilan donnés ou reçus au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

Au titre du quota de la Banque de France dans le capital du FMI, des tirages complémentaires peuvent être réalisés à hauteur de 17,9 milliards d'euros.

La ligne de financement accordée au FMI dans le cadre des nouveaux accords d'emprunt (NAE) a été portée au 1^{er} janvier 2021 de 9,5 milliards de DTS à 18,9 milliards de DTS²¹, dont 0,2 milliard tiré au 31 décembre 2021. Des tirages complémentaires peuvent atteindre 18,7 milliards de DTS.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 13,5 milliards d'euros²². Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la « facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance » et de la « facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du FMI. Le premier accord de prêt portant

sur 1,3 milliard de DTS a pris fin au 31 décembre 2018. En février 2018, puis en juillet 2020, deux nouveaux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de DTS. À fin décembre 2021, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 3 milliards de DTS.

Les engagements reçus par la Banque

Dans les lois de finances rectificatives pour 2009, 2018 et 2020, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au PRGT.

Note 28 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, puis modifié par les décrets 2008-1514, 2012-701, 2012-847 et 2014-1702 aligné sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A12 du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P11 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations salariales versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Au passif – dans le poste P13 – figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (cf. infra) figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (cf. infra) sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;
- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts²³ ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

L'arrêté n° A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. En outre, en application de l'article 4 de l'annexe au décret n° 2007-262 du 27 février 2007, le capital de la CRE peut faire l'objet d'un prélèvement pour assurer le service des pensions seulement si les engagements de retraite sont intégralement couverts et seulement si la réserve spéciale a préalablement été apurée.

Les engagements de retraite étant intégralement couverts par les portefeuilles-titres de la CRE depuis fin 2019, les pensions réglementaires versées en 2020 et 2021 ont été financées par les revenus des portefeuilles-titres ainsi que par prélèvement sur la réserve spéciale ; les autres prestations payées par la CRE²⁴ sont quant à elles couvertes par une subvention versée par la Banque de France. Au titre de l'année 2021, le prélèvement sur la réserve spéciale s'est établi à 473 millions d'euros.

²¹ Décision FMI n° 16645.

²² Dans le cadre du renouvellement pour la période 2021-2023, le montant a été revu le 1^{er} janvier 2021 pour être porté de 31,4 milliards d'euros à 13,5 milliards d'euros.

²³ Réserve dotée dans le cadre des dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

²⁴ Notamment la bonification d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements			Financements	
	2021	2020		2021	2020
Engagements de retraite	14 139	14 229	Financements	12 329	12 502
			dont Caisse de réserve des employés	8 255	7 265
			dont réserve spéciale	4 074	5 237
dont actifs	4 356	4 569			
dont pensionnés	9 783	9 660			
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	130	134	Provision	130	134
			Écart de réévaluation	2 927	2 417
Engagement brut total	14 269	14 363	Financement total	15 387	15 053
Engagement net			Financement net	1 118	690

En outre, la part des actifs de la CRE excédant à fin 2020 le montant des engagements de retraite (soit 690 millions d'euros) a fait l'objet en 2021, sur décision du Conseil général, d'un reversement intégral à l'État sous la forme d'une distribution partielle de la réserve spéciale.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux (cf. note 20) sont intégralement provisionnés.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2021, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2021 est de 2,25 %, identique à celui qui a été utilisé en 2020. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme se montent à 1,75 % brut à compter de 2024 (cf. note 20).

Le compte de résultat

Note 29 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2021, le produit net d'intérêt s'établit à 6,7 milliards d'euros, contre 6,0 milliards d'euros en 2020.

Même si les charges que représentent les intérêts négatifs versés par la Banque au titre des opérations de refinancement bancaire augmentent nettement par rapport à 2020, en raison de la croissance de l'encours des TLTRO III, le produit net d'intérêt a progressé de 742 millions. Cette hausse s'explique quasi exclusivement par l'augmentation des revenus des titres indexés sur l'inflation détenus dans le cadre de la politique monétaire. Les revenus issus des intérêts négatifs perçus sur les dépôts des institutions financières (réserves obligatoires excédentaires et facilités de dépôts) ont augmenté dans de moindres proportions.

Les revenus issus des avoirs de réserves en devises et en euros sont en recul par rapport à 2020.

La présentation du produit net d'intérêt a été modifiée en 2021 ; l'impact est présenté au paragraphe relatif aux changements de présentation comptable.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Intérêts sur avoirs en devises	1 485	2 113
Intérêts sur avoirs de réserves (hors FMI)	963	1 037
Intérêts sur concours au FMI	14	32
Autres intérêts	508	1 045
Intérêts sur avoirs en euros	10 321	7 163
Titres de politique monétaire	4 093	2 494
Intérêts prélevés sur comptes des institutions financières	4 164	2 470
Titres adossés aux réserves	898	1 215
Intérêts prélevés sur le compte du Trésor public	536	520
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs en devises transférés	0	0
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des billets	0	0
Autres intérêts	630	464
Total des intérêts et produits assimilés (A)	11 806	9 276
Intérêts sur engagements en devises	- 102	- 170
Intérêts sur engagements en devises de réserve	0	- 24
Intérêts sur les allocations de DTS	- 11	- 25
Autres intérêts	- 91	- 121
Intérêts sur engagements en euros	- 4 976	- 3 120
Intérêts sur refinancement bancaire	- 4 585	- 2 276
Intérêts sur comptes des institutions financières	0	0
Intérêts sur position Target 2	0	0
Autres intérêts	- 391	- 844
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 5 078	- 3 290
Produit net d'intérêt (A + B)	6 728	5 986

Note 30 : Résultat net des opérations financières

Ce poste du compte de résultat intègre les gains ou pertes nettes résultant des opérations de cessions des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises. Il intègre également le résultat net de change généré lors de la réalisation d'opérations libellées en devises.

En 2021, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'établit à 355 millions d'euros. Conformément à la convention du 20 décembre 2010 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, ce solde net a été affecté par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE).

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Solde net sur les titres en devises (a) (b) (c)	14	94
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans les postes A7.1 et A7.2 (b) (c)	26	2
Solde net sur les titres de placement enregistrés dans le poste A11 (b)	38	0
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	12	11
TOTAL	89	107

(a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

(b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

(c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

(d) Ce poste intègre en 2021, à hauteur de 15 millions d'euros, des profits dégagés dans le cadre du remboursement anticipé de titres intervenus à l'initiative de l'émetteur à un prix supérieur au nominal; en 2020 cette nature d'opérations a généré 7 millions d'euros de revenus présentés au sein du produit net d'intérêt.

Note 31 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2021, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer aux BCN la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP, CBPP3, ABS, PSPP et PEPP qu'elle détient. La BCE a ainsi mis en distribution, après dotation de sa provision pour risques financiers, un montant de 150 millions d'euros d'acompte sur dividende, dont 31 millions pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours)	109	448
Dividendes sur autres titres de participation	49	13
Dividendes sur titres de placement	3	3
Autres produits	0	0
TOTAL	162	464

Note 32 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde annuel de la répartition du revenu monétaire, enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat. Pour 2021, il correspond à une charge de 658 millions d'euros. À ce montant s'ajoutent des ajustements sur les années antérieures, principalement des révisions effectuées par d'autres banques centrales de l'Eurosystème au titre de l'exercice 2020, en lien notamment avec la disponibilité des taux applicables aux opérations de TLTRO III pour la période spéciale de taux d'intérêt courant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 (cf. note 4).

Répartition du revenu monétaire

Poste 1.5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	- 897	- 1 713
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	239	883
Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice	- 658	- 830
Autres charges et produits issus du partage du revenu monétaire	31	- 12
Sous-total	- 627	- 842
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	-	18
TOTAL	- 627	- 824

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les banques centrales nationales (BCN) en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est formé par les revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, et, le cas échéant, les dépôts en euros des contreparties bancaires de l'Eurosystème en défaut. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE pour les avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante en or), la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target2, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, les créances sur les banques centrales n'appartenant pas à l'Eurosystème relatives à des opérations d'apport de liquidités en euros, les intérêts courus sur les titres de politique monétaire dont les risques et les revenus sont partagés et ayant fait l'objet de dépréciation, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chacune d'elle dans le capital de la BCE. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la contribution au revenu monétaire de cette différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Note 33 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges qui sont générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État. Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé.

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'ACPR, instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2021, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 205 millions d'euros.

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Rémunération des services rendus à l'État	222	230
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	205	205
Autres produits (a)	368	288
Total des autres produits (A)	795	723
Total des autres charges (B)	- 84	- 46
Solde net des autres produits et charges (C = A + B)	710	677

(a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 34 : Frais de personnel et charges assimilées

Les modalités de financement des charges de retraites sont présentées dans la note 28 relative aux engagements de retraite.

Pour l'année 2021, la rémunération brute totale du gouverneur a été de 287 944 euros, stable par rapport à 2020. Celle du premier sous-gouverneur de 233 043 euros et celle de la seconde sous-gouverneure de 233 141 euros.

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Salaires et traitements liés	567	583
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	92	100
Charges sociales	164	167
Intéressement et participation	36	36
Total des frais de personnel	859	885

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Charges de retraite et charges assimilées	36	34
Total des charges de retraite	36	34

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2021	2020
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	3,2	3,1

- (a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction.
La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Ils ne bénéficient pas d'appartement de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité logement brute de 5 879 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne bénéficient ni d'une part variable de rémunération, ni de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Les seules progressions de rémunération qui leur ont été applicables depuis 2016 ont été l'augmentation générale de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et celle de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Note 35 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du Code monétaire et financier et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même Code.

Impôts sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2021	2020
Charge d'impôt	1 895	1 633
<i>Sur le résultat ordinaire</i>	<i>1 895</i>	<i>1 633</i>

KMPG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60005
92066 Paris La Défense Cedex

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92085 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- Le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution calcule ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 28 de l'annexe aux comptes annuels. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

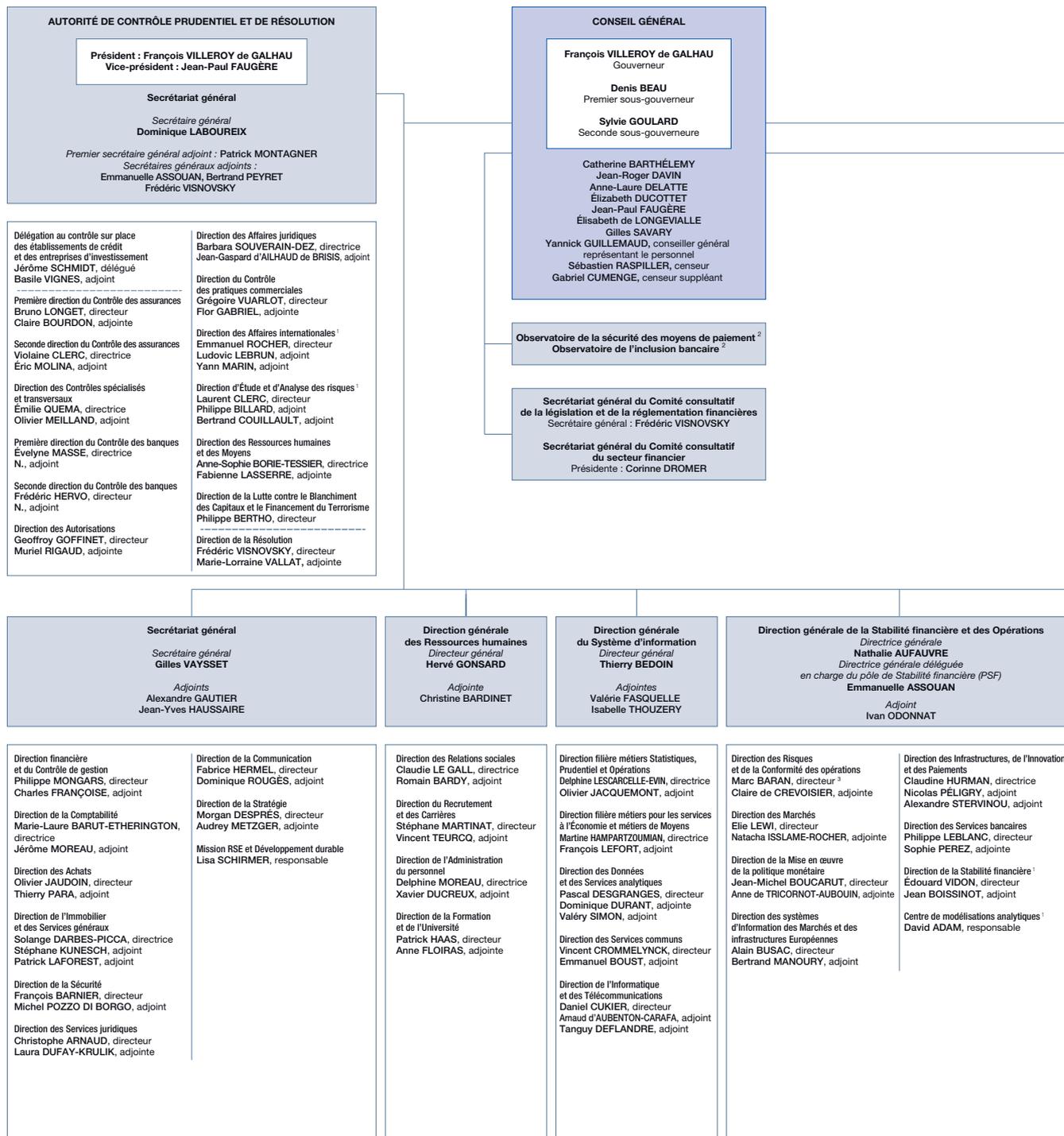
Paris La Défense, le 14 mars 2022

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Marie-Christine Jolys
Associée

Mazars
Franck Boyer
Associé

ANNEXES

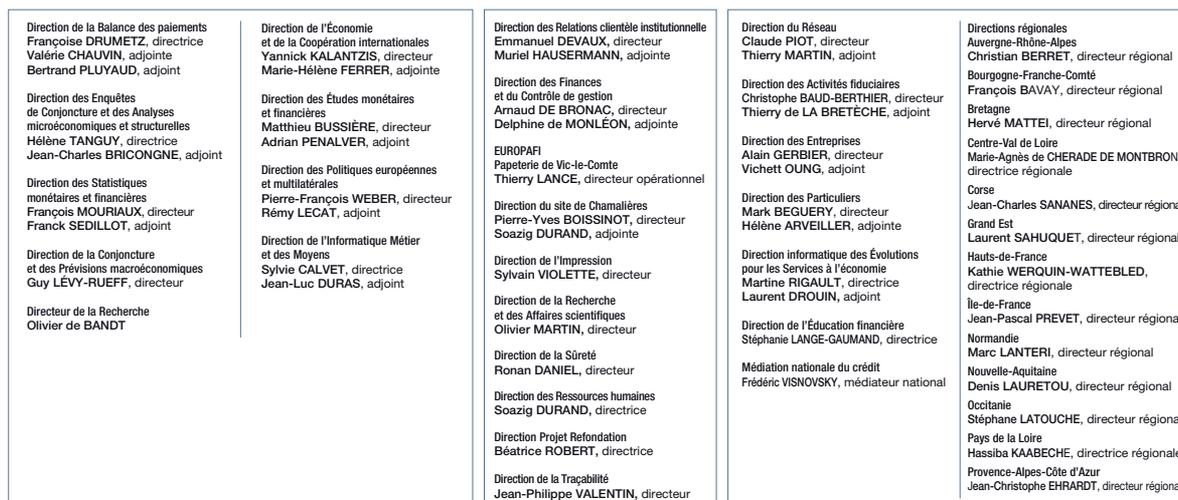
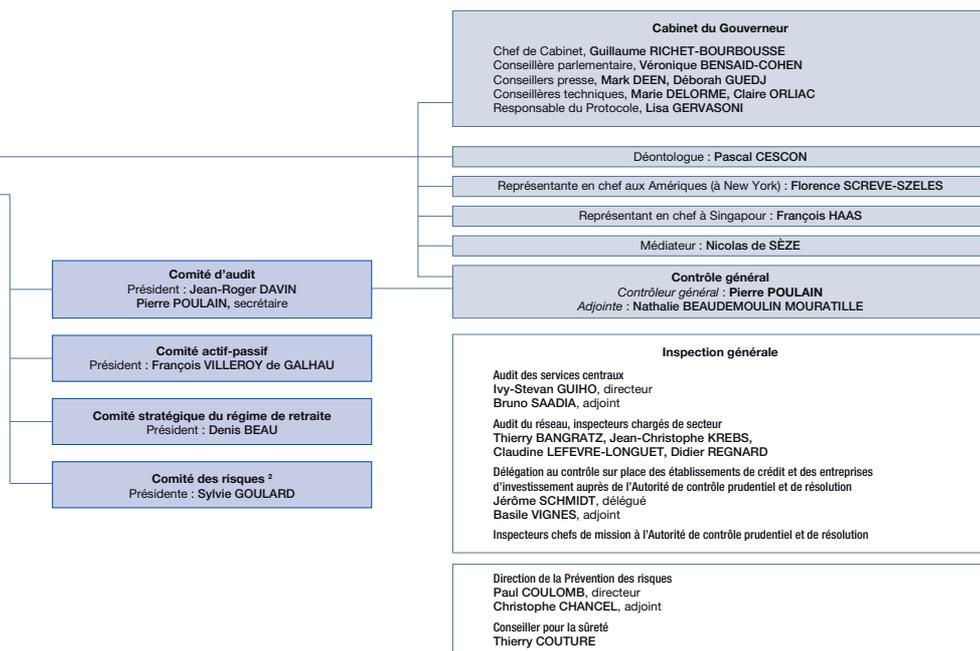


¹ Unité rattachée au pôle de Stabilité financière (PSF).

² Le gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

³ Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations est rattaché à la fois à la présidente du Comité des risques et à la directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations.

BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} MARS 2022

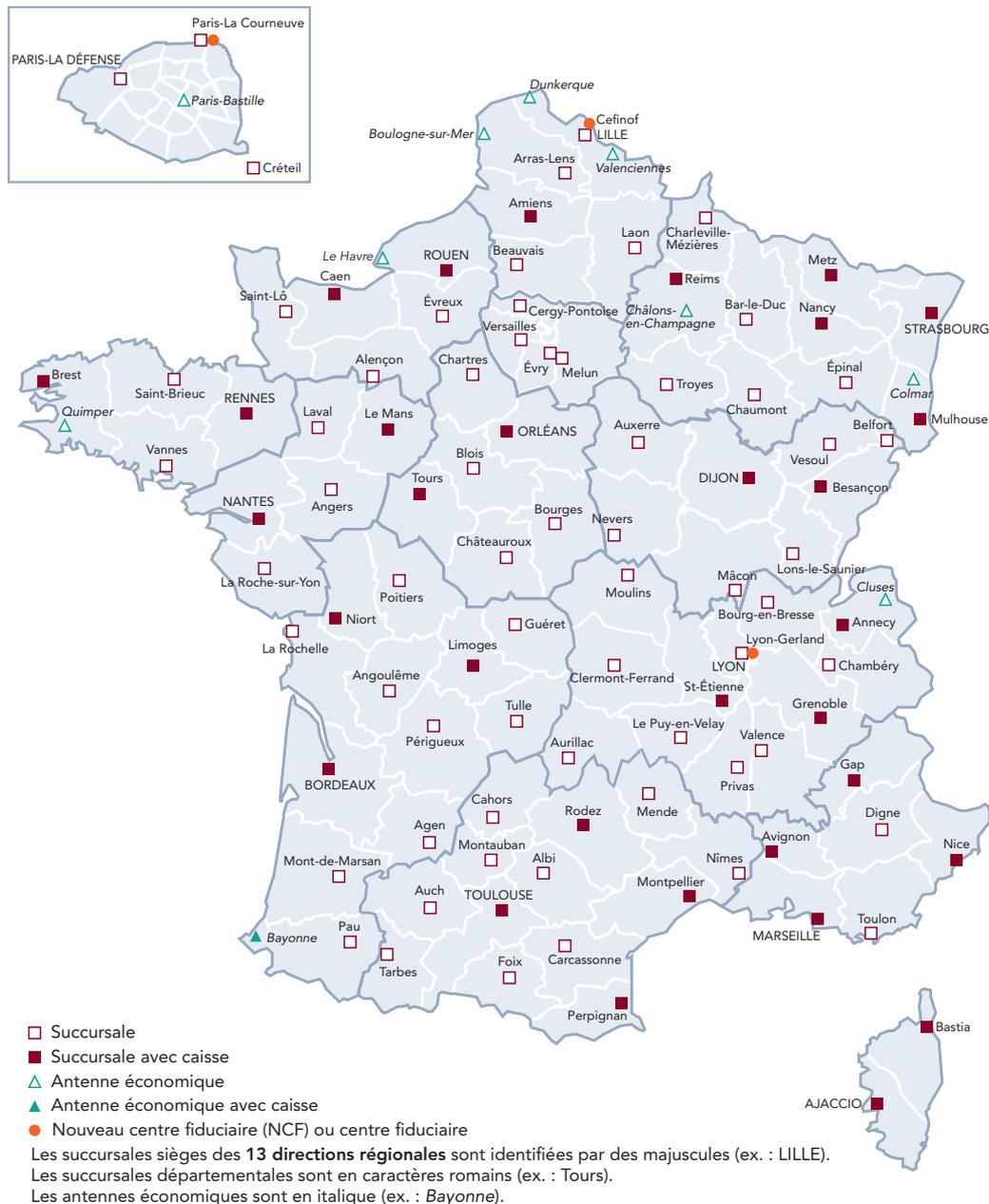


10 antennes économiques, 2 nouveaux centres fiduciaires (NCF) et 1 centre fiduciaire

ANNEXE 2

LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE FRANCE

AU 1^{ER} JANVIER 2022



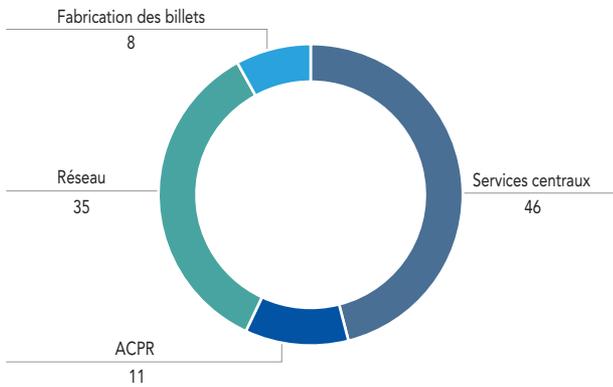
ANNEXE 3

LES EFFECTIFS

DE LA BANQUE DE FRANCE

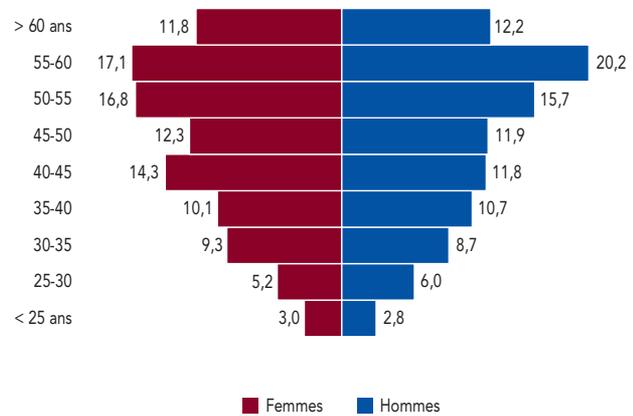
Au 31 décembre 2021, la Banque de France comptait **9 290 salariés** (en équivalent temps plein).

Répartition de l'effectif total par grandes activités
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2021)

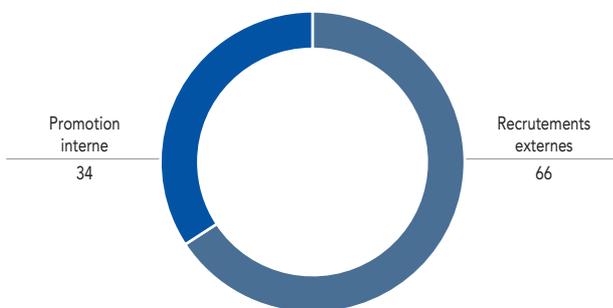


Note : ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Répartition de l'effectif total par sexe et par tranche d'âge
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2021)

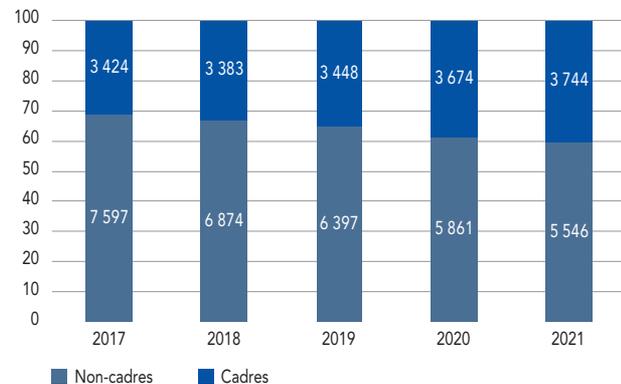


Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2021)



Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres

(en nombre et en %, sur équivalent temps plein au 31 décembre de chaque année)



ANNEXE 4

LE PÉRIMÈTRE

DE LA BANQUE DE FRANCE



La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique adoptée le 8 novembre 2016 a fait de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. Les missions de l'IEDOM consistent à assurer le rôle de banque centrale dans les départements et collectivités d'outre-mer pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème, et vise à faire de la papeterie de Vic-le-Comte le principal producteur public de papier fiduciaire de la zone euro. Trois banques centrales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France.



BDF GESTION, créé le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme variée d'organismes de placement collectifs et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

ANNEXE 5

LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2021

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) qui participent au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention avec la Banque de France. À fin 2021, 88 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 144 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri ; 19 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

En 2021, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

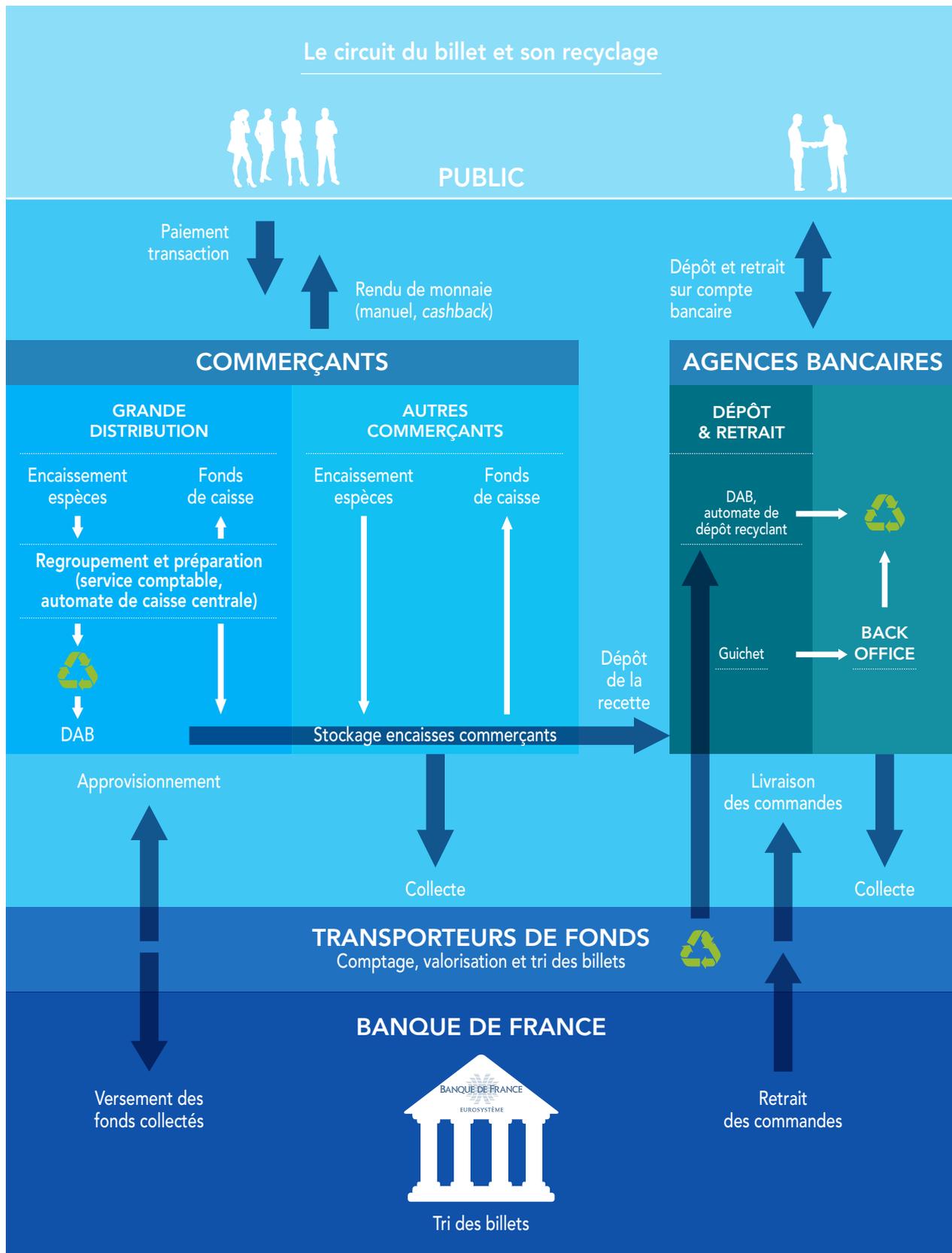
Au total, le taux de recyclage externe est de 37,5 % au premier semestre 2021 (derniers chiffres connus), soit + 4 points par rapport au premier semestre 2020 et + 1,7 point par rapport à fin 2020. Le volume de billets recyclés par des transporteurs de fonds se stabilise depuis fin 2019 (entre 53 et 54 %), alors que la part des établissements de crédit dans le recyclage externe ne

cesse de diminuer (45 % à fin juin 2021, contre 52 % à fin juin 2018).

1

Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs participant au traitement et à la délivrance au public, par l'intermédiaire d'automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2021, à 786 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre service (en hausse de 15,9 % par rapport à 2019, l'année 2020 étant atypique à cause de l'arrêt des contrôles lors des confinements), dont 433 missions assurées en totale autonomie par le personnel du réseau des caisses (soit 55 % des missions billets réalisées en 2021). 4 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes (après un test de détection des contrefaçons ou un test de tri qualitatif) et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. 26 suspensions provisoires de matériel ont été notifiées sur l'ensemble des implantations contrôlées (agences bancaires uniquement), ayant conduit à la réalisation de 31 missions de suite, dont 9 ont maintenu la suspension.



Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2021

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2021	Nombre de résiliations en 2021	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2021
Monnaies métalliques				
Conventions de traitement	Opérateurs professionnels	0	0	11
	Opérateurs non professionnels	0	1	8
Billets				
Conventions de distribution	Établissements de crédit	1	2	88
Conventions de traitement	Établissements de crédit	1	1	56
	Transporteurs de fonds	0	1	6
	Prestataires commerçants	1	3	81
	Autres professionnels (La Poste)	0	0	1

2

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, 41 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces ont fait l'objet d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France.

3

Le recyclage des billets et le traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2021, 6 conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre service de billets recyclés, ainsi que 6 conventions dites de traitement

avaient été signées. L'IEDOM n'a procédé à aucun contrôle parmi les 79 agences bancaires concernées en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, 8 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant 10 sites de production. Pour l'un de ces sites, l'activité de recyclage des pièces n'a pas encore démarré en raison de la pandémie. Sur les 9 sites actifs, l'IEDOM a procédé à 2 contrôles.

4

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué d'apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, en 2021, 259 agents appartenant au personnel des établissements bancaires ont été formés à l'authentification des billets de banque par la Banque de France.

ANNEXE 6

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT – ANNÉE 2021

Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés rencontrées, quelle qu'en soit la nature. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à laquelle il appartient d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

1

La tendance à la baisse des dépôts de dossiers de surendettement se poursuit

Au cours de l'année 2021, 120 968 dossiers ont été déposés devant les commissions de surendettement. Globalement, le nombre de saisines augmente de 11,2 % par rapport à 2020, qui était une année atypique en raison du confinement lié à la crise sanitaire. Si on compare à 2019, le nombre de dossiers déposés a diminué de 15,5 %, ce qui confirme la tendance baissière observée depuis 2014.

Il ressort de cette comparaison que la crise sanitaire n'a donné lieu à aucune reprise du surendettement, ni immédiatement ni avec retard, contrairement à ce qu'attendaient de nombreux analystes. Les services de la

Banque de France ne perçoivent pas de signaux annonçant une modification de cette tendance.

Dans ce contexte, la proportion des redépôts diminue d'une année sur l'autre (43,8 % en 2021, contre 44,8 % en 2020) en raison notamment de l'effet des différentes évolutions législatives, d'une part, et de l'application de mesures pérennes aux difficultés financières des ménages, d'autre part.

2

Les principales solutions proposées ont été des mesures de réaménagement des dettes, avec ou sans effacement partiel, dans une proportion semblable à celle de 2020 (57 % en 2021, contre 56,7 % en 2020)

En lien avec la reprise des dépôts de dossiers, les commissions de surendettement ont logiquement traité plus de dossiers en 2021 qu'en 2020 (130 110, après 121 789).

La proportion de solutions pérennes, mesures de rétablissement personnel et mesures définitives de réaménagement de dettes, est quasi stable depuis 2018 et représente plus de 76 % des dossiers traités – à comparer aux 60 % de 2014. La part relative des dossiers orientés vers un rétablissement

Principales données d'activité des commissions

(nombre de dossiers)

	2019	2020	2021
Dossiers déposés	143091	108748	120968
dont proportion de redépôts (en %) ^{a)}	44,1	44,8	43,8
Dossiers recevables	133826	104460	112190
Dossiers irrecevables (A)	7348	5084	5815
Orientations vers une procédure de réaménagement des dettes	75454	59184	64304
Orientations vers une procédure de rétablissement personnel	59726	46201	48890
Accords des commissions pour une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (B)	61354	48062	51253
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (C)	1148	468	381
Plans conventionnels conclus (D)	12018	11057	10320
dont plans d'attente	6415	6109	5959
Mesures imposées par les commissions (E)	62086	50144	53991
dont mesures imposées d'attente sans effacement	10818	9388	10749
Dossiers clôturés (F)	9470	6974	8350
Dossiers traités (A + B + C + D + E + F)	153424	121789	130110

a) Pour 2021, données sur douze mois à fin septembre.

Notes : Un schéma général de la procédure de traitement du surendettement des ménages figure en annexe 2 de l'Enquête typologique 2021 (<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2021>). Le traitement des dossiers réalisés au cours d'une année N ne porte pas que sur des dossiers déposés durant cette année N, et tous les dossiers déposés au cours de l'année N ne sont pas forcément traités avant le 31 décembre de cette même année.

personnel est en très légère diminution en 2021 (-0,5 point par rapport à 2020); elle se situe à 42,8 % des dossiers orientés, témoignant toujours de la précarité des situations personnelles et sociales des déposants.

3

Des évolutions législatives ont permis d'homogénéiser le traitement des dettes de nature professionnelle

L'article 39 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévoit que la procédure de rétablissement personnel entraîne l'effacement de toutes les dettes, personnelles comme professionnelles, du débiteur. Ces dispositions ont modifié les articles L.741-2 et L.742-22 du Code de la consommation.

Pour déterminer la recevabilité d'une déclaration de situation de surendettement, seules sont prises en compte les dettes non professionnelles exigibles et à échoir. Lorsque la situation de surendettement personnelle est avérée, si les dettes professionnelles ne sont pas retenues pour apprécier l'état de surendettement, elles doivent être prises en compte pour

l'élaboration des mesures de traitement. C'était déjà le cas pour les dossiers orientés vers des mesures imposées par la commission. Depuis l'entrée en vigueur de la loi mentionnée ci-dessus, la procédure de rétablissement personnel, avec ou sans liquidation judiciaire, entraîne également l'effacement de toutes les dettes, personnelles comme professionnelles, du débiteur.

Une nouvelle étape vers l'harmonisation sera franchie en 2022, avec la mise en application de la loi 2022-172 en faveur de l'activité professionnelle des indépendants, qui permettra la prise en compte des dettes professionnelles dans l'appréciation de la recevabilité.

4

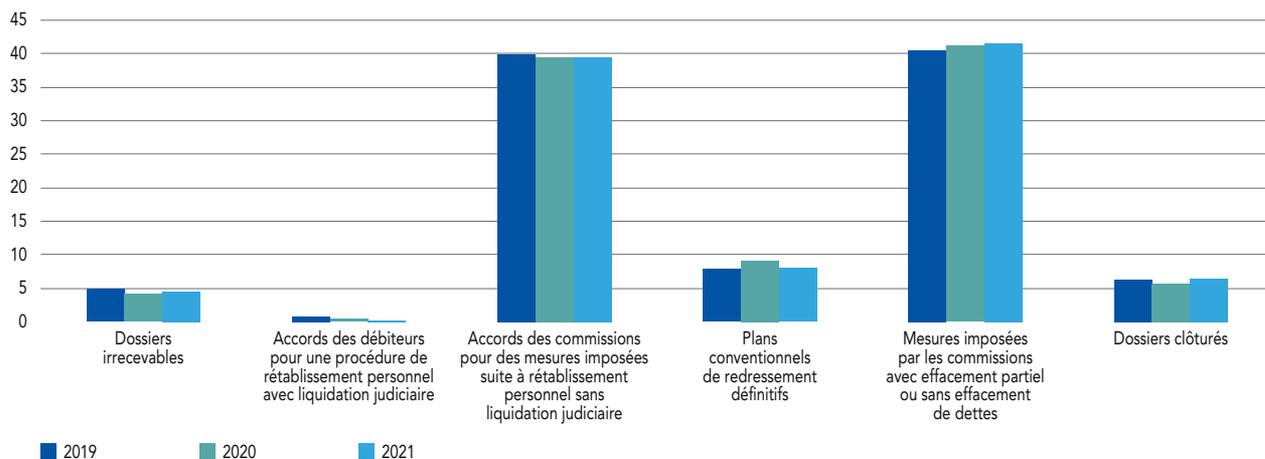
Une procédure de surendettement plus accessible

Depuis le 7 décembre 2020, la Banque de France a ouvert la possibilité de déposer un dossier de surendettement en ligne, dans un premier temps pour les personnes déposant seules leur dossier (sans codéposant), ce qui représente plus de 75 % des situations.

Jusqu'alors, le dossier devait être rempli sous forme « papier » (formulaire Cerfa) et la personne pouvait soit l'adresser à la

Répartition des issues trouvées pour l'ensemble des dossiers traités

(en % du nombre de dossiers)



Banque de France par voie postale soit le déposer à l'un de ses guichets. Cela reste toujours possible. La déclaration en ligne complète les solutions existantes de dépôt en proposant l'accessibilité, la souplesse, la disponibilité et la simplicité offertes par Internet. Elle est de plus sécurisée par l'utilisation de l'identifiant FranceConnect du déposant. Cette solution s'adapte aux contraintes de la personne : le dossier peut être saisi en plusieurs fois, à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone, tous les jours, 24 heures sur 24. La personne dispose d'un délai de 6 mois maximum pour compléter, valider son dossier et joindre les justificatifs nécessaires.

Ce dispositif a été utilisé de façon irrégulière par les déposants mais de façon globalement progressive au cours de l'année 2021. En cumul, les dossiers déposés en ligne ont représenté 12,4 % sur la seule population des dossiers « éligibles » sur l'année 2021 (c'est-à-dire les déposants seuls).

5

Le renforcement de l'accompagnement social est poursuivi

La situation de fragilité des personnes en situation de surendettement nécessite un meilleur accompagnement à tous les stades de la procédure.

La mise en place de structures adaptées s'est poursuivie, et le cap des 500 Points conseil budget (PCB) labellisés a été franchi au mois de décembre 2021, assurant ainsi un maillage territorial important.

Ces structures doivent permettre une détection précoce des personnes en difficulté financière et, dans un certain nombre de cas, d'éviter le dépôt d'un dossier de surendettement. Des conseils peuvent être prodigués en matière de gestion du budget familial ou pour informer sur les droits. Certains dispositifs d'aide sociale restent en effet parfois méconnus.

Il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement pendant la procédure, les commissions relatant parfois des difficultés de compréhension par les déposants des étapes de la procédure et des courriers reçus de la commission, et assez régulièrement une incapacité à connaître précisément la situation exacte de l'endettement, les déclarations de dettes en cours de procédure étant fréquentes.

L'accompagnement doit être poursuivi jusqu'au terme de la procédure afin de faciliter l'entrée en vigueur des mesures avec les créanciers, et éviter ainsi des redépôts quasi immédiats du fait même d'une simple incompréhension du déposant quant à sa responsabilité et son rôle dans cette phase ultime de la procédure.

Afin d'assurer au mieux leur mission, les PCB répondent à un cahier des charges indiquant précisément les compétences qu'ils doivent acquérir. Au titre de ses missions de traitement du surendettement et en matière d'inclusion financière, la Banque de France participe aux comités de pilotage des PCB et son réseau renseigne et oriente vers ces acteurs le public potentiellement concerné.

Tous les renseignements sur la procédure de traitement du surendettement et les dispositifs d'inclusion financière tels que le droit au compte, l'offre spécifique ou le plafonnement des frais d'incident bancaire, ainsi que les services en ligne – dépôt d'un dossier de surendettement, demande de droit au compte, transmission d'une question – sont disponibles sur l'espace « Particuliers / Inclusion financière » du site Internet de la Banque de France.

L'année 2021 a été marquée par la création des conseils départementaux d'inclusion financière (CDIF), qui seront déployés dans chaque département d'ici le 1^{er} octobre 2022. Parmi leurs objectifs figurent celui de mieux faire connaître les services de la Banque à destination des particuliers et des intervenants sociaux ainsi que celui de favoriser la coopération au bénéfice des personnes en difficulté financière.

6

Les acteurs de la procédure sont fortement engagés dans l'éducation économique et financière des publics

En complément, la Banque de France assure, au travers de sa mission d'éducation économique, budgétaire et financière des publics, des sessions de formation sur le surendettement et l'inclusion bancaire, dans toutes les régions.

Malgré la crise sanitaire, qui s'est poursuivie en 2021, les campagnes d'information et de formation sur l'éducation économique, budgétaire et financière se sont déroulées sur l'ensemble du territoire durant toute l'année, notamment par l'organisation de conférences en ligne (webinaires).

Les ressources pédagogiques mises à disposition des succursales de la Banque de France permettent d'informer au mieux les intervenants sociaux pour les aider dans leurs missions d'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière et dans la lutte contre les situations de surendettement.

Au total, ce sont plus de 19 000 intervenants sociaux et assimilés issus d'organismes sociaux, centres départementaux d'action sociale, caisses d'allocations familiales, ou encore associations de consommateurs, de familles ou caritatives, qui ont été rencontrés en 2021, pour les aider à mieux accompagner les personnes lors du dépôt d'un dossier et pendant la procédure.

Un nouveau module de formation dédié en grande partie au dépôt en ligne d'un dossier de surendettement a été proposé aux intervenants sociaux durant toute l'année 2021.

Les mesures d'aide financière prises par le Gouvernement et les autorités publiques, qui ont été prolongées en 2021, ont été relayées sur le portail « Mes questions d'argent », afin d'informer le grand public affecté par la crise sanitaire.

7

Des échanges réguliers avec les magistrats restent indispensables

En 2021, la quasi-totalité des commissions ont rencontré au moins une fois les juges ou les greffiers des tribunaux judiciaires de leur territoire, avec la volonté de faire converger les pratiques pour apporter des solutions financières adaptées aux personnes surendettées. Ces rencontres, complétées de points informels réguliers, ont été également l'occasion d'échanger sur les modalités de traitement des dossiers.

Comme les années passées, la mise en œuvre des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est toujours compliquée. En dépit du recrutement de mandataires judiciaires sur quelques places, les procédures restent globalement très longues.

L'articulation entre les procédures collectives et la procédure de surendettement est restée une difficulté réelle en 2021, tout particulièrement pour les personnes relevant, du fait de leur statut professionnel, des procédures collectives régies par le Code de commerce, et endettées uniquement à titre personnel. Non éligibles à la procédure de surendettement, ces personnes se sont vu très régulièrement refuser l'ouverture d'une procédure collective ou d'une procédure de rétablissement professionnel en raison de l'absence de dettes professionnelles.

Une loi a été promulguée le 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante (loi API n° 2022-172).

Elle doit permettre de résoudre cette difficulté, car elle permettra aux entrepreneurs indépendants et endettés à titre personnel d'être éligibles au surendettement, sous réserve que leur patrimoine personnel n'ait pas été affecté en garantie d'une ou plusieurs dettes professionnelles.

La complexité ou les particularités de certaines situations continuent de poser des difficultés aux commissions : la prise en compte des situations avec un bien en indivision ou le démembrement d'un bien immobilier (usufruit, nue-propriété) lié à une séparation, un divorce ou une succession, de même que l'évaluation de parts de sociétés civiles immobilières (SCI) détenues. De même, il peut être délicat de mesurer précisément les conséquences de la demande de vente d'un bien immobilier de faible valeur en zone non attractive ou d'appréhender l'impact précis du relogement du débiteur, d'autant plus que les débiteurs font parfois obstacle à la décision prise par la commission. Régulièrement, les déposants souhaitent des explications détaillées sur les forfaits et modalités de calcul de leur capacité de remboursement et certains acceptent mal de devoir resserrer leur budget, sans comprendre l'intérêt d'un accompagnement social.

De même les primo-déposants ne souhaitent souvent pas faire intervenir un travailleur social, même si la procédure de surendettement leur est souvent difficile à appréhender. Les notaires et avocats interrogent également régulièrement les secrétariats, manifestant une certaine méconnaissance de la procédure, et comprenant mal que le secret professionnel puisse leur être opposé.

Quelques difficultés de traitement de certaines créances sont signalées dans le cas où leur recouvrement a été confié à un cabinet spécialisé, notamment le non-respect de la suspension des poursuites durant la phase d'instruction du dossier, ou lorsque les créances ont été cédées. Il est ainsi parfois difficile d'identifier le propriétaire de la créance. De ce fait, des déclarations de créances arrivent régulièrement après l'élaboration des mesures. Les échanges informatisés avec les créanciers se sont améliorés et des progrès techniques sont régulièrement apportés.

Des difficultés sont remontées périodiquement au secrétariat des commissions par les débiteurs qui n'arrivent pas à faire respecter les mesures d'effacement total ou partiel validées par la commission ou le juge. C'est aussi régulièrement le cas des créanciers non déclarés par les débiteurs dans le cadre des procédures de rétablissement personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de procédures successives, l'accompagnement social et budgétaire est souvent

recommandé par la commission mais n'est pas rendu obligatoire par la loi. Aussi, cette opportunité n'est pas toujours saisie par le débiteur, et cela malgré l'aspect pédagogique de cette recommandation. En l'absence d'accompagnement, l'appropriation de l'échéancier de remboursement par le débiteur ainsi que sa mise en place s'avèrent souvent complexes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Bilan au 31 décembre 2021	109
Compte de résultat de l'exercice 2021	110
Tableau de passage du changement de présentation des pensions adossées	115
Tableau de passage du changement de présentation des comptes courants bloqués des établissements de crédit	115
Poids des principales devises	116
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	116
Relations avec le FMI	116
Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	118
Créances en euros sur des non-résidents et résidents de la zone euro	119
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	121
Variations du coût amorti des titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	121
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	122
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	122
Autres créances sur l'Eurosystème	122
Autres actifs financiers en euros et en devises	122
Portefeuilles-titres	123
Divers	123
Valeurs immobilisées	123
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2021	124
Part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE	124
Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	125
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	125
Engagements en euros envers l'Eurosystème	125
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	126
Opérations bancaires	126
Divers	126
Provisions pour risques et charges	127
Comptes de réévaluation	127
Capital, réserves et report à nouveau	127

Montant notionnel des instruments financiers à terme	128
Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	128
Les engagements de retraite et leur financement	130
Produit net d'intérêt	131
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	131
Produit des actions et des titres de participation	131
Répartition du revenu monétaire	132
Net des autres produits et charges	132
Frais de personnel et charges assimilées	133
Rémunération des organes de direction	133
Impôts sur les bénéficiaires	133
Conventions signées avec les opérateurs privés pour 2021	145
Principales données d'activité des commissions	147

GRAPHIQUES

Inflation IPCH en France, en glissement annuel	24
Proportion d'entreprises déclarant rencontrer des difficultés ayant un impact sur la production	25
Taux de croissance annuel des crédits aux sociétés non financières	28
Taux d'intérêt moyen des crédits aux sociétés non financières	28
Flux de dette et de dépôts des entreprises	29
Répartition des missions de contrôle prudentiel sur place et de contrôle des pratiques commerciales pour les secteurs bancaire et assurantiel, menées par l'ACPR en 2021	37
Endettement des ménages en proportion du revenu disponible brut	39
Prêts non performants (NPL) sur les ménages dans le bilan des banques françaises, par type de crédit	39
Dossiers éligibles à la médiation du crédit	55
Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit	55
Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants	56
Nombre de télétravailleurs depuis 2010	76
Effectif total et recrutements	76
Indicateur n° 2 : Profil numérique individuel des agents	86
Répartition des émissions de GES, par type d'énergie	88
Déplacements domicile-travail, par mode de transport	88
Déplacements professionnels, par mode de transport	89
Répartition des émissions de GES du périmètre opérationnel	89
Indicateur n° 1 : Réduire d'au moins 10 % nos émissions de GES par rapport à 2019	89

Indicateur n° 3 : Indicateur d'accès des femmes à des postes à responsabilité	90
Indicateur n° 4 : Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap maintenu à 6 %	91
Indicateur n° 5 : Taux d'engagement annuel des collaborateurs supérieur à 10 %	92
Indicateur n° 6 : Au moins 350 actions de mécénat soutenues et un budget d'au moins 25 M€ sur la période 2021-2024	93
Indicateur n° 7 : Alignement 2 °C du portefeuille d'actions de la caisse de réserve des employés de la Banque	94
Répartition de l'effectif total par grandes activités	141
Répartition de l'effectif total par sexe et par tranche d'âge	141
Proportion de cadres titulaires ayant accédé à l'encadrement par promotion interne	141
Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres	141
Répartition des issues trouvées pour l'ensemble des dossiers traités	148

SCHÉMAS

Quelle a été l'action de la Banque de France ?	7
La Banque de France à votre écoute !	22
Les travaux de l'Eurosystème sur l'euro numérique de détail	42
Matrice des risques du système financier à fin décembre 2021	47
« Construire ensemble 2024 », un plan de renforcement pour faire face aux défis de notre environnement	70
Un plan de renforcement de nos services aux Français et en Europe	80
Une nouvelle stratégie RSE pour mieux contribuer à relever les défis de la banque de demain	84
Feuille de route sobriété numérique	87
Associations bénéficiaires des actions de mécénat économique et social (liste non exhaustive)	94
Pour relever les défis de la banque de demain, avec la mobilisation de tous	96
Le Conseil général et le Comité d'audit	105
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2022	138
Le réseau de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2022	140
Le circuit du billet et son recyclage	144

TABLE DES ENCADRÉS

La prise en compte du risque climatique par la politique monétaire	21
Les difficultés d’approvisionnement et de recrutement qui entourent la reprise	25
De nouveaux taux d’intérêt de référence pour les contrats financiers	27
Bons résultats des groupes bancaires français au test de résistance européen	38
Rôle et travaux du Conseil de stabilité financière	41
Notre programme d’expérimentations sur l’utilisation de la monnaie numérique de banque centrale pour les règlements interbancaires	43
<i>Stress tests</i> climatiques	46
La banque enrichit sa cotation des entreprises	58
Un accueil multicanal qui favorise l’écoute et la prise en charge du public	59
L’exécution du contrat de service public en 2021	61
Citéco, la Cité de l’économie : une offre pédagogique diversifiée	64
Un portail mis à la disposition du Trésor public	65
La satisfaction des usagers	74
L’apport du Comité Perspectives Jeunes	79
Viser la sobriété numérique dans tous nos usages	87
Cinquième anniversaire de Talentu’elles	90
Challenge impact	93
Éthique et déontologie	104
Risque cyber	104

Banque de France
Direction de la Communication

Crédits photos

Émilie Albert, Christophe Boulze, Jonas Jacquet et Philippe Jolivel

Impression

Stipa

Dépôt légal

Mars 2022

ISSN 1250-5242

« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

© Banque de France – 2022

Retrouvez l'intégralité
des publications signalées
dans ce rapport sur
publications.banque-france.fr
et *acpr.banque-france.fr*



Papier issu de forêts gérées durablement



banque-france.fr

